

# Humanité en péril... Humanité en avenir...

## Sept défis

- > Pauvretés et solidarités
- > Guerres et paix
- > Rencontres des cultures
- > La démocratie à l'épreuve
- > Menaces sur l'environnement
- > Révolution du vivant
- > Humanisation de l'humain

péril...  
...avenir

# Sommaire

---

Avant-propos de Gérard Claisse .....	3
Introduction .....	5
<b>Pauvretés et solidarités .....</b>	<b>9</b>
L'exposé de Denis Clerc .....	9
Le débat .....	17
<b>Guerres et paix .....</b>	<b>19</b>
L'exposé de Bernard Dreano .....	19
Le débat .....	25
<b>Rencontres des cultures .....</b>	<b>27</b>
L'exposé de Bétoule Fekkar-Lambiotte .....	27
Le débat .....	33
<b>La démocratie à l'épreuve .....</b>	<b>35</b>
L'exposé de Catherine Trautmann .....	35
Le débat .....	45
<b>Menaces sur l'environnement .....</b>	<b>47</b>
L'exposé de Dominique Bourg .....	47
Le débat .....	53
<b>Révolution du vivant .....</b>	<b>55</b>
L'exposé de Corinne Lepage .....	55
Le débat .....	61
<b>Humanisation de l'humain .....</b>	<b>63</b>
L'exposé de Patrick Viveret .....	63
Le débat .....	67
Indications bibliographiques .....	69

## Merci à ...

---

Denis CLERC, économiste, fondateur d'Alternatives Economiques, Président d'Economie et Humanisme,  
Bernard DREANO, Président du CEDETIM (Centre de recherches et d'initiatives de solidarité internationale),  
Bétoule FEKKAR-LAMBIOTTE, Inspectrice de l'Éducation Nationale, Fonctionnaire internationale,  
Catherine TRAUTMANN, ancienne Ministre de la Culture et de la Communication, Députée européenne,  
Dominique BOURG, Directeur du CREIDD, Université de technologie de Troyes,  
Corinne LEPAGE, ancienne Ministre de l'Environnement, Présidente de CAP 21,  
Patrick VIVERET, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rapporteur de la mission « nouveaux facteurs de richesse »,  
qui ont été les conférenciers du cycle,

l'Antenne Sociale de Lyon, l'École de la Paix de Grenoble, la Fédération des Centres Sociaux du Rhône, Forum Réfugiés,  
le Forum Citoyen Rhône-Alpes, la FRAPNA Rhône, Green Cross International, Handicap International, les MJC en Rhône-  
Alpes, le Mouvement International de la Réconciliation, le Mouvement de la Paix, Pax Christi, le Pôle Maghreb-Islam, le  
Réseau Démocratie et Politique, Rhônalpénergie-Environnement, le Secours Catholique, le Secours Populaire Français,  
l'Union Féminine Civique et Sociale,

qui ont soutenu l'invitation aux conférences et ont participé aux réunions de préparation en vue de l'animation du débat,

les équipes de Millénaire 3 et du Muséum d'Histoire Naturelle, ainsi que les équipiers, bénévoles et salariés d'Economie et  
Humanisme,

qui ont préparé ce cycle, animé ces rencontres et rédigé ce cahier.

# Avant-propos

de Gérard CLAISSE <sup>1</sup>

Le cycle de conférences « Humanité en péril... humanité en avenir... » s'inscrit dans un cadre plus global qui est celui des « Dialogues en humanité » initié par le Grand Lyon.

À l'occasion d'une rencontre avec Patrick Viveret, lors du sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, le Président du Grand Lyon, Gérard Collomb, a décidé d'engager une réflexion de fond sur la question humaine et la nécessité de repenser l'humanisme à la lumière des évolutions économiques, politiques, scientifiques, culturelles et sociétales d'aujourd'hui.

Pourquoi engager une telle réflexion et en quoi une collectivité comme le Grand Lyon peut-elle être une échelle pertinente pour la porter ?

## Pourquoi une telle démarche ?

L'Histoire de l'Univers remonte à 15 milliards d'années ; celle de la vie sur terre à 4 Milliards d'années... Il y a environ 8 millions d'années, des primates décident de se mettre debout... l'histoire de l'homínisation est alors engagée. Cette fabuleuse aventure traversera de nombreuses bifurcations jusqu'à l'avènement de l'*homo sapiens* et l'extinction de l'homme de Néandertal. Elle nous a été remarquablement restituée dans la fiction documentaire du paléontologue Yves Coppens : *L'Odyssée de l'Espèce*. Depuis 200.000 ans, l'*homo* est devenu *sapiens*. Depuis 200.000 ans, les générations qui nous ont précédés ont écrit, non sans difficulté, une nouvelle histoire à haut risque, celle de l'humanisation de l'espèce humaine. C'est de cet héritage exceptionnel dont nous sommes aujourd'hui collectivement responsables, de cette rage de survivre, de cette nécessité vitale : grandir en humanité afin de ne pas succomber à notre propre inhumanité.

Si cette odyssée était un long fleuve tranquille, il y aurait peu de raisons à se réunir pour en débattre. Mais plusieurs fois l'aventure a failli s'arrêter, plusieurs fois la chaîne a failli se rompre... À chaque fois l'espèce humaine a su trouver les réponses aux défis qui menaçaient sa propre survie. Aujourd'hui, l'humanité doit faire face à une nouvelle bifurcation sans doute la plus radicale de celles qu'elle eût à surmonter à ce jour : pour la première fois de son histoire, l'espèce humaine doit affronter sa propre capacité d'autodestruction.

Face à sa propre capacité d'autodestruction, « l'humanité risque la sortie de route », nous dit Patrick Viveret. Face à cette nouvelle bifurcation, nous devons relever un défi et construire une nouvelle éthique de la responsabilité :

- un défi : poursuivre, ensemble, l'aventure de l'humanisation de l'humanité, en d'autres termes, grandir en humanité, sauver l'espèce humaine de sa propre inhumanité, ou encore, comme l'écrit Edgar Morin « sauver l'humanité en la réalisant » ; c'est bien, aujourd'hui, le défi que nous devons relever ;
- une éthique de la responsabilité, de la citoyenneté terrestre : réévaluer nos choix politiques, nos actions publiques, nos décisions, nos comportements individuels et collectifs à la lumière des répercussions qu'ils ont sur la planète et les générations futures ; cette nouvelle éthique n'est pas seulement un préalable au développement durable, elle en est l'essence même ; elle doit s'enraciner dans une vision partagée des valeurs essentielles qui fondent notre humanité.

suite p 4

(1) Vice-président du Grand Lyon, chargé de la participation citoyenne et du Conseil de Développement.

### Pourquoi une telle démarche dans notre agglomération ?

Principalement pour trois raisons :

- La première tient à l'histoire, à l'héritage, à l'identité de notre cité. La pensée humaniste a en effet profondément imprégné Lyon. Creuset du christianisme, de la diffusion et du rayonnement de la Renaissance en France, Lyon a été un haut lieu du développement de la pensée utopiste socialiste, du personnalisme chrétien et du catholicisme social. Un ouvrage collectif retraçant cette histoire de la pensée humaniste lyonnaise, initié dans le cadre des Dialogues en Humanité, est en cours d'édition (2). Et c'est bien dans cette histoire là, que nous souhaitons inscrire ces *Dialogues*.
- La seconde tient à notre conviction que les villes sont aujourd'hui des espaces pertinents pour que chaque citoyen puisse être écouté, entendu et qu'il puisse ainsi devenir acteur de ce défi tout autant global que local.
- Enfin, les métropoles sont probablement devenues des échelles de territoires, des communautés de vie et de destin où la citoyenneté, cette nouvelle éthique de la responsabilité, peut se penser, se construire et se vivre dans la proximité.

Engagés depuis deux ans, les Dialogues en Humanité se veulent mobilisateurs des acteurs les plus divers dans leurs engagements professionnels ou politiques, leurs familles de pensée et leurs origines culturelles. Le présent cycle de conférences *Humanité en péril... humanité en avenir...* est un moment de ces dialogues. Ils ont été préparés et organisés par Millénaire 3, Economie et Humanisme et le Muséum d'Histoire Naturelle. Il y est question de défi démocratique, d'impératif écologique, de rencontres interculturelles, de révolution du vivant, de développement humain. Autant de défis à penser et à relever si nous voulons poursuivre collectivement cette fabuleuse odyssée anthropologique, éthique et politique, celle de l'humanisation de l'humanité, de la Cité, de notre cité.

---

(2) Lyon, *l'humaniste*, août 2004, Éditions Autrement

# Introduction

Le compte-rendu ici offert au lecteur reproduit les conférences et donne le résumé des débats du cycle 2003-2004 de conférences-débats organisé par Economie & Humanisme, Millénaire 3 et le Muséum d'Histoire Naturelle de Lyon. Ce cycle succède à deux autres : « Entre raisons et déraison ... des enjeux de société » donné en 2002-2003, et « L'évolution des valeurs dans la société française » qui a inauguré la série en 2001-2002.

Pendant cette année 2003-2004, le thème de ce cycle de conférences a épousé le programme même des « Dialogues en humanité » (1) qui, selon la proposition de Patrick Viveret, tourne autour des grands défis que doit relever l'humanité pour échapper au péril de son autodestruction et préparer un avenir qui échappe à la barbarie.

Sept défis ? Avons-nous été exhaustifs ? Pauvreté et solidarités, guerres et paix, rencontres des cultures, la démocratie à l'épreuve, menaces sur l'environnement, révolution du vivant, humanisation de l'humain. Nos conférenciers n'ont manqué ni de largeur, ni de hauteur, ni de profondeur. Les auditeurs, dont le nombre oscillait entre 150 et 200 dans la grande salle de la Communauté urbaine de Lyon, ont pu s'en persuader. Ils pourront le confirmer en lisant la version écrite de ces exposés, accompagnée de l'écho du débat substantiel qui les a suivis. Mais l'exhaustivité ne pouvait être totale. Même s'il était souvent implicite, un défi n'a pas fait l'objet d'un traitement particulier, c'est celui de l'impact des logiques financières sur une économie très insuffisamment centrée sur la satisfaction des besoins essentiels de l'humanité, avec ses dérives constatées en termes de corruption, de blanchiment d'argent sale, de paradis fiscaux, et, en fin de compte, d'injustice internationale avec l'exemption fiscale de trop de capitaux.

Cette lacune notée, le lecteur sera frappé par la richesse de ces conférences et des débats qui ont suivi. Quatre niveaux d'analyse ont été particulièrement enrichis : l'économie, la société, la politique et le sujet humain lui-même.

## L'économie

L'économie comme science se flatte de connaître les recettes de l'enrichissement, et les économistes se présentent volontiers en conseillers du Prince, or la pauvreté demeure. Même si les statistiques montrent qu'elle a régressé dans notre pays, l'évidence d'une misère de plus en plus scandaleuse frappe nos concitoyens et les organismes caritatifs qui se soucient de ce problème. Denis Clerc, président d'Economie et Humanisme et fondateur d'Alternatives économiques, a tenté un éclairage sur ce paradoxe qui troublait visiblement une partie de l'auditoire.

La conférence de Dominique Bourg sur le changement climatique et celle de Corinne Lepage sur les OGM démontrent que la prise en compte du long terme, avec les menaces sur notre biosphère, impose de modifier nos organisations économiques. Des militants des placements solidaires ainsi que des salariés et des chefs d'entreprise se souciant d'intégrer la perspective du développement durable dans leurs stratégies d'entreprises sont ainsi confortés dans leurs convictions.

## La société

Le défi du vivre ensemble, dans une société de plus en plus mélangée par les origines ethniques, religieuses et sociales de ses membres, a fait l'objet d'une intervention de très haute élévation de pensée de Madame Bétoile Fekkar-Lambiotte. De religion musulmane, et inspectrice générale de l'Éducation nationale, elle a connu une expérience difficile au sein du Conseil Français du Culte Musulman. Cela lui a permis d'illustrer l'ampleur du défi à relever pour faire face à cette multiplicité religieuse et culturelle, tout en portant, par sa personne même, un témoignage éloquent : la conviction religieuse, non seulement ne menace pas la coexistence avec d'autres convictions, mais enrichit la vie de la communauté nationale. Des convictions religieuses épurées de leur fanatisme, loin de menacer l'ordre public, peuvent au contraire le soutenir et l'enrichir. En pleine querelle sur le voile islamique, le public a réagi avec une passion contenue, car il voyait s'ébranler certaines positions toutes faites.

Avec Catherine Trautmann, ancien maire de Strasbourg et ancienne Ministre de la Culture, nous avons passé en revue les fragilités de la démocratie. Face à la nouvelle complexité que doit assumer la démocratie, celle-ci ne peut trouver de ressources pour se renouveler hors du mouvement de la société elle-même. Cet appel à une responsabilité reposant sur les épaules du citoyen est un message que le public engagé présent dans l'assistance attendait. De même la prise de conscience écologique des interventions de Dominique Bourg et de Corinne Lepage renforce cet appel en l'élargissant encore.

(1) Pour plus de précisions sur le processus « Dialogues en humanité », initié par le Grand Lyon, voir l'avant-propos de Gérard Claisse, vice-président du Grand Lyon.

Quant à l'intervention de Bernard Dreano sur les évolutions actuelles de la guerre et de la paix, il montre, par des exemples et des témoignages, le rôle des citoyens dans la construction de la paix, propos appuyés, au-delà de certaines divergences d'analyse politique, par des militants des Droits de l'Homme, par des associations de défense des réfugiés politiques et des initiateurs de nouvelles pédagogies de promotion de la paix.

## La politique

Dans plusieurs interventions, l'appel à la responsabilité citoyenne n'a pas masqué l'interpellation du personnel politique lui-même. Le poids du court terme dans une démocratie de représentation, avec les échéances rapprochées des élections, a été plusieurs fois souligné. Dominique Bourg, Corinne Lepage et Patrick Viveret en ont appelé d'élus obsédés par leur réélection à des gouvernants soucieux de l'intérêt général et d'un bien commun prenant en compte le destin des générations futures. Grande exigence qui suppose du courage pour être assumée, mais qui est au cœur des défis à relever. C'était faire appel à l'humanité même du personnel politique.

Les transformations de la société internationale ont été analysées par Bernard Dreano, avec les nouvelles configurations des guerres actuelles et les nouvelles conditions de promotion de la paix, et par Catherine Trautmann, avec la remise en cause de la souveraineté des États-Nations. La question de la construction européenne n'a pas fait pendant ce cycle l'objet d'une conférence particulière, mais elle était fortement présente dans le propos de l'intervenante, qui était élue au Parlement européen lors des élections de juin 2004.

## Le sujet humain

L'intervention de Patrick Viveret était centrée sur ce point. La conviction des organisateurs de ces conférences, comme de ceux des « Dialogues en humanité », est en effet la suivante : la principale menace sur l'humanité réside dans l'homme lui-même. Le problème économique devient secondaire, même s'il ne doit pas être ignoré pour les nécessités de sa propre réforme, face à l'humanisation de l'Homme. La prise de conscience de l'état de la planète par les citoyens et l'accès à des comportements renouvelés conditionnent la survie même de l'humanité. C'est le fameux dilemme : réforme des structures ou réforme des mentalités. L'articulation des deux aspects est une nécessité pour faire face aux périls de l'avenir. Patrick Viveret a tenté d'argumenter cette thèse dont la portée est immense. Il a évoqué le difficile métier d'être humain, la tâche de notre propre humanisation, essentielle pour la construction d'un futur non pas idéal mais tout simplement possible.

La place faite dans ces conférences aux changements de la société elle-même fait appel aux sujets individuels. Dans leurs regards sur les autres et dans leurs comportements, ils ont modifié leur rapport à la société. La morale est désormais sociale quand les choix éthiques personnels pèsent d'un tel poids sur notre avenir collectif.

Millénaire 3, Economie & Humanisme, le Muséum d'Histoire Naturelle

# Pauvretés et solidarités

## L'exposé

Denis Clerc <sup>1</sup>

Comment, au sein même d'une société globalement riche, voire très riche, peut-il exister de la pauvreté, et pourquoi la solidarité peine-t-elle tant à la réduire ? Voilà, me semble-t-il, la question centrale autour de laquelle je vous propose de réfléchir ensemble à partir du cas français.

Pour amorcer la réflexion, je souhaiterais partir de ce que je crois être un paradoxe. La plupart des gens sont intimement persuadés que, au moins en France, il y a de plus en plus de pauvreté et de moins en moins de solidarité. Or, je prétends en partie l'inverse : il y a de moins en moins de pauvreté, mais aussi de moins en moins de solidarité dans notre société qui s'enrichit. Après avoir expliqué ce paradoxe, je terminerai par une réflexion sur les conditions d'émergence de nouvelles formes de solidarité, de lutte contre les inégalités, expression que je préfère à celle de lutte contre la pauvreté.

Certes, se focaliser sur le cas français est réducteur : dans une société qui se mondialise, s'intéresser aux inégalités ou à la solidarité à l'échelle mondiale devient un enjeu majeur. Mais, en une soirée, il n'était pas possible de faire tenir des éléments aussi différents, car ce ne sont pas les mêmes clefs de lecture qui nous permettraient de comprendre ce qui se passe à l'intérieur de notre société et dans l'ensemble du monde.

### DE MOINS EN MOINS DE PAUVRETÉ DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

La pauvreté n'est pas seulement – et même, dans un certain nombre de cas, elle n'est pas principalement – une question monétaire. Pour reprendre le terme anglais forgé par un récent Prix Nobel d'économie, Amartya Sen, d'origine indienne, « être pauvre, c'est être privé de "capabilities" », de capacité à choisir, à maîtriser son destin. Entendue dans un sens très large, la pauvreté désignerait le fait qu'une personne n'est pas en mesure de prendre en mains son destin, qu'elle est la proie de la fatalité.

Il est très important de souligner que la pauvreté peut être cette dimension qualitative de quelqu'un qui ne parvient pas à maîtriser son avenir. Ce qui va s'exprimer dans des domaines aussi différents que, par exemple, l'échec scolaire, la difficulté d'accès à la culture, les problèmes de logement ; quand on est pauvre, souvent on n'a pas le choix de l'endroit où on peut loger ; on n'a même pas de logement à soi. N'oublions pas qu'il y a environ 100 000 personnes privées de logement en France. On voit ainsi toute une série de privations qui contribuent à rendre difficiles les conditions de vie de ceux qui doivent les endurer. On peut donc, à bon droit, désigner comme pauvres ceux qui sont dans ce cas. Mais, à bien y réfléchir, la plupart de ces privations imposées, de ce manque de liberté de choix découlent d'une insuffisance de revenu. Voilà pourquoi, même si cela est réducteur, la pauvreté monétaire demeure la façon la plus fréquente d'aborder les questions de pauvreté. Aussi, je vais me centrer essentiellement sur cet aspect monétaire, qui, au surplus, est plus facile à mesurer, même s'il laisse de côté les questions de relations ou de capacité à se situer correctement dans la société.

Commençons par regarder les chiffres. Chacun soupçonne les statistiques d'être l'art perfectionné du mensonge, mais je vais expliquer comment les chiffres sont élaborés.

### Du point de vue monétaire, comment définit-on la pauvreté ?

Sont pauvres, les gens qui sont en-dessous d'un certain seuil de pauvreté. La notion de seuil de pauvreté n'est ni française, ni même européenne. Initialement, le terme a été inventé aux États-Unis dans les années 1960, sous l'impulsion du Président Johnson et de sa lutte contre la pauvreté. Sous le terme de « nouvelle frontière », lancé par Kennedy, il s'agissait de créer un ensemble de dispositifs d'aide sociale (welfare) pour lutter contre la très grande pauvreté monétaire dont un certain nombre de ses concitoyens souffraient très fortement. À ce moment-là, on a défini un seuil de pau-

(1) Économiste, fondateur d'*Alternatives Economiques*, Président d'Economie et Humanisme. Conférence donnée le 4 novembre 2003.

vreté. Tous ceux qui se trouvaient en-dessous avaient droit à ces aides sociales, au titre du welfare : assurance maladie lorsqu'on n'en avait pas dans le cadre de son emploi, aide aux familles lorsqu'il n'y avait pas de revenus suffisants, etc.

Aux États-Unis, il y a eu dès le départ un très fort débat autour de ce seuil de pauvreté puisqu'il est opérationnel : le fait qu'un nombre croissant de personnes glissent en-dessous, ou que le seuil soit relevé, engendre en effet des conséquences budgétaires souvent substantielles, à la charge soit de l'État fédéral, soit des États fédérés. Aussi, dès le début, le débat a été vif, soit pour tenter de minimiser ce seuil, afin que le poids budgétaire du welfare (à la charge de la collectivité) se réduise (c'est le point de vue des riches), soit, au contraire, pour tenter de l'augmenter (point de vue des syndicalistes, des militants des droits de l'Homme et, plus généralement, de tous ceux qui sont menacés par la pauvreté).

Chez nous, la notion de seuil de pauvreté n'a jamais été utilisée pour définir l'accès à telle ou telle prestation sociale, qu'il s'agisse du R.M.I., des autres minima sociaux, de la couverture maladie universelle (CMU), des allocations logement, ou des prestations familiales sous condition de ressources. À chaque fois, le seuil d'éligibilité est fixé par les législateurs ; il n'est donc pas identique. Ainsi, le minimum vieillesse est nettement supérieur au RMI : 590 euros (3900 F) contre un RMI qui est aux alentours de 410 euros (2700 F) pour une personne seule. Chaque fois, l'accès à telle prestation fait référence à un niveau de revenu déterminé, jamais à ce qui serait un seuil de pauvreté.

## Un seuil de pauvreté : le demi-revenu médian

On a trouvé important de définir un seuil de pauvreté pour des raisons statistiques et surtout de comparaison à l'intérieur de l'Union Européenne (U.E.). Il s'agissait de pouvoir dire où en était tel pays de l'U.E. par rapport à tel autre ou par rapport à la moyenne de l'Union, s'il avançait ou non dans l'objectif, affirmé comme souhaitable, de réduction de la pauvreté. Un Conseil européen a décidé de considérer comme pauvres « les personnes dont le revenu, par unité de consommation, est inférieur au demi-revenu médian ». Le revenu médian est celui tel qu'une moitié des gens a plus et qu'une moitié a moins. Actuellement, il se situe aux alentours de 180 euros (7800 F). Il est difficile d'être plus précis car les derniers chiffres que l'on possède sont ceux de 2001, le chiffre pour les années ultérieures n'étant pas encore connu. C'est donc une estimation que je vous propose. Le demi-revenu médian s'élève donc actuellement aux alentours de 590 euros, soit environ 3900 F. J'arrondirai, par simplification, à 600 euros.

C'est donc le seuil de pauvreté. Il est calculé par unité de consommation. En effet, dans un ménage – une

famille, si vous préférez – le pouvoir d'achat du revenu disponible après impôt et prestations sociales dépend du nombre de personnes qu'il faut faire vivre avec ce revenu. Évidemment, ce n'est pas du tout la même chose de vivre avec une certaine somme d'argent lorsqu'on est seul ou lorsqu'on est plusieurs. Une fausse bonne idée serait de faire un calcul par tête ; or, dans un ménage, le fait de vivre seul, puis de se mettre en couple, ne va pas engendrer un doublement des dépenses. Car certaines de celles-ci ne vont pas augmenter du fait de la présence d'une personne supplémentaire dans le foyer. Exemples : la location du compteur d'électricité, l'assurance du logement, l'abonnement téléphonique, etc. Il n'est pas toujours nécessaire d'avoir besoin d'une deuxième voiture, et on ne va pas forcément acheter le double des choses que la personne seule achetait jusqu'à présent. Il y a des « économies d'échelle ». L'exemple le plus frappant est celui du logement : passer d'un studio pour une personne seule à un deux pièces pour deux personnes, par exemple, ne va pas entraîner un doublement du loyer, mais une hausse de, peut-être, 30 à 50 % au plus. Au total, grâce à ces économies d'échelle, on estime que, quand un ménage passe de 1 personne adulte à 2 personnes adultes, les dépenses n'augmentent que de 50 %.

Si on désigne par une unité de consommation (U.C.) la première personne adulte du ménage, la deuxième personne adulte vaudra 0,5 U.C. Les enfants de plus de quatorze ans sont considérés comme des adultes, représentant un surcroît de dépense de 0,5 ; ceux de moins de quatorze ans sont estimés à 0,3 (30 %) de dépenses supplémentaires.

Ces chiffres ont été déterminés à partir d'enquêtes de consommation : on regarde ce que les ménages dépensent pour obtenir un même pouvoir d'achat, un même niveau de vie, selon leur taille. Certes, il y a eu parfois des désaccords, mais, en gros, dans l'ensemble de l'U.E., les spécialistes se sont mis d'accord sur cette échelle d'équivalence : une personne vaut une unité de consommation, deux personnes en valent 1,5, un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans vaut 2,1 unités de consommation. Si bien que, dans l'ensemble de la France, qui compte environ soixante millions d'habitants, on dénombre environ quarante-cinq millions d'unités de consommation.

Du fait de cette définition, le seuil de pauvreté, en France en 2003, est donc de l'ordre de 600 euros pour une unité de consommation. Pour un ménage de deux adultes et deux enfants de moins de quatorze ans, cela représentera aux environs de 1 260 euros en 2003. En 2001, dernière année connue par enquête, le seuil de pauvreté s'établissait à 570 euros pour une personne seule et 1200 euros pour un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans (chiffres arrondis).

## Pauvreté en France et aux États-Unis

En France, on constate que, en 1970, date depuis laquelle on suit avec relativement de précision les revenus des ménages, le taux de pauvreté mesuré de cette manière était d'environ 360 euros d'aujourd'hui (2 450 F), parce que le revenu médian par unité de consommation était moindre qu'aujourd'hui. Or, à cette époque, 15 % des gens disposaient d'un revenu par U.C. qui était moindre que ce seuil de pauvreté. En 2001, 6,1 % des gens disposaient pour vivre de moins que le seuil de pauvreté, soit 570 euros par U.C. Bien que, entre temps, le seuil de pauvreté ait augmenté de plus de moitié, reflétant la hausse du pouvoir d'achat du revenu médian, la proportion de gens qui disposent de moins de la moitié du revenu médian a été divisée par plus de deux.

Ainsi, dans la société française, au fur et à mesure que le revenu médian augmente, le seuil de pauvreté, lui aussi, progresse. Au contraire, aux États-Unis, le mode de calcul dépend uniquement du prix d'un panier de biens de consommation alimentaire. Le seuil de pauvreté est indexé sur les variations du prix de ce panier et, lorsque celui-ci augmente, le seuil de pauvreté augmente aussi. Mais lorsque le pouvoir d'achat de la médiane des Américains augmente, le seuil de pauvreté n'est pas relevé. On dit qu'il s'agit d'un indice de pauvreté absolu, alors que le seuil de pauvreté de l'Union Européenne est un indice de pauvreté relative : dans le premier cas, le seuil de pauvreté n'est pas relevé en même temps que les gains de pouvoir d'achat des ménages médians, si bien que l'écart tend à se creuser entre les pauvres et les autres. Par exemple, le cinquième le moins favorisé de la population américaine percevait, en 1970, 4,1 % du revenu total, et le cinquième le plus favorisé 43,3 %. En 2001, les premiers n'avaient plus que 3,5 % du revenu total, mais les seconds 50,1 %. Or, malgré cette inégalité croissante, la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté était passée de 12,6 % à 11,7 % entre ces deux dates.

En France, comme le seuil de pauvreté progresse en même temps et au même rythme que le revenu médian, chaque fois que, à l'intérieur des ménages, on a un ménage bi-actif (deux personnes qui travaillent) cela pousse vers le haut le seuil de pauvreté, car le revenu médian progresse. Or, surtout depuis 1970, il est de plus en plus fréquent que les deux adultes d'un ménage, lorsqu'ils sont d'âge actif, se portent sur le marché du travail. Cette tendance est générale en Europe et particulièrement affirmée en France : en 1970, dans les ménages d'âge actif, moins de la moitié était composée de couples bi-actifs. En 2001, c'est le cas de 65 % environ. De ce fait, cela a remonté le seuil de pauvreté beaucoup plus vite que, simplement, le salaire moyen, puisqu'un nombre croissant de ménages a deux salaires. Même lorsque le deuxième salaire est à temps partiel, cela suscite une élévation du revenu médian par unité de consommation. Et donc, contrairement à ce que l'on croit, le seuil de pau-

vreté, depuis 1970, n'a cessé de progresser, plus vite que le revenu médian ; celui-ci a progressé plus vite que le salaire médian, parce qu'il y a de plus en plus de couples bi-actifs, bi-salariés le plus souvent.

Ce sont des raisons qui me font affirmer que la pauvreté recule. En particulier, elle a reculé sensiblement depuis 1996. « Sensiblement », c'est-à-dire de l'ordre d'un point. Le taux de pauvreté était alors de 7,2 % ; il se situe (en 2001) à 6,1%. Ce qui représente à peu près 3,7 millions de personnes en France vivant au-dessous du seuil de pauvreté.

## Recul de la pauvreté, augmentation des pauvres ?

Si la pauvreté monétaire a reculé, comment se fait-il que la plupart des gens soient persuadés du contraire, qu'il n'y a jamais eu autant de gens pauvres ? C'est tout simplement parce que, en même temps que la pauvreté recule, elle se transforme de façon extrêmement importante.

En 1970, 15% de personnes pauvres. Il s'agissait, pour l'essentiel, de personnes âgées de plus de 65 ans, car le minimum vieillesse était très faible et bien inférieur au demi-revenu médian. Pour ceux qui, soit n'avaient jamais travaillé (cas d'un grand nombre de femmes), soit n'avaient cotisé qu'à des retraites très faibles (cas d'un grand nombre de travailleurs indépendants), les pensions perçues une fois arrivés à 65 ans – âge légal de la retraite – étaient bien inférieures au minimum vieillesse ; de ce fait, ils relevaient de ce minimum vieillesse, ce qui ne les sortait pas de la pauvreté monétaire, car ce minimum était substantiellement inférieur au seuil de pauvreté monétaire de l'époque.

Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Le minimum vieillesse est aux alentours de 3800 F. Il est à peu près égal au seuil de pauvreté, et celui ou celle qui en bénéficie n'est donc pas considéré comme pauvre, surtout s'il est locataire et peut alors compter sur une allocation logement sociale. De ce fait, il n'y a plus que 400 000 personnes âgées de plus de 60 ans à être comptabilisées dans les pauvres. Nous avons quasiment éradiqué la pauvreté de la population âgée.

Qui sont ces personnes âgées pauvres ? Il s'agit soit de personnes qui n'ont pas fait valoir leur droit au minimum vieillesse, soit de personnes qui ont entre 60 et 65 ans et qui n'ont pas de droit à pension, ou pas suffisamment, puisque le minimum vieillesse continue à n'être versé qu'à partir de 65 ans (à environ 700 000 personnes), contrairement aux autres prestations vieillesse en France. Ce nombre de 400.000 personnes est loin d'être négligeable, mais cela n'a rien à voir avec les 3,9 millions de personnes âgées qui, en 1970, étaient en-dessous du seuil de pauvreté.

## Enfants pauvres

Qui sont les autres personnes pauvres ? Pour environ 2,3 millions de personnes, ce sont des personnes d'âge actif, qui ont, à leur charge, au total, un million d'enfants (moins de 18 ans). Le taux de pauvreté des enfants, en France, est de 8 %, soit un chiffre supérieur à celui du taux de pauvreté en général. Ce qui signifie que, dans l'ensemble, le fait d'avoir un ou plusieurs enfants accentue le risque de pauvreté. Cela peut provenir de ce que les prestations sociales dont les familles bénéficient – allocations familiales, allocations logement, aide à la rentrée scolaire, prestation d'accueil du jeune enfant, ... – ne suffisent pas à couvrir le coût supplémentaire engendré par la présence d'un ou plusieurs enfants. De fait, l'absence d'allocations familiales en faveur du premier enfant peut précipiter dans la pauvreté un couple aux revenus peu supérieurs au seuil de pauvreté (absence d'emploi ou emploi à temps partiel, par exemple). Mais cela peut provenir aussi de ce que la présence d'un ou plusieurs enfants empêche l'un des adultes de se porter sur le marché du travail : l'exemple classique est celui des familles nombreuses (quatre enfants ou plus), qui sont surexposées au risque de pauvreté, parce qu'il est quasiment impossible au couple d'être bi-actif, si bien que le chômage ou la maladie pour l'adulte qui travaille devient une cause majeure d'entrée en pauvreté. Mais l'exemple le plus fréquent est celui des familles monoparentales : la présence d'un ou plusieurs enfants et l'absence d'un mode de garde provoquent alors très fréquemment une plongée dans la pauvreté, parce que la mère (dans 95 % des cas) ne peut concilier emploi et vie familiale. Ce n'est donc pas forcément par les prestations sociales que l'on peut lutter contre cette nouvelle pauvreté, qui touche des personnes d'âge actif ; ce peut être en permettant une meilleure conciliation du rôle familial et du rôle professionnel.

## La pauvreté laborieuse

Bien sûr, parmi les 2,3 millions d'adultes, tous ne sont pas parents. Mais, parents ou non, beaucoup sont victimes de ce qu'on appelle « la pauvreté laborieuse ». Bien qu'ils soient sur le marché du travail, ils n'ont pas de revenus issus de l'activité professionnelle permettant de passer au-dessus du seuil de pauvreté. Sont dans cette situation, un grand nombre de gens travaillant à temps partiel (temps partiel contraint : un mi-temps). Par exemple : un Contrat emploi solidarité (CES) est payé 20 heures au Smic, ce qui donne environ 500 euros, moins que les 600 euros du seuil de pauvreté. Il s'agit principalement de femmes. Ainsi, dans la grande distribution, bon nombre de femmes sont employées à temps partiel contraint pour 18 ou 20 heures hebdomadaires. Chez Carrefour, la convention collective leur permet, en général, d'être légèrement au-dessus du seuil de pauvreté ; mais, si elles travaillent chez Leclerc, ce n'est pas le cas. D'une manière générale, dans bon nombre de petites entreprises, dans la propreté, l'hôtellerie-restauration ou le

commerce, les salaires horaires sont proches du SMIC et les emplois à temps très partiel fréquents.

Il y a ainsi près d'un million de personnes qui travaillent toute l'année entre seize et vingt heures par semaine, souvent payées au SMIC. Si elles ne vivent pas avec une personne ayant elle-même un revenu professionnel suffisant pour que le couple échappe au seuil de pauvreté, ou si, par exemple, elles vivent seules, toutes ces personnes se retrouvent sous le seuil de pauvreté.

Autre source de pauvreté laborieuse : les emplois temporaires, ce qu'on appelle souvent les emplois précaires. Ils sont limités dans le temps, car il s'agit de contrats à durée déterminée (CDD), d'intérim ou de stages rémunérés. Généralement, les personnes qui les occupent ne sont donc pas payées douze mois dans l'année. Là encore, il s'agit d'un grand nombre de personnes : près de trois millions. Et parmi elles, près d'un quart ne parvient pas à gagner plus que le seuil de pauvreté. Pour peu, là encore, que leur conjoint soit dans la même situation, ou au chômage, ou qu'elles vivent seules, ou qu'elles soient chargées d'enfants, c'est la plongée dans la pauvreté pour tout le groupe familial.

## Les chômeurs

Troisième catégorie de personnes : des chômeurs, notamment des chômeurs de longue durée, peu ou pas indemnisés. Dans le meilleur des cas, ils perçoivent l'ASS (Allocation de solidarité spécifique) à l'issue de leur période d'indemnisation par l'assurance chômage, mais à condition qu'ils aient travaillé au moins cinq ans au cours des dix années précédentes. Dans le pire des cas, ils ne sont pas du tout indemnisés, ni par l'assurance chômage, ni par l'ASS, parce qu'ils n'ont pas accumulé suffisamment de droits à assurance chômage ou les ont épuisés sans pouvoir bénéficier de l'ASS. Depuis 1982, en effet, les conditions d'indemnisation n'ont cessé de se durcir, si bien qu'il ne reste d'autre solution que le RMI (à condition d'avoir au moins 25 ans), devenu peu à peu, de ce fait, le troisième étage de l'indemnisation du chômage. En France, environ 1,5 million de demandeurs d'emploi ne sont pas indemnisés par l'assurance chômage.

Parmi eux – et c'est ce sur quoi je voudrais insister – certains sont systématiquement écartés du marché du travail ; soit parce que leurs qualifications ne sont pas jugées suffisantes, soit parce que les employeurs s'en méfient, surtout dans une période où, du fait du chômage de masse, les employeurs ont toujours le choix pour embaucher. En particulier, s'agissant de chômeurs de longue durée, les employeurs se méfient même lorsque la personne présente un bon niveau de formation : on entend fréquemment un discours du type : « il n'y a pas de fumée sans feu ; si ... est resté très longtemps sans trouver du travail, c'est forcément qu'il y avait un vice caché ». Un peu comme une voiture d'occasion qui, malgré un prix avantageux, ne parvient pas à être vendue : chaque ache-

teur potentiel a tendance à se dire que « si personne ne l'a achetée, c'est qu'il y a une raison ! » Les employeurs ont ainsi tendance à éliminer les candidats au parcours professionnel marqué par un chômage de trop longue durée (à leurs yeux).

Mais ce n'est pas la seule raison du « tri sélectif » qui s'opère sur le marché du travail. En effet, dans notre société, le travail consiste de moins en moins en rapports avec la matière et de plus en plus en rapports avec les gens. Qu'il s'agisse de tenir un standard téléphonique, d'accueillir quelqu'un qui cherche un renseignement, de vendre quelque chose, ou de s'occuper d'une personne âgée à domicile ..., à chaque fois, une qualité relationnelle est mise en jeu et prend de plus en plus d'importance. Notre société – et la société française n'est pas isolée de ce point de vue – attribue de plus en plus d'importance, de poids, à cette capacité relationnelle, qui n'est pas simplement attestée par un diplôme, mais par une façon de se présenter, de s'habiller, d'être bien avec soi-même et en face d'autres. Très rapidement, les employeurs éliminent ceux qui leur paraissent suspects de ne pas avoir ces qualités relationnelles-là, même si, par ailleurs, ils peuvent avoir des diplômes ou une expérience professionnelle qui les intéressent.

S'y ajoutent, enfin, des discriminations raciales. À diplôme ou expérience identiques, les candidats d'origine maghrébine ont nettement moins de probabilités d'être retenus par ceux qui sélectionnent les candidats pour un emploi. Il faudrait nuancer, bien entendu, mais la plupart des rares études disponibles sur le suivi des jeunes dans leur parcours d'insertion dans l'emploi mettent en évidence ce phénomène de discrimination qui ne dit pas son nom.

Pour toutes ces raisons, on s'aperçoit qu'un grand nombre de gens restent écartés du marché du travail – totalement, temporairement ou partiellement – et sont relégués, faute de mieux, dans des emplois à temps partiel, des intérim, des CDD, généralement mal rémunérés, et dont les candidats les mieux placés ne veulent pas.

## La lutte contre la pauvreté passe par l'accès à l'emploi

On voit donc, dans nos sociétés riches, combien la lutte contre la pauvreté passe par l'accès à l'emploi. On n'est plus dans le domaine de la redistribution pure et simple : il ne suffirait pas de remonter le RMI substantiellement, de le faire passer de 2500F à 3800F (progression de 50 %) pour régler le problème. Cette politique, si elle permettait à un certain nombre de gens de « sortir un peu la tête de l'eau » et d'atteindre au moins le seuil de pauvreté, risquerait d'avoir des effets pervers. Notamment, avec le sentiment, venant de la part de ceux qui travaillent et disposent de revenus modestes, souvent peu éloignés du

seuil de pauvreté, que, au fond, « on n'en fait que pour ces gens-là ». Car s'installe progressivement, dans la tête de beaucoup, l'idée que tous ces gens qui ne trouvent pas d'emploi, ces gens qui sont pauvres, qui tendent la main, qui demandent la solidarité, ce sont, en réalité, des fainéants, des gens qui ne veulent pas travailler. Un ancien premier ministre disait : « de l'emploi, on en trouve si on veut ». Hélas, non, du fait du mécanisme de tri sélectif, expliqué précédemment. Ou alors, il s'agit d'emplois de travailleurs pauvres, qui ne permettent pas de sortir de la galère. Lorsqu'on ne crée pas beaucoup d'emplois – ce qui est le cas en 2003 et ce qui était le cas avant 1996 – il est très difficile à des personnes ayant un handicap ou un autre, de percer le mur de la suspicion et d'accéder à un emploi, ou, au moins, à un emploi de qualité suffisante pour échapper à la pauvreté.

Aujourd'hui, c'est cela notre problème majeur : comment faire pour permettre aux gens de retourner à l'emploi, puisque l'idée d'utiliser la redistribution, c'est-à-dire les prestations sociales comme moyen pour mettre les gens concernés au dessus du seuil de pauvreté, est contestée par une partie croissante de la population ?

## DE MOINS EN MOINS DE SOLIDARITÉ DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Moins de solidarité ? En apparence, ce n'est pas vrai : depuis une trentaine d'années, la couverture sociale a été améliorée, ses trous ont été réduits. En 1988, a été créé (grande avancée) le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) ; la CMU, couverture maladie universelle a permis d'accéder, notamment, à la couverture maladie complémentaire pour bon nombre de gens qui en étaient privés, faute de revenus ou d'emploi. L'allocation personnalisée d'autonomie est en train de prendre corps. On pourrait continuer : dans un grand nombre de cas, il y a eu des améliorations des systèmes de protection sociale. Il est exact que, réellement, nous redistribuons de plus en plus d'argent.

## Assurance ou protection sociale ?

Mais, en même temps, ce système complexe de protection sociale est vécu d'une manière de plus en plus douloureuse par un grand nombre de gens. Pourquoi ? Parce qu'un système de protection sociale n'est pas un système d'assurance. Certes, tous deux ont pour finalité de protéger vis-à-vis de certains risques ; par exemple : protéger des accidents du travail, du chômage, ou empêcher que la naissance d'un enfant supplémentaire ou le vieillissement n'engendrent de la pauvreté. Mais le système de l'assurance consiste à couvrir les risques en question en prélevant une cotisation en fonction du risque subi ; ainsi, par exemple, le jeune conducteur va payer son assurance

automobile plus chère que le conducteur chevronné qui, depuis longtemps, n'a pas eu d'accident. Il y a donc une certaine proportionnalité entre la catégorie de risques dans laquelle se trouve la personne et le montant de la cotisation.

Avec la protection sociale, ce mécanisme est fortement atténué, voire supprimé. Ainsi, avec l'assurance maladie (elle s'appelle assurance, mais ne le devrait pas, de ce point de vue), il s'agit de couvrir le risque maladie, mais le montant des cotisations est calculé au prorata des revenus perçus par chacun, pas du tout au prorata, ni de l'âge, ni de la morbidité (c'est-à-dire les classes de risques que l'on peut offrir vis-à-vis de telle ou telle maladie). De ce point de vue, il y a de la redistribution : les gens bien portants vont payer pour les gens malades, les revenus élevés pour ceux qui n'ont pas beaucoup de moyens. Au contraire, aux États-Unis où le système d'assurance maladie est de type assurantiel, les sociétés qui assurent font un check-up de chacun des assurés et calculent le montant de la cotisation de l'assurance maladie en fonction de l'âge, d'une part, et des antécédents sanitaires de l'autre. Ce qui explique, par exemple, que les employeurs fassent la chasse au tabac dans les entreprises, parce que cela réduit d'autant la prime d'assurance maladie qu'ils versent pour le compte de leurs salariés. En France, même l'assurance chômage est redistributrice : certes, les prestations journalières d'assurance chômage sont indexées sur le salaire antérieur, mais les chômeurs du bas de l'échelle sont proportionnellement mieux indemnisés que les cadres, et, surtout, les cotisations sont fonction du salaire, pas de la probabilité de chômage. Mais les prestations les plus redistributrices sont les prestations familiales et l'aide sociale. Celle-ci est de la redistribution à l'état pur : on nous protège contre tel ou tel risque (par exemple, celui de ne plus avoir du tout de revenu, ou d'arriver à l'âge de 65 ans sans avoir acquis de droit à pension) et on ne demande rien en échange. On va parler de « prestation non contributive ».

Si les cotisations n'étaient pas obligatoires, tous ceux qui paient plus que ce à quoi ils ont droit auraient tendance à se regrouper entre eux et à constituer une classe de risques homogène pour pouvoir payer moins cher. En gros : les jeunes, sans charge de famille, créeraient leur propre Caisse de Sécurité Sociale ; ils auraient moins à contribuer puisqu'ils auraient moins de risques à assurer. À l'inverse, les chargés de famille, les personnes souvent malades, les personnes âgées se retrouveraient avec des niveaux de cotisation beaucoup plus élevés. C'est pour empêcher cela qu'on a rendu le système obligatoire. Or, dans une société où émerge de plus en plus l'individu, où chacun a de plus en plus tendance à estimer que ce qu'il a gagné, fruit de son labeur ou de son patrimoine, lui appartient, le fait que l'État (en réalité les organismes sociaux) prélève là-dessus obligatoirement afin d'en redistribuer une partie plus ou moins importante, devient de plus en plus impopulaire : « ce que j'ai gagné m'appartient, et n'a pas à être versé à d'autres ».

## La redistribution contestée

Toutes les fois que la redistribution devient très forte, le mécanisme de protection sociale est remis en cause.

L'exemple des intermittents du spectacle est très illustratif. Les gestionnaires de l'assurance chômage (en l'occurrence le patronat) constatent que les intermittents versent 150 millions d'euros de cotisations par rapport à 900 millions de prestations versées (en 2002). Ils disent : « Halte-là, on ne joue plus ! Nous indemnisons la Culture au-delà du raisonnable. Nous voulons bien accepter de la redistribution, mais pas dans un rapport de 1 à 6. Pourquoi l'UNEDIC serait-elle le premier mécène de France ? » Aussi, le patronat dénonce la convention spécifique organisant le régime d'assurance chômage des intermittents et plusieurs syndicats acceptent de signer un avenant réduisant l'ampleur de la redistribution, au détriment des intermittents les moins bien placés. L'économique a primé sur le social, parce que le social paraissait être allé trop loin aux yeux de beaucoup.

Autre exemple : le système britannique d'assurance vieillesse. Il s'agissait d'un système très égalitaire : tout le monde payait en fonction de son revenu et chacun percevait une petite somme à partir de l'âge de la retraite, indépendamment des cotisations versées. Ceux qui payaient (les actifs, les salariés et détenteurs de revenus financiers) ont estimé que « trop, c'était trop », qu'on les ponctionnait dans des proportions excessives, par rapport à l'avantage vieillesse que cela représentait. Résultat : l'arrivée au pouvoir de Madame Thatcher, qui avait promis de réformer ce système fortement redistributif devenu très impopulaire pour la fraction influente de l'opinion, celle située au-dessus de l'échelle, qui s'exprime facilement dans la presse, à la télévision, etc. Il lui a donc été très facile de faire voter une loi donnant la possibilité à chacune des branches professionnelles de sortir, si elle le souhaitait, de ce système obligatoire et de choisir un système de fonds de pension sans aucune redistribution, puisque, lorsque arrive l'âge de la retraite, chacun a droit à une pension égale au montant de ses cotisations capitalisées. On est dans un système purement individuel, sans aucune redistribution. Ce système est celui choisi, maintenant, par près des trois quarts des entreprises britanniques.

On voit donc bien qu'on ne peut pas aller trop loin dans la redistribution. Ce qui me pousse à penser que, aujourd'hui, la lutte contre la pauvreté passe d'abord par l'accès à l'emploi, l'emploi convenable s'entend. C'est sur le marché du travail, bien davantage que par le biais du RMI, ou du Smic, que se gagnera la lutte contre la pauvreté.

## Smic et pauvreté

J'entends très souvent dire : « Comment voulez-vous qu'on vive avec le Smic ? » Rappelons que le Smic net à plein temps, après prélèvement des cotisations sociales obligatoires, représente environ 6000F ; c'est 1,7 fois le seuil de pauvreté. Qu'on ne vienne pas dire que lutter contre la pauvreté passerait par le Smic. Lutter contre des salaires que l'on estime trop bas, certes ! Mais ce n'est plus lutter contre la pauvreté, au sens entendu jusqu'à présent.

Je ne voudrais pas que l'on confonde tout et, en particulier, que des médecins arrivent à se faire passer comme des membres de la classe moyenne, alors que leur revenu médian (pour un généraliste omnipraticien), net mensuel, est de l'ordre de 28 000 F avant le passage de la consultation à 20 euros, ce qui le met dans le

dixième décile : les 10 % les mieux rémunérés de la société.

Je rappelle que le revenu médian, aujourd'hui, est un peu inférieur à 8000 F par mois et par unité de consommation. Ceux qui perçoivent le Smic et vivent seuls sont, en fait, déjà dans ce qu'il est convenu d'appeler les couches médianes, c'est-à-dire les 30 % qui se situent de part et d'autre de la médiane. Gagner le Smic ne vous classe dans les couches défavorisées que si, avec ce salaire, il vous faut faire vivre d'autres personnes à charge : c'est le cas d'une partie des travailleurs au Smic, mais c'est loin d'être général. Surtout si l'on vit avec quelqu'un qui gagne également le Smic de son côté. Parler de pauvreté, ce n'est pas parler de Smic ; c'est parler d'emplois précaires, de temps partiel, de chômage de longue durée, de chiffres de revenus inférieurs à 4000 F par mois.

*Denis CLERC*



## Le débat

L'exposé de Denis Clerc a soulevé dès le départ la question de la définition de la pauvreté. C'est en effet une question cruciale de savoir si la politique sociale doit intervenir dans les solutions en vue de résoudre ce problème. Or, la connaissance du problème suppose un indicateur quantitatif. C'est le seuil de pauvreté, défini de façon statistique, comme le pourcentage de la population dont le revenu est inférieur à la moitié du revenu médian. Mais on sait bien qu'il y a d'autres approches de la pauvreté, comme le fait de ne pas disposer de capacités d'action ou de vivre dans un horizon temporel rétréci.

### Réalité et perception de la pauvreté

Une divergence de perception est apparue d'emblée. Le nombre de personnes en dessous du seuil de pauvreté par unité de consommation apparaît en réduction à long terme, passant en France de 15 % en 1970, à 7,5 % en 1996 et à 6,5 % en 2000. Or la perception des populations, d'après certains sondages d'opinion et selon l'avis d'associations caritatives comme le Secours populaire et le Secours catholique, est qu'au contraire la pauvreté augmente.

Le débat a tourné à la fois sur la réalité et sur la perception. Du point de vue de la réalité, la pauvreté toucherait peut-être moins de monde, mais du fait de l'évolution de la société, la pauvreté serait plus dure : au fond, comme l'a dit une des participantes, si la pauvreté recule, la misère augmente. Nous sommes, en effet, dans une société qui donne en spectacle la consommation des plus riches et rend la pauvreté plus insupportable. Du point de vue de la perception, la mesure de la pauvreté par un seuil à 50 % du revenu médian masquerait la densité de ceux qui sont très proches de ce chiffre. En effet, si l'on élève le seuil à 60 % du revenu médian, ce sont plus de deux millions de personnes qui relèvent de la pauvreté statistique et s'ajoutent aux quatre millions qui s'y trouvent déjà. L'approche statistique n'aboutirait-elle pas à une vision « soft » de la pauvreté tendant à voiler une réalité sociale beaucoup plus cruelle ?

L'analyse statistique permet néanmoins de mettre à jour certaines catégories de population particulièrement caractéristiques de la situation présente. Il y a trente ans, la pauvreté était essentiellement celle des personnes âgées. Aujourd'hui le minimum vieillesse est juste au-dessus du seuil de pauvreté. S'il tombe en dessous, c'est un accroissement important du nombre de pauvres. Beaucoup de ceux qui vivent avec une retraite vieillesse minimum sont des paysans qui peuvent avoir quelques ressources en nature, étant donné leur activité. Mais, au total, dans une société aussi monétarisée que la notre, l'accès à un revenu monétaire reste essentiel. Aujourd'hui, une nouvelle catégorie de pauvres est impressionnante, ce sont les « working poors » anglo-saxons ; en français, on parlera de pauvreté laborieuse. Elle est le fait de femmes qui ont des emplois à temps partiel contraint, (les plus nombreuses sont les caissières de grands magasins), souvent des femmes seules, sans ou avec enfants à charge, et dont les 18 à 20 heures de travail par semaine procurent un revenu inférieur au seuil de pauvreté. La loi sur les 35 heures n'a permis de requalifier en plein temps qu'une faible partie de ces contrats.

L'opinion qui s'est exprimée tend à considérer qu'une politique volontariste de recherche d'un plein emploi constitué d'emplois convenables (au sens du BIT) était un élément essentiel d'une lutte sérieuse contre la pauvreté.

### De moins en moins de solidarité ?

Quelle que soit la différence des perceptions face à la réalité de la pauvreté, la solidarité se manifeste-t-elle à hauteur du problème ? La réponse de l'orateur a été clairement négative. Il y a de moins en moins de solidarité, a-t-il affirmé. Deux arguments ont été avancés. Le premier s'appuie sur la résistance à l'impôt des couches supérieures, en termes de revenus, de la société. La réduction d'impôts du budget 2004 est particulièrement mal venue, même si elle est le fait d'une promesse électorale. Elle bénéficiera beaucoup plus que proportionnel-

lement aux plus riches du fait de la progressivité de l'impôt. Le second repose sur le constat de l'évolution des inégalités. Comparées entre le décile inférieur et le décile supérieur, ces inégalités ne se sont pas accrues en France, contrairement aux États-Unis et au Royaume-Uni depuis vingt ans. Mais, au contraire, elle s'est aggravée si la comparaison s'effectue entre le centième le plus riche et le centième le plus pauvre.

Ce point a fait l'objet de moins de contestation, le témoignage statistique paraissant rejoindre ici la perception empirique. La perspective d'action est alors claire : il faut mener des politiques de redistribution plus généreuses. Le niveau économique le permet, comme le montre l'exemple du Danemark et de la Suède, en Europe, qui ont des pourcentages de redistribution par l'impôt nettement plus élevés qu'en France. Il n'y a de seuil de l'intolérable du niveau d'imposition que de la part de ceux qui veulent limiter leur solidarité et substituer à la redistribution nationale, par les mécanismes de l'impôt et des cotisations sociales, des systèmes d'assurances privées moins onéreuses pour les catégories sociales favorisées. L'allergie fiscale peut se soigner. Nouvelle unanimité dans l'expression de l'assistance sur

la nécessité d'une politique de réduction des inégalités comme élément essentiel de lutte contre la pauvreté.

Le débat a fait apparaître des formes diverses de pauvreté : la pauvreté héritée, mise à jour en particulier par ATD quart monde, la pauvreté liée aux migrations et à la discrimination raciale (récemment mise à jour par les enquêtes de Beaud et Pialoux à Montbéliard), la pauvreté liée à la santé et l'effet de la dépsychiatisation de malades mentaux devenus de ce fait plus visibles sur l'espace public, en plus de la pauvreté liée à la conjoncture et à la pauvreté laborieuse déjà évoquée, avec ses quartiers de relégation dans certaines banlieues.

L'importance de l'action des associations caritatives et des ONG de solidarité a été soulignée. Mais celles-ci ressentent fortement le désengagement de la solidarité objective à travers les dispositifs de politique sociale et de redistribution. Par exemple, le Secours populaire, qui ne faisait pas d'aide alimentaire et mettait l'accent sur des mesures à long terme pour sortir de la pauvreté, s'y est mis sous la pression de l'urgence.

# Guerres et paix

## L'exposé

**Bernard Dreano<sup>1</sup>**

Le Centre de recherches et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM) est né du travail d'un groupe de militants à la fin de la guerre d'Algérie. Il a essaimé créant d'autres petites organisations qui viennent de se regrouper récemment dans un réseau : « Initiatives pour un autre monde ». Un des groupes nés de l'initiative du CEDETIM est l'Assemblée européenne des citoyens (AEC). Elle est la branche française d'un réseau international, Helsinki Citizens' Assembly (HCA), fondé en 1990 par des hommes et des femmes, qui s'étaient rencontrés avant la chute du Mur de Berlin, avec l'idée de rapprocher les deux parties de l'Europe. HCA s'est trouvé tout de suite engagé physiquement dans les combats pour la paix, en particulier en ex-Yougoslavie ; le réseau est aujourd'hui actif dans toute cette zone du sud-est de l'Europe, qui va des Balkans au Caucase, en passant par la Turquie, etc.

Cette double expérience complémentaire (CEDETIM et AEC-HCA) permet d'avoir un certain regard et une certaine pratique concernant les conflits, notamment dans les régions du Monde Arabe et de l'Afrique, des Balkans et du Caucase. C'est ce champ d'interventions et de réflexions, riche des pratiques de ces militants et militantes de paix, qui a nourri les idées que je vais développer.

Nous allons commencer par « revisiter » la guerre, car, malheureusement, la paix dont nous parlons se définit comme l'opposition à la guerre. Ensuite, nous verrons quelles sont les figures de lutte pour la paix dans le contexte actuel, et comment des gens s'y investissent de manière à la fois collective et personnelle.

### LA FIGURES DES GUERRES ACTUELLES

Mon hypothèse est que les modèles de guerre ont changé profondément depuis quelques années. Il y avait antérieurement deux grands modèles, qui regroupaient la quasi-totalité des conflits de la Planète. Le premier est celui de la guerre entre les États. Au fur et à mesure de

leur développement, les États se sont constitués pour faire la guerre. Dans sa forme moderne, la guerre inter-étatique est celle qui commence, en Europe, au milieu du XVIIe s., avec le Traité de Westphalie. Elle se prolonge à travers les guerres impérialistes, de domination, hégémoniques, dont les acteurs sont les États.

L'autre type de guerre, qui s'est développé pendant la même période, est assimilable à la guerre révolutionnaire, ou à la guerre civile et idéologique à l'intérieur même des États : guerre de décolonisation, de libération, qui crée des États ; guerres civiles révolutionnaires, y compris celles de la Révolution française ; guerre d'Espagne...

Dans les conflits actuels, il demeure d'importantes traces de ces formes anciennes de la guerre. Mais mon hypothèse est que ces guerres ne correspondent plus à ces catégories. Nous pourrions dire qu'actuellement sévisent deux modèles et demi de guerres : deux qui ne correspondent pas du tout aux anciens, et un demi qui y ressemble un peu.

### La guerre « sans limites »

Dans le vocabulaire actuel, quand on dit la guerre, c'est à ce modèle qu'on pense. C'est le prolongement des guerres inter-étatiques précédentes ; à ceci près que, comme il n'existe plus qu'une seule hyper-puissance, avec une capacité de guerre incommensurable par rapport aux autres, nous n'avons plus affaire à des guerres symétriques entre des puissances équivalentes.

Dès lors, les guerres de l'hyper puissance américaine, menées avec une coalition d'alliés, ne sont pas comparables aux anciennes formes de « guerres inter-impérialistes ». Il n'y a pas, actuellement, en face de la puissance américaine, une puissance équivalente. Le budget militaire américain est égal à l'ensemble des budgets européens. Plus encore, les Américains disposent, à eux seuls, de l'équivalent de toute la puissance destructrice du reste du monde. La dissymétrie est totale ; c'est une hyper-puissance sans contre-poids.

(1) Président du Centre de recherches et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM). Conférence donnée le 9 décembre 2003.

On peut discerner deux lignes politiques de gestion de cette hyper-puissance. La première est celle que certains spécialistes américains appellent la position du « shérif réticent ». Ce terme vient d'un conseiller de Bill Clinton : c'est, en gros, la « ligne Clinton ». Les E.U. ont des responsabilités dans la guerre et la paix à l'échelle de la planète (shérif), mais ils l'exercent de manière limitée (shérif réticent). La puissance américaine est dominante, mais elle ne voudrait pas avoir à gérer la totalité de la planète ; elle cherche à limiter son investissement avec des relais, des alliés.

La deuxième orientation est celle de « l'empire émergent ». Les « néo-conservateurs » partent des mêmes prémices : « nous sommes dominants, c'est une bonne chose pour le monde ». Mais ils estiment que les EU doivent assumer leur tâche de dominant en assumant, sans limites matérielles et politiques, cette politique d'ordre du monde : la *Pax americana*.

Ces deux politiques, surtout la deuxième, ont l'avantage de justifier un système d'armement démesuré. C'est à la fin de la Guerre Froide qu'a été conçue la réorganisation des forces armées américaines avec certains types de matériel (2). La guerre sans limites justifie la production de ces matériels, par exemple celle de super-bombardiers prévus à l'origine contre l'URSS. Évidemment, face à des kamikazes qui utilisent des voitures piégées, ou simplement des cutters et des canifs, on ne sait pas très bien à quoi servent ces bombardiers. Mais, pour les stratèges et les blocs militaro-industriels américains, cette logique de la guerre sans limites a l'avantage de justifier les programmes d'armement à long terme d'hier et d'en préparer d'autres demain.

Beaucoup d'analystes ou de mouvements, en France comme dans le monde, ont tendance à considérer que ce phénomène est tellement dominant qu'il oriente tous les autres. Tout conflit, quel qu'il soit, se trouverait déterminé, comme c'était le cas d'ailleurs à la fin du XIXe et pendant le XXe siècle, par les rivalités impérialistes mondiales. Il y aurait donc aujourd'hui un unique *deus ex machina* (3), et toutes les actions pour la paix seront pensées à partir d'une appréciation de la politique américaine.

Même si elle est largement partagée, cette vue me semble fautive : la majorité des conflits de la planète ne sont pas orientés vers la guerre sans limites. Le deuxième modèle concerne ce que, avec mon amie la britannique Mary Kaldor, nous appelons les nouvelles guerres.

## Les nouvelles guerres

Sur la planète, une quarantaine de guerres sont actuellement en cours. Pour certaines, on ne sait pas si elles sont en cours ou non. On ne sait plus très bien en effet où une guerre commence, et où elle se termine. Sur cette quarantaine, les trois quarts correspondent aux nouvelles guerres.

→ Ces guerres sont typiques de l'époque de la globalisation. Une des caractéristiques de la mondialisation est que le **rôle des États diminue**. Il diminue aussi dans les guerres. La quasi totalité des guerres en cours ne sont pas des guerres entre États. Elles ont lieu à l'intérieur des États, ou dans une relation confuse entre États ; ce sont des guerres civiles à l'intérieur des États et entre des États. La Bosnie, par exemple, était à la fois une guerre civile à l'intérieur d'un État et une guerre entre des États.

On est donc loin de l'époque où le roi de France faisait la guerre au roi d'Angleterre ou à l'empereur d'Autriche, et de celle où, au-delà du roi de France, toute la nation française faisait la guerre à toute la nation allemande... Les guerres actuelles sont plus infra-étatiques qu'étatiques, plus « intra-nationales » qu'internationales ; l'État y joue un rôle relativement limité et, parfois, il n'y a pas d'État qui fasse la guerre.

→ Deuxième aspect de ces guerres, **la prégnance de l'idéologie s'efface**. Certains analystes les rapprochent des guerres de libération d'il y a un demi siècle. L'énorme différence avec ces guerres tient aux motivations des belligérants. Les guerres civiles ou révolutionnaires, les guerres de libération se réclamaient d'idéaux universalistes. Avec la guerre d'Espagne, ce sont deux idéaux – un État national fortement influencé par un catholicisme de droite, et un idéal révolutionnaire, fortement influencé par l'anarchisme – qui s'imaginaient comme valables pour toute l'humanité.

Les guerres de libération, de guérilla, de contre-guérilla, qui se sont développées pendant la Guerre froide, se sont réclamées d'idéaux libéraux ou socialistes censés être applicables au monde entier. Les « nouvelles guerres » actuelles ne se mènent plus au nom de ces idéaux universalistes. Ce sont des guerres identitaires, des luttes de groupes ou de communautés où, le plus souvent, il n'y a même pas de revendication nationale au départ. En Afrique centrale, dans les guerres qui se sont développées autour de la Méditerranée, dans les guerres de Yougoslavie ou du Caucase, les belligérants ne se réclament pas d'un ordre mondial possible. Ils se réclament simplement d'un groupe précis contre un autre ; ce sont des guerres identitaires. C'est une caractéristique essentielle.

(2) Il faut de vingt à trente ans pour développer un système d'armes dans les forces armées modernes.

(3) Avec plus ou moins d'implication selon que l'on parle du Liberia ou de l'Irak.

→ Autre caractéristique essentielle : dans les guerres à objectif universaliste, l'objectif est de conquérir le territoire, bien sûr, mais aussi les cœurs et les esprits. On va détruire l'adversaire armé, mais on va essayer de convaincre la population civile – parfois en la déplaçant, en la regroupant dans des camps – avec l'objectif, à terme, de convaincre l'ensemble de la population, et de rallier la fraction qui n'est pas d'accord à l'idéal qu'on défend. Idéal de l'Algérie française contre idéal de l'Algérie algérienne, par exemple.

Dans la guerre moderne, il ne s'agit pas du tout de convaincre l'**adversaire**, mais de **s'en débarrasser**. C'est dire que la purification ethnique est une caractéristique commune à toutes ces guerres ; elle n'est pas un effet collatéral. Quand les Français font des déplacements de villages en Algérie, ce n'est pas un but de guerre ; en revanche, dans la guerre du Caucase, celle de Bosnie, celles d'Afrique, les déplacements de population sont le but même de la guerre. La guerre a pour objet de déplacer les populations. Le génocide n'est donc pas un effet collatéral, mais une conséquence possible, et même probable, de ce type de guerre.

→ Autre caractéristique de nouvelles guerres : **la privatisation** et non pas l'étatisation **de l'économie**. Dans les guerres où l'État joue le rôle essentiel – dans les guerres napoléoniennes, c'était déjà le cas – on réquisitionne, au nom de l'État ; on nationalise ! Ainsi, en France, l'idée de nationalisation est apparue après la Guerre de 1914. Il y a une logique de contrôle étatique de l'économie qu'on mobilise pour faire la guerre au nom de l'État.

Dans les nouvelles guerres, on a exactement le processus inverse : une privatisation générale de l'économie. Les événements de Géorgie, par exemple, sont dus au fait que l'État géorgien a implosé et ne s'est jamais remis des guerres qui se sont déroulées sur son territoire en 1990-1992. Cette implosion de l'État peut aller parfois jusqu'à l'absence d'État, avec le développement du pouvoir des Seigneurs de guerre et des économies mafieuses.

Ces nouvelles guerres sont très éloignées des guerres d'hier et produisent des choses bizarres. Un exemple est l'apparition de structures para-étatiques, dites souvent « entités », dont on ne sait pas s'il s'agit d'États, de proto-États, de « non-États » : les sécessions d'Atjeh à Sumatra, au Haut Karabach, en Azerbaïdjan, la République de Transnistrie en Moldavie... En Bosnie, le nom « d'entités » est même acté par des accords. On ne sait pas comment les appeler ; ce ne sont pas des provinces, des régions autonomes, mais des « entités », comme le Kurdistan d'Irak.

## La guerre post-moderne

Elle constitue ce que j'ai appelé un « demi-modèle ». Les guerres post-modernes sont celles qui sont menées

par des pays ou des puissances qui peuvent, ou croient pouvoir, mener une guerre à l'ancienne, entre États. Il y a de cela dans la politique israélienne, dans l'attitude de l'Inde, de la Chine, du Pakistan, de l'Iran, hier de l'Irak. On voit régulièrement réapparaître ainsi des formes de guerres traditionnelles entre États. Mais ces guerres post-modernes sont très limitées et, bien souvent, les affrontements s'apparentent aux « nouvelles guerres », comme dans le cas du Cachemire, enjeu du conflit entre l'Inde et le Pakistan.

## LES MÉTHODES DE LA LUTTE POUR LA PAIX

Évidemment, il existait des modèles de lutte pour la paix correspondant aux anciennes guerres. Prédominait, en particulier, un modèle diplomatique, puisqu'il s'agissait de guerres entre États. La paix était aussi une affaire d'États.

### La paix, une affaire d'États

Dans la guerre classique entre États, on fait une déclaration de guerre et, à la fin, un traité de paix. Cela fait partie de la lutte pour la paix que de réfléchir à ce qu'est un bon traité de paix. Mais on ne conçoit pas de finir une guerre sans traité. La Deuxième Guerre Mondiale n'a pas eu de traité, mais il y a eu, avec Yalta, quelque chose d'équivalent.

Pour les guerres actuelles, on arrive quelquefois, après coup, à dater leur démarrage. On a dit, par exemple, que la guerre, en Yougoslavie, avait démarré en juin 1991, mais d'autres pensent qu'elle avait plutôt démarré en 1989 au Kosovo.

La date de fin de la guerre, elle, n'existe pas. On constate, à un moment, que l'on est passé d'un « processus de guerre » à un « processus de paix ». Il existe ainsi aujourd'hui une quinzaine de processus de paix dans le monde, dont on ne sait pas s'il s'agit de la prolongation de la guerre par d'autres moyens, ou de l'amorce de la restauration de la paix, à moins que ce ne soit qu'un conflit gelé, ou un entre-deux guerres.

Nous venons donc de parler d'un premier modèle de paix : celui des États et du passage du système déclaration de guerre – traité de paix à celui du processus.

### La paix des citoyens

Le deuxième modèle c'est celui des citoyens. Les États peuvent parvenir à un accord à un moment donné : traité de paix ou d'indépendance. Mais, décident certains citoyens, « nous allons agir pour qu'un éventuel traité aboutisse à une situation de vraie paix, en nous battant pour la justice ». Cette attitude était déjà celle des mouvements agissant dans le cadre des guerres coloniales :

il faut faire cesser la domination pour aboutir à la justice, qui se traduira, au niveau des États, par l'indépendance et la réconciliation. Quand il s'agissait de peuples ou de nations qui s'affrontaient, il fallait les réconcilier. Tout le monde a en tête le modèle franco-allemand. Mais la réconciliation était surtout nécessaire quand des nations en opprimaient d'autres. Aujourd'hui, dans quelle mesure peut-on parler de nations indienne et pakistanaise qui se font la guerre au Cachemire, ou de Cachemiris opprimés par les Indiens ? Le rôle des « faiseurs de paix », est évidemment, si possible, d'empêcher la guerre ; et, une fois que celle-ci est en cours, de favoriser tout ce qui va aller vers le meilleur traité de paix possible, fondé sur la justice et la réconciliation.

Les militants de la paix étaient cependant un peu gênés dans les guerres modernes : comment agir en effet pendant une guerre mobilisatrice de toutes les énergies qui laissait peu de place au sage « dissident », ou au « déserteur » qui proclame la paix dans la guerre ?

Aujourd'hui, la situation est très différente. Dans ces guerres « sans limites », comme dans les « nouvelles guerres », la frontière entre guerre et paix est devenue floue, comme la nature d'une posture « dissidente » ou de « désertion ». Le cas irakien est particulièrement significatif puisqu'on semble y être passé de la « guerre sans limite », à la « nouvelle guerre », non moins meurtrière, où six ou sept milices armées affrontent la coalition américano-britannique.

## Comment arriver à faire la paix ?

Ce que l'on a appelé Mouvement pour la Paix, dans les années 1950, était un mouvement pour empêcher la « guerre impérialiste » entre « super États », celle qui pouvait conduire à la fin du monde, ou pour arrêter cette guerre dans des endroits où elle se déroulait effectivement, c'est à dire dans des pays du tiers-monde par peuples interposés.

Certains disaient de ce mouvement qu'il était manipulé par Moscou, d'autres au contraire le considéraient comme tout à fait authentique. Toujours est-il que le mode d'action de ce type de mouvement était essentiellement des manifestations très visibles pour influencer les Gouvernements démocratiques. Ainsi pour les guerres coloniales ou post-coloniales, la lutte pour la paix se déroulait aux États Unis, ou en France, essentiellement au travers de ces manifestations d'opinion, et très peu sous forme d'actions sur le terrain, là où se menait la guerre. La lutte pour la paix se déroulait en dehors du champ de bataille. Dans ce type de mouvement, on ne liait pas la lutte pour la paix avec l'action humanitaire, la scolarisation des enfants, ou l'adduction

d'eau.

Aujourd'hui, la lutte pour la paix prend des formes beaucoup plus complexes. D'abord, parce que le cœur de l'action se situe dans les lieux même où il y a la guerre. Ainsi, dans le cas du conflit israélo-palestinien, c'est sur place qu'elle se manifeste d'abord. De même, en Irak. Également entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. D'ailleurs, les mouvements de solidarité extérieurs font tout ce qu'ils peuvent pour intervenir sur place (4).

En quoi consiste cette action concrète pour la paix ? Ses formes sont multiples. Il ne s'agit pas d'un mouvement à objectif unique mais de toutes sortes d'activités de « reticotage » du lien social. D'un certain point de vue, l'action pour la paix n'est pas très différente de l'action pour la paix civile en banlieue : un maillage de petites initiatives, permettant de tenter de résister à l'état de guerre (5). C'est bien normal, puisque l'état de guerre n'est plus défini par quelque chose de précis, mais par un passage insensible d'un état de paix ancien à un état de guerre, qui ne se prolonge pas forcément en guerre : les combats peuvent avoir cessé, sans pour autant que ce soit la paix.

Dans cet imbroglio des nouvelles guerres, les priorités peuvent être différentes, voire contradictoires. Par exemple, les priorités des militants de paix étaient différentes entre Belgrade et Sarajevo, même avec des objectifs identiques ; à court terme, les impératifs étaient différents.

Les situations imposent donc une flexibilité des modes d'actions, car elles peuvent varier du jour au lendemain. Au Kosovo, la population albanaise était opprimée par les Serbes ; du jour au lendemain, la situation s'est inversée. Les combattants pour la paix n'ont pas changé, mais les actions à mener se sont modifiées.

## En Yougoslavie

Dans la situation de la guerre ouverte, au moment où il y a des combats, des morts, etc. qu'est-ce qu'on peut faire, en particulier dans les nouvelles guerres, dans une insécurité généralisée ? Nos réseaux ont quelques expériences en la matière.

→ Nos amis nous avaient avertis, dès la fin des années 1980, que les choses risquaient de mal tourner en Yougoslavie, mais nous ne pensions pas que la situation se dégraderait à ce point là. Nous avons décidé d'intervenir, en juillet 1991 ; le « nous » rassemblait des groupes venus de toutes les Républiques de l'ex-Yougoslavie (Albanais, Bosniaques, Croates, etc.) et des militants extérieurs. Les

(4) Quand la guerre est proche des lieux d'implantation de ces mouvements (par exemple l'Europe Occidentale vis à vis de la Palestine ou de la Bosnie), c'est plus facile. Quand c'est au fin fond de la Sierra-Leone, c'est autre chose.

(5) Comment reconstituer une vie normale ? Parfois, il s'agit d'abord de permettre aux enfants d'aller à l'école. En Palestine, un jour sur deux, les enfants ne peuvent pas y aller du fait de la guerre.

(encore) Yougoslaves nous ont dit trois choses : « 1. Nous allons entrer dans une phase de grande turbulence et nous trouver dans des situations très différenciées. 2. Quand les combats s'arrêteront, il faudra que nous soyons toujours là. 3. Nous avons besoin d'une aide extérieure pour rester en contact les uns avec les autres pendant cette période noire. » Nous savions qu'il serait sans doute impossible d'arrêter la guerre ; qu'il fallait pourtant essayer, même sans espoir d'y parvenir, mais que l'essentiel était de faire survivre physiquement et psychologiquement les options de paix. Pour cela, les solidarités extérieures étaient nécessaires. Pour rester en contact, physiquement et psychologiquement, entre Belgrade et Sarajevo, il faut qu'il y ait des tiers qui assurent le lien.

C'est ce que nous, et d'autres, avons fait pendant plusieurs années. Cela ne nous a pas mis en situation extraordinaire pour préparer l'après-guerre, le processus post-guerre. Mais tout de même l'existence d'une résistance à la logique de la guerre était importante dans la gestion de l'immédiat après-combat. Pourtant le courage et la lucidité manifestés dans cette période n'ont pas suffi pour gérer la période qui a suivi les combats. Ni en Bosnie, ni au Kosovo, on ne peut encore parler d'une vraie paix, aujourd'hui.

## En Arménie et Azerbaïdjan

→ Autre exemple : la guerre qui oppose, au début des années 1990, l'Arménie et l'Azerbaïdjan. C'est à la fois une « vieille guerre », avec deux nations qui se jouent une sorte de « 1914-1918 », mais aussi une « nouvelle guerre », avec des populations très imbriquées les unes dans les autres, des milices, des prises d'otages, avec une armée russe qui vendait ses armes : on pouvait acheter un char d'assaut pour la famille ! Qu'est-ce qu'ont fait les militants de paix des deux côtés ? Ils ont décidé de démontrer que, en pleine guerre, il était possible d'avoir des contacts, de casser l'image de la guerre auprès des gens qui la font. Ils ont donc organisé un voyage en autocar entre Bakou et Erevan en 1992. Quelque chose de strictement impossible : imaginez un voyage en autocar entre Berlin et Paris pendant la Première Guerre Mondiale ! Ils y sont arrivés, avec un cessez-le-feu pour laisser passer l'autocar !

Pourquoi ont-ils fait cela ? Parce que, à partir du moment où ils ont créé une lisibilité, ils ont pu organiser des échanges gratuits d'otages concernant 400 personnes et casser ainsi le marché maffieux qui proliférait dans cette nouvelle guerre. On peut penser que ce n'est pas grand chose. Pendant ce temps, la guerre continuait en effet, avec ses 700.000 réfugiés azerbaïdjanais et 300.000 réfugiés arméniens. Ils n'ont pas fait la paix, ils n'ont pas arrêté la guerre, mais ils ont prouvé

que quelques dizaines d'hommes et de femmes pouvaient rompre la logique de guerre. À partir de là, ils ont acquis une légitimité qui leur a permis d'agir dans la période d'après-guerre.

C'est un processus de guerre et de paix qui dure, dans le Caucase, depuis 1995, en Bosnie depuis la même date. Il consiste à maintenir les liens et à favoriser « le tricotage social » pendant la guerre et, à prolonger cette action dans la phase « ni-guerre, ni-paix » qui suit la guerre, au travers d'activités sociales et politiques de base.

→ Autre exemple. Il y a quelques mois, nos amis arméniens et azerbaïdjanais ont décidé d'organiser un rencontre de familles de disparus. Cela fait huit ans que les combats ont cessé, mais dans cette guerre, il y a énormément de disparus : des gens dont personne n'a de nouvelles mais dont on n'est pas sûr qu'ils soient morts. Les familles de disparus arméniens et azerbaïdjanais ont décidé de se réunir et de faire une double allégeance, l'une à l'autre. Elles se sont d'abord réunies pour dire : « Moi, je m'occupe de savoir ce qui est arrivé à ton fils : est-ce qu'il est mort ? que lui est-il arrivé ? Et toi tu fais de même pour le mien... » Ensuite, elles ont dit : « Moi, je vous tiens au courant des problèmes juridiques concernant les victimes de la guerre. Quand il y a des disparitions, il y a en effet d'énormes problèmes, notamment d'héritage. S'il y a des avancées juridiques dans mon pays, je vous le ferai savoir, parce que, si on a obtenu quelque chose, vous le pourrez peut-être aussi. » Cette réunion a fait un énorme scandale, mais elle porte des fruits.

## La diplomatie parallèle

→ Autre exemple de travail de fourmi à la base : la diplomatie parallèle. Nous avons sous les yeux ce qui vient de se passer à Genève à propos de l'accord Israël-Palestine (6). Comment une telle démarche peut-elle se développer ? Constatons d'abord que, dans le cas israélo-palestinien, les formes d'inter-médiation, d'interposition civile, non violente et extérieure, se sont multipliées depuis quelques années. C'est, par exemple, ce que l'on appelle les « Missions civiles de protection pour la paix », pour faire, sur le terrain, des choses que les États et les institutions ne peuvent pas faire (7). Par exemple, contribuer à limiter la violence des forces armées en étant physiquement présents.

Outre cette étape, sur le champ de bataille, une seconde peut se développer de manière parallèle en profitant de la crédibilité acquise sur le terrain. Un espace psychologique, et parfois matériel, de dialogue s'ouvre. Le dialogue israélo-palestinien, par exemple, n'a jamais été interrompu, mais il avait été très marginalisé. Il fallait des espaces pour le relancer. En ce qui nous concerne, la conférence que nous avons organisée à Londres, en

(6) Je peux en parler d'autant plus que j'ai rencontré Yasser Abed Rabbo (négociateur palestinien), en 1973 à Beyrouth. Et Yossi Beïlin (négociateur israélien) a participé à une conférence sur la Méditerranée que nous avons organisée au début des années 1980. Nous ne sommes pas tout à fait étonnés de retrouver ces gens là dans cette activité là.

(7) Ce type d'action de solidarité active n'est pas réservé à la Palestine ; j'ai vu des activités de ce genre tentées au Cachemire, dans le Caucase, au Kosovo.

2002, a joué ce rôle. Elle a débouché sur la déclaration entre Sareh Nusseibeh, le Palestinien, et Amy Ayalon, l'Israélien, contresignée par 200 000 Israéliens et Palestiniens. Cette initiative a une certaine crédibilité : Amy Ayalon est l'ancien chef des services secrets israéliens ; il est donc difficile de le considérer comme un pacifiste bêlant !

Dans la même période, il y a eu plusieurs réunions israélo-palestiniennes. Mais, pour leur bonne marche, il fallait qu'il y ait des éléments extérieurs, pas forcément actifs d'ailleurs, simplement des facilitateurs. La présence, même symbolique, du tiers est utile même si les militants des groupes belligérants se respectent et se connaissent très bien ; je l'ai vécu moi-même plusieurs fois dans le contexte arméno-azerbaïdjanais.

Cette initiative a préparé l'opinion à une véritable négociation parallèle, faite par les négociateurs qui avaient été à Oslo : Rabbo et quelques autres, Beïlin et quelques autres. Ils ont débouché sur un résultat en profitant de deux facteurs favorables : d'abord, ils ne sont pas liés par les blocages de la diplomatie officielle ; ensuite, ils sont crédibles, parce qu'ils ont été les diplomates officiels. Cette fois-ci, ils ont proposé une démarche inverse de celle de leur négociation officielle. À Oslo, l'objectif était de préparer progressivement l'opinion publique pour parvenir au point d'arrivée ; à Genève, l'idée est de marquer nettement le point d'arrivée.

Des actions comme cela ont manqué cruellement en Côte d'Ivoire. Le tiers a manqué, même si l'armée française a un peu joué ce rôle, mais évidemment autrement qu'une force militante de la société civile.

### **Gagner la paix « avant, pendant, après »**

Le travail pour la paix se situe à la fois à très court terme, et à très long terme. Tout ce qui concerne la réconciliation, la paix, la vérité, la justice est très important. C'est un travail que nous, Français, n'avons jamais su vraiment faire avec les Algériens. Pour le mener à bien, deux choses sont essentielles : d'abord, essayer de comprendre quelle est la douleur de l'un par rapport à l'autre ; avant de partager, il faut essayer de comprendre. Que s'est-il passé, hier, avant-hier, il y a 50 ans, 100 ans ? Les différentes douleurs qui continuent à travailler nos sociétés, il faut les rendre visibles et les partager. Cela ne veut pas dire que l'on soit forcément d'accord au départ sur la manière de le faire, mais que l'on est d'accord sur l'objectif de les partager.

C'est ce que font nos amis dans le cas du dialogue arméno-turc. Quand vous discutez avec certaines personnes de la diaspora arménienne, elles vous expliquent qu'un tel dialogue n'est pas possible. Pendant ce temps, nous tenons réunions impossibles sur réunions impossibles.

Récemment l'une de ces réunions s'est terminée, à Istanbul, par un concert devant 10 000 personnes. Nous n'en sommes qu'au début d'un processus, qui consiste à faire savoir qu'il y a un travail à faire sur la réconciliation arméno-turque – ce qui est révolutionnaire en soi – et à le mettre en oeuvre à Istanbul ou à Erevan.

Immédiatement, se pose la question de la justice. Dans la réconciliation, il y a vérité et justice. La vérité passe par une recherche d'accord sur l'interprétation de ce qui s'est passé. Peut-être que l'on ne se mettra pas d'accord, mais on a déjà fait un grand pas si on circonscrit et rationalise un désaccord d'interprétation de l'histoire. Et la justice ? Il y a pratiquement toujours des injustices considérables. Dans le cas israélo-palestinien – quelque chose qui n'est pas traité dans la déclaration de Genève, mais est évoqué dans l'appel Ayalon-Nusseibeh – d'une manière ou d'une autre, une forme de reconnaissance de la « purification ethnique » qui s'est déroulée en 1948 est nécessaire. Cette injustice est reconnue par l'affirmation du « droit au retour » des Palestiniens (donc, du fait qu'ils ont été expulsés), mais, précise la déclaration, ce droit peut s'exercer dans le futur État de Palestine (donc, sauf cas particulier, pas sur le territoire israélien des frontières de 1948). L'acceptation de cette proposition suppose un accord sur le diagnostic : une population a été expulsée de force, en 1948, par les Israéliens ; diagnostic partagé dont l'interprétation peut d'ailleurs être diverse.

Notons au passage qu'une tragédie de ce genre est hélas banale dans cette région du monde. En Méditerranée orientale et au Moyen Orient, environ vingt-cinq millions de personnes ont été déplacées entre 1900 et 1999 : des Grecs, des Kurdes, des Turcs, des Bulgares, des Serbes, des Bosniaques, des Arméniens, des Azerbaïdjanais, etc. La reconnaissance de ces crimes est importante, parce que cela donne des droits aux victimes, mais la solution ne passe pas, en général, par le rétablissement des « droits ancestraux » et le retour des gens dans le « chez eux » d'il y a 100, 50, ou 10 ans. Les victimes ont droit à réparation : celle-ci peut être financière, mais le plus important est la réparation symbolique.

On pourrait donner un autre exemple : la reconnaissance du fait qu'il y a eu expulsion des Allemands des Sudètes par les Tchèques en 1948. Le problème n'est pas de rétribuer les descendants des Allemands des Sudètes. Il est de reconnaître qu'il n'était pas normal d'appliquer une punition collective. C'est la symbolique qu'avait su exprimer, contre sa classe politique, le Président Vaclav Havel. Une telle réconciliation ne s'opère jamais sans un travail préalable d'organisation de la société civile.

Ces actions de différents niveaux sont celles des bâtisseurs de paix, sur le terrain, aujourd'hui.

*Bernard DREANO*

## Le débat

Bernard Dreano a découpé son exposé en deux parties : l'analyse actuelle des guerres et les formes de lutte pour la paix. La discussion a été également partagée entre ces deux points.

### Les types de guerres

Les types de guerres qui se multiplient depuis la chute du mur de Berlin sont ce que l'orateur appelle des guerres sans limites et des guerres nouvelles.

Les guerres sans limites sont celles qui sont dominées par l'hyper-puissance américaine. Celle-ci peut, soit se limiter (le « shérif réticent » de Clinton), soit se déployer comme avec les néo-conservateurs américains (« qui n'est pas pour nous est contre nous », dit Bush fils) constituant l'hyper-puissance en empire émergeant. Les nouvelles guerres ne procèdent pas de l'idéal universaliste des guerres de libération qui devaient conquérir non seulement les territoires mais aussi les cœurs, ce sont des guerres identitaires qui tendent au génocide : en effet, il ne s'agit plus de conquérir les populations, mais de s'en débarrasser. Il y a aussi des guerres post-modernes qui ressemblent aux anciennes guerres entre États (type westphalien), mais elles aboutissent aujourd'hui à un contrôle du territoire par des Seigneurs de guerre avec une économie mafieuse privatisée, alors que les guerres entre États tendaient au contraire à la nationalisation de l'économie.

Certaines limites de cette analyse sont apparues dans le débat. Les guerres nouvelles de type identitaire ne ressemblent-elles pas aux guerres de religion auxquelles le traité de Westphalie ont mis fin au milieu du dix-septième siècle avec la montée des États nations ? Ces guerres nouvelles seraient en fait des guerres traditionnelles.

L'exposé n'a-t-il pas occulté la transformation de l'URSS en Russie en 1991, et l'impasse n'a-t-elle pas été faite sur l'analyse de la guerre froide ? Il n'y a pas eu non plus d'analyse de l'hyper-terrorisme.

L'orateur répond que des traits de guerres anciennes peuvent se retrouver dans les guerres nouvelles, mais le contexte international a changé. Il note aussi que l'ancien territoire de l'URSS, à l'exception du Caucase, ne fait pas l'objet de guerres nouvelles, en soulignant le caractère très contingent des explosions guerrières où les facteurs d'explication locaux jouent un rôle déterminant.

L'exposé a paru également lacunaire en ce qui concerne la question des ventes d'armes, où le rôle des États semble central. Dans sa réponse, l'orateur a fait une distinction entre les complexes militaro-industriels producteurs d'armes sophistiquées, qui sont quatre ou cinq dans le monde, et les producteurs d'armes légères qui sont le fait de très nombreux pays comme le Brésil, la Corée du Nord, la Chine, l'Italie, la République tchèque et bien d'autres. Il y a aussi l'énorme réserve d'armes de l'ancienne URSS. Dans les guerres du Caucase, on vit sur les stocks. Aujourd'hui, la gestion de l'armement nucléaire paraît une question plus facile à résoudre que celle de l'accroissement du nombre de réfugiés, note Richard Pétris, directeur de l'École de la paix.

Le fait de l'accroissement du nombre de réfugiés a fait l'objet d'un débat entre participants. Olivier Brachet, directeur du Forum réfugiés, note que les chiffres de réfugiés dans le monde a diminué de moitié depuis dix ans selon le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR). Bernard Dreano réplique que beaucoup de réfugiés ne sont pas pris en compte par le HCR, car de nombreuses populations sont réfugiées à l'intérieur même de leur pays.

### Les formes de luttes pour la paix

Dans une situation où les guerres ne se déclarent plus et ne finissent plus par des traités de paix, la lutte pour la paix sera le fait de citoyens qui se battent continuellement pour la justice et la réconciliation. Mais comment faire pendant les guerres ? Il ne s'agit plus de défilé contre des guerres impérialistes, comme les foules américaines aux

États-Unis pendant la guerre du Vietnam. Il faut une action de solidarité sur le terrain. C'est ce qui s'est passé depuis 1989 (au Kosovo) pendant les guerres des Balkans et pendant celles du Caucase. La lutte pour la paix ressemble beaucoup au « retrecotage social » de la paix civile dans les banlieues de nos grandes villes. Mais la lutte pour la paix dans la guerre chaude prendra la forme d'une aide à la coopération entre des gens qui oeuvrent pour la paix mais se trouvent dans des situations différentes. L'exemple est donné du réseau d'arméniens et d'azerbaïdjanais dans le conflit du Haut Karabakh. Autre exemple, celui du pacte de Genève. Des diplomates liés aux accords d'Oslo, qui n'ont pas réussi à pacifier les relations entre Israël et les Palestiniens, ont réalisé les accords de Genève, accords privés n'ayant pas force publique, mais indiquant le détail des solutions. Ceux-ci ont pour objet de désigner le terme d'un accord et non plus le démarrage d'un processus de lancement qui n'est pas parvenu à réconcilier progressivement les parties en présence. C'est la quasi-absence d'une société civile suffisamment vivante pour susciter des démarches de paix, qui manque actuellement en Côte d'Ivoire pour accompagner le processus de paix qui repose uniquement sur des armées françaises qui retiennent le déclenchement d'un massacre dont plane la menace.

Il faut y ajouter le travail de réconciliation qui doit intervenir après les guerres. L'analyse des douleurs vécues doit faire la vérité sur ce qui est advenu. On doit ensuite faire justice pour apaiser les populations. Ainsi Israël devrait-il reconnaître la purification ethnique à laquelle le pays s'est livré pour conquérir sa terre. Un droit symbolique serait ainsi reconnu aux Palestiniens qui apaiserait cette population avec sa revendication de droit au retour, sans nécessité de récupération matérielle des maisons, évidemment inacceptable pour Israël après plus d'un demi-siècle.

Dans le débat, la représentante du Mouvement de la Paix (créé en 1949) défend une lutte pour la paix de plus large ampleur en faisant pression sur les opinions publiques : grandes campagnes, aide aux manifestants de la paix, interventions auprès de dirigeants de mouvements et de partis politiques.

On s'est également demandé s'il ne fallait pas faire pression directement sur les gouvernements. Les combattants de la paix ne sont pas seulement des humanitaires et des intermédiaires qui n'atteignent pas ceux qui décident vraiment des guerres, les responsables politiques.

Bernard Dréano souligne les limites de telles actions. Dans cette dernière démarche, il aurait suffi d'intervenir sur les gouvernements dans les Balkans lorsque, en 1991, la Serbie a attaqué la Slovénie. En réalité, tout a commencé en 1989 au Kosovo, avant la disparition de l'URSS, avec la politique nationaliste de Milosevic. C'est là que le combat pour la paix, en mobilisant les forces de paix, aurait éventuellement pu être efficace. Il importe de comprendre les racines locales des guerres. Est-ce là de l'humanitaire ou du politique ? Travailler les raisons spécifiques de tensions avec les forces de paix locales

semble bien un combat politique pour la paix. Un cas a été cité par un participant, celui du Tchad où, pour empêcher les affrontements ethniques, il faut analyser l'ensemble des problèmes avec le nouveau contexte pétrolier du pays.

Dans son optique d'élargissement de la lutte pour la paix, le Mouvement de la paix en appelle à l'ONU et à l'UNESCO. Pax Christi, dans son éducation à la paix, invite les populations à sortir de leur passivité et à s'engager dans le combat pour la paix et la justice. Le Mouvement international pour la réconciliation soutient les groupes qui oeuvrent pour la paix face à des États sourds et aveugles devant la montée des conflits.

L'intervenant reconnaît qu'il n'y aura pas de diplomatie préventive des guerres sans appui de la société civile. Celle-ci doit connaître ce que fait son armée, comment elle sert son propre pays, quel rôle elle joue dans la prévention des conflits. Il faudrait également mieux savoir pourquoi certains conflits n'éclatent pas. Malheureusement, on n'en parle pas dans les médias. Même si elles ne sont pas raison, les comparaisons sont éclairantes. Des débats entre Marocains et Algériens sur les disparus de la guerre du Sahara font beaucoup pour la réconciliation et la coopération entre États au Maghreb.

## Les responsabilités de l'Europe

Le débat s'est achevé sur la question de l'Europe et de sa responsabilité dans la paix du monde. Le Mouvement de la paix voudrait un article de la Constitution européenne qui aille au-delà de la condamnation de la prolifération des armes nucléaires, mais s'affirme comme puissance de paix, tandis que le Forum Réfugiés plaide pour l'intégration de la Turquie dans l'Europe, ce qui provoque une prise de position inverse.

L'intervenant souligne en conclusion les points suivants :

- 1 - L'Europe est messagère de paix. Fondée sur la réconciliation franco-allemande, elle se construit comme une zone de paix avec des États démocratiques qui règlent les conflits entre eux par le droit et les règles.
- 2 - Il y a cependant un cadavre dans le placard de l'Europe : c'est son échec en Bosnie ; l'Europe devrait en faire l'analyse publique et œuvrer pour la vérité.
- 3 - Même si elle ne s'affirme pas assez dans son projet de Constitution comme puissance de paix, sa logique d'action est profondément pacifique. On le voit dans le conflit israélo-palestinien ou plus récemment dans l'affaire de l'Iran où les trois ministres des affaires étrangères du Royaume-Uni, de la France et de l'Allemagne ont désamorcé la crise avec l'Iran. De plus, le Parlement européen est un lieu d'expression très apprécié des entités en conflit à l'extérieur de l'Union Européenne. L'Europe est plus force d'intégration que de désintégration. Mais elle a beaucoup à se faire pardonner, puisqu'elle est responsable de deux guerres mondiales particulièrement sanglantes.

# Rencontres des cultures

## L'exposé

Nous sommes le 13 Janvier 2004. Je vais donc délibérément placer mon propos dans une actualité brûlante. Les médias donnent le spectacle désolant d'un énorme chaos, d'un désordre indescriptible suscité par le voile, dit islamique. Celui-ci est le premier problème lié à l'islam auquel la République Française a tenté de répondre par une loi. Or, le débat sur ce voile n'est qu'une question accessoire ; ce n'est pas le fond du problème.

Je voudrais aborder quatre questions qui me paraissent fondamentales :

- Qu'est-ce qu'être musulman ? Je ne vais pas faire un exposé de théologie, mais prendre cette question sous l'angle de la participation des musulmans à la société française.
- Combien de musulmans sommes-nous en France, en Europe ?
- Quels malentendus, quelles peurs entretenons-nous de part et d'autre ? Quelles en sont les conséquences ?
- Que pourrait être la modernité en islam ?

La question du voile n'est pas le fond du problème, mais elle constitue le sommet apparent de l'iceberg. Jacqueline Chabbi, dans *Le Monde des Religions*, a apporté d'excellentes précisions à ce sujet. Elle a retrouvé les cinq sourates (l'ensemble du Coran, en compte 114) qui parlent du vêtement de la femme. Voir le texte en annexe. Le « voile », le hijab est le nom précis du rideau qui sépare l'espace privé de l'espace public. Il n'est question dans le Coran que d'un appel à la pudeur, à la discrétion ; tout le Coran, d'ailleurs, en est plein. Ce n'est qu'après s'être adressé aux croyants, que le Coran s'adresse aux croyantes. En fait, ce voile est une coutume bédouine, une manière d'établir une distinction entre les citadines et les bédouines, et de distinguer les femmes du Prophète des esclaves et des servantes. À notre grand regret, les télévisions, journaux et autres médias ne disposent pas de personnels vraiment capables de connaître l'islam et de l'analyser.

L'islam est présent en Europe depuis le Moyen Age. Il est devenu une réalité sociale en France au XXIème siècle et

## Bétole Fekkar-Lambiotte<sup>1</sup>

un terrain sur lequel s'affrontent deux positions. La première pratique une lecture littérale du texte sacré ; elle est prônée par les puristes, les islamistes, qui refusent toute adaptation du dogme et se méfient de la spiritualité, parce qu'elle est porteuse de liberté. À cette position, s'oppose l'énorme mouvement des réformateurs animé par des personnalités telles que Arkoun, Talbi, Charfi, Azab, El Ansary, A. Meddeb, etc. Ils travaillent à l'adaptation de l'islam aux temps modernes. Il y a donc, en cours, une réforme visant une adaptation de l'islam. Autrement dit, à l'émergence d'une pensée religieuse moderne, s'oppose la montée d'un islam radical, anti-moderniste et obscurantiste.

### QU'EST-CE QU'ÊTRE MUSULMAN ?

Je n'expliquerai pas les cinq piliers de l'islam. Ils sont bien connus.

#### Les cinq piliers de l'islam

**La profession de foi** : c'est l'affirmation que Dieu est unique (*Tawhid*) et que Mohammed est son prophète.

**Les cinq prières par jour** : à l'aube (*Fajar*), vers 13 heures (*Dohr*), vers 16 heures (*Asr*), au crépuscule (*Maghreb*), vers 21 heures (*Icha*) ; à quoi s'ajoutent des prières surérogatoires.

**L'impôt religieux (*Zakat*)** : tout musulman doit donner 2,5 % de son revenu annuel à plus pauvre que soi.

**Le Ramadan** : du lever au coucher du soleil, le musulman doit s'abstenir de toute nourriture, boisson, relations sexuelles, s'interdire de médire, d'être violent. C'est un mois consacré à Dieu et aux prières qu'on lui adresse.

**Le Pèlerinage à la Mekke** : une fois au moins dans le cours de sa vie, il faut connaître les lieux saints. Ce voyage en Arabie, d'où est originaire le Prophète, n'est pas une obligation.

(1) Inspectrice de l'éducation nationale ; fonctionnaire internationale. Conférence donnée le 13 janvier 2004.

Ce que l'on ignore parfois, c'est que la pratique de l'islam suppose la connaissance de deux autres éléments qui sont complémentaires des cinq piliers. Ce sont *El imane* et *El ihsane*.

*El imane* est la foi en Mohammed, messenger de l'islam, et la croyance aux anges, aux livres révélés, aux prophètes, Moïse, Abraham, Jésus (car ils sont aux ordres de Dieu), au Jugement dernier et en la prédestination.

*El ihsane* signifie l'état d'excellence, l'accomplissement de ses devoirs envers Dieu, envers ses semblables, et envers soi-même. L'islam se caractérise par le respect de ses trois composantes : *islam* (soumission), *El imane* (foi), *El ihsane* (excellence).

### De cet ensemble, qui constitue l'islam, quelles valeurs pouvons-nous dégager ?

→ **Le sacré** est présent dans toutes les conduites, dans les êtres, dans les choses. Au début de tout, on dit toujours « bismillah ». On invoque le sacré pour qu'il soit présent. Le sacré, c'est le « bismillah » dit à toutes occasions. Il est censé sacraliser le geste, ou la parole, ou la nourriture que l'on ingère.

→ En second lieu, il y a un investissement de soi, en une totalité intense, combative, chaude, en même temps qu'une **adhésion à l'égard du divin**. Celle-ci se traduit par les cinq prières par jour ; ce sont des rappels de la présence divine, qui donnent, dans la société, un certain comportement.

→ **L'islam est égalitaire**. La *Zakat* n'est pas une aumône, une charité, elle est un dû. Quand on est musulman, on doit 2,5 % de son revenu, que chacun est libre de calculer en toute conscience, puisqu'il n'y a pas de clergé, de responsables religieux. Cette *Zakat* doit palier les différences de niveaux de fortune.

→ En quatrième lieu, **l'islam est universaliste**. Il s'est adapté à un grand nombre de sociétés, de cultures ; par exemple, dans la Sourate X, verset 104, il est dit : « je ne crois pas en ce que vous croyez » ; il n'y a « nulle contrainte en religion » (Sourate II). L'islam est la voie du milieu : il s'oppose aux excès, préférant « *l'encre du savant, [qui] est plus précieuse que le sang du martyr* ». Si l'islam a obtenu l'adhésion d'un si grand nombre de peuples et de cultures, c'est bien parce que, contrairement à l'image qu'on se fait de la brutalité passée des conquêtes arabes, l'islam s'est répandu grâce à sa tolérance. Tout simplement, « il n'y a pas de contraintes en religion ».

→ **La relation directe à Dieu**. La conséquence de cette démarche spirituelle, personnelle, et l'absence de clergé font que le musulman a le sens du secret : on le voit prier, méditer, sans participation extérieure. Ce sens du secret est inhérent à la condition de l'islam ; il est un mode de fonctionnement.

→ **Le sens de la justice**. Il y a, enfin, un passage très classique, qui donne une sensibilité aigüe à la justice. Dans la Sourate XVI, il est dit, au verset 90 : « Dieu nous commande la justice. » Ce sens de la justice va très loin. L'islam est toujours très soucieux des traitements des uns et des autres.

Pour d'autres caractéristiques du comportement du musulman, je citerai Louis Massignon, qui parle de dévotion mystique du droit d'asile, de l'hospitalité, du respect de la parole donnée et de la primauté de l'amitié. Il ajoute : « si ces trois valeurs sont proposées aux musulmans, alors toutes les objections tombent. »

Voilà, décrites à grand traits, et donc schématiquement, quelques caractéristiques de ce qu'on appelle la communauté musulmane. Pour la première fois de l'histoire, nous sommes une minorité dans une société judéo-chrétienne, en quelque sorte, les *dhimmis*, nom donné aux chrétiens minoritaires dans les sociétés arabes. L'histoire fait que la relation est ici inversée.

## COMBIEN DE MUSULMANS EN FRANCE ET EN EUROPE ?

En 1998, il y avait 5,5 millions de musulmans en France, 2,5 millions en Allemagne, 1 million en Angleterre, 1 million en Espagne, 500.000 aux Pays-Bas, 500.000 en Belgique ; soit, au bas mot : 11 millions en Europe. Depuis, ces chiffres sont en progression.

Il y a, en France, 700 associations musulmanes. Elles ont du mal à apparaître sereinement parce qu'elles sont infiltrées par les intégristes, et nous savons combien ils sont obscurantistes.

La très grande majorité a la nationalité du pays d'accueil. Ainsi, en France, il y a 4 millions de Français musulmans. On doit donc compter avec cette présence, avec cette communauté.

Comment la société française accueille-t-elle la communauté musulmane ? Nous sommes inscrits dans une double évolution : l'islam est en mutation interne et cherche à se faire accepter ; et la France et l'Europe sont en plein changement, en quête de sens.

Il existe maintenant le Conseil français du culte musulman. Je lui ai appartenu pendant trois ans et demi. Si j'ai éprouvé le besoin d'en partir, c'est parce que je n'étais pas d'accord avec le comportement de certains de ses membres musulmans. J'y étais en tant que musulmane, et je me suis réjouie, ce que fais encore, qu'il y ait une instance représentative du Culte musulman. Pour la première fois, en France, une instance représente les musulmans et le culte. Je ne peux donc que me réjouir de cette initiative de la République Française. Ce Conseil a le mérite

d'exister, même s'il y a des dysfonctionnements. Je pense qu'avec le temps cela s'améliorera : ce sont des erreurs de jeunesse.

## MALENTENDUS ET PEURS, DE PART ET D'AUTRE ?

Les Français ont peur, les musulmans ont également peur. Tout ce qui se passe contribue à ce qu'un dialogue de sourds s'installe.

Les civilisations techniques ne se préoccupent pas de ce qu'est la spiritualité. Le monde est dominé par le matérialisme. En Europe, cela a amené Jacques Delors à créer un programme qui s'appelle : « Donner une âme à l'Europe ». Cette initiative est significative, car en réaction à la trop forte poussée de cette civilisation technique. Autrement dit, la France et l'Europe sont en quête de sens, notamment à propos de leur identité. Mais qu'est-ce que l'identité européenne ? Vaste débat !

### Une image déformée de la communauté musulmane

Qu'en est-il de la perception de la communauté musulmane par la société française ? Nous constatons que la méconnaissance de l'islam par la société française permet de véhiculer, par les médias en particulier, des stéréotypes tenaces. Il en est notamment un : considérer qu'être musulman, c'est être essentiellement déterminé par sa religion ; comme si le chrétien, le juif n'étaient pas dans la même attitude spirituelle. Autrement dit : c'est l'exclusion des éléments historiques, géographiques, culturels qui fait qu'il y a amalgame : le musulman turc ou indonésien ne peut être confondu avec le musulman maghrébin. Ces représentations sociales ont pour finalité de priver le musulman de son rôle primordial : participer, avec les autres citoyens, à la construction d'une société que l'accepterait, lui, musulman.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur a d'ailleurs commis un lapsus en parlant de « discrimination positive » et en nommant un préfet « musulman » ! On nomme un préfet parce qu'il est compétent, non parce qu'il est musulman. On ne pourrait pas dire : « on va nommer un préfet chrétien ou juif », alors qu'on éprouve le besoin de le préciser à propos d'un musulman.

Les médias amplifient systématiquement certaines images et, par là même, les réinventent. Musulmans, nous sommes donc victimes d'une apparence, alors que nous ne nous identifions pas à cette réalité.

### Musulmans et Français

Par ailleurs, il faut remarquer que la mosquée est traditionnellement le lieu par excellence où se dispensent le savoir, l'éducation. Mais maintenant, la religion est devenue un espace de confrontation politique. Les États musulmans, dont sont originaires la plupart des Français

qui constituent la communauté musulmane, sont en effet des pays où la liberté d'expression n'existe plus. On transpose donc, tout naturellement, le débat politique dans le seul lieu où il puisse se dérouler, c'est-à-dire la mosquée.

Cette attitude est contraire à la tradition de l'islam. Il faut donc se réjouir qu'on puisse multiplier le nombre de mosquées, non par souci de prosélytisme, mais avec l'espoir que la petite mosquée de tel village ou quartier retrouve sa fonction initiale, qui est de dispenser éducation et savoir.

La mosquée est un lieu de relation avec Dieu, elle n'est pas un lieu de relation entre citoyens. Tout se passe comme si un énorme piège s'était refermé sur les musulmans. On conforte les malentendus, les frictions, les incompréhensions de part et d'autre d'une société d'accueil qui est dans l'obligation de rationaliser ses règles de fonctionnement interne, et ce, sur un fond de régression économique. Les souffrances sont quotidiennes, puisque le pari à relever est, selon Louis Massignon que j'admire beaucoup, de « rester le plus nous-mêmes, en nous adaptant le plus possible ». Il s'agit effectivement de s'adapter en restant le plus nous-même et en étant le plus ouverts possible à une société dans laquelle nous avons choisi de vivre.

La revendication, dite identitaire, des musulmans de deuxième et troisième générations est celle de jeunes qui se veulent musulmans et Français. Mais, pour des jeunes privés d'un statut social, cette revendication identitaire crée une malaise, et le fameux appel à vivre ensemble n'est plus qu'un rite incantatoire.

Nous sommes donc confrontés à conjuguer ce que j'appellerai l'impulsion – le Coran, dont le rôle est à la fois historique et source d'illumination – avec ce qui relève de la volonté : la nécessité de la modernité. Tous les jours, nous sommes constructeurs de modernité, participants de la modernité. Pour ma part, je ne me reconnais pas comme moderne, mais je considère que je suis intéressée par la modernité.

## QUE POURRAIT ÊTRE LA MODERNITÉ EN ISLAM ?

La modernité est marquée par la technicisation du monde et de la société. Mais, pour être complète, elle nous impose de réinstaller des valeurs et une éthique dans la vie sociale. Selon Jacques Berque, « la transmission des savoirs n'est pas seulement une instruction ; elle est aussi une culture ». Ce mot de « culture » m'interroge beaucoup. Quel est en effet le problème fondamental posé à l'islam, à la communauté musulmane ? Le fait que nous n'avons pas pu bénéficier d'esprits libérateurs, de la trempe de Spinoza, ou de Richard Simon, au XVII<sup>ème</sup> siècle, ces deux hommes qui ont eu une attitude critique vis-à-vis de leurs textes sacrés. Bien entendu, ils n'ont pas été suivis immédiatement par leurs coreligionnaires, mais leur travail a permis de circonscrire le sacré et, par la même, de mieux le reconnaître.

## Quatre thèmes de réflexion

Qu'est-ce que la modernité en islam ? Une œuvre qui est en cours de construction. Le travail des réformistes date, en effet, du début du siècle dernier. Il a été publié surtout en arabe, ce qui explique que nous ne le connaissions pas bien. Quatre thèmes principaux de réflexion concernent la modernité.

→ **Islam et laïcité** : le rapport du politique et du religieux, la différenciation entre loi divine et loi politique, est un gros problème qui, en tant que croyants, nous concerne tous.

→ **Islam et démocratie**. Comment vivre le pluralisme, la liberté d'expression et de pensée ? La communauté musulmane a toujours été ouverte à la laïcité et à la démocratie, dès les premières dynasties ; même si celles-ci utilisaient un langage religieux, leurs textes méritent d'être redécouverts. Remarquons d'ailleurs que, jusqu'en 1970, l'Espagne était considérée comme imperméable à la laïcité et à la démocratie ; comme on le dit, aujourd'hui, des pays musulmans. Ce qui laisse un grand espoir pour l'avenir.

→ **Islam et humanisme**. C'est le troisième grand défi auquel l'islam se trouve confronté. Qu'est-ce que le libre-arbitre de l'Homme ? Qu'est-ce que la responsabilité personnelle face à sa foi ? Quel est le respect dû à l'individu ? Quelle est la marge d'interrogation possible face aux textes sacrés ? Ces questions prennent toute leur acuité, quand on pense que des musulmans ont tué, assassiné – je suis algérienne – et que le terrorisme a décapité notre pays, alors que « sauver une vie, est-il dit dans le Coran, c'est sauver l'humanité toute entière ». Il y a là des dérives qui m'amènent à penser que nous avons besoin de revoir notre copie en matière d'humanisme.

→ **Islam et science**. Le mot savoir apparaît 750 fois dans le Coran. La science – El'ilm en arabe – y est une référence constante. À l'heure des découvertes sur la matière et des biotechnologies, quelle position adopter face à la fécondation in vitro, aux transferts d'organes ? Voici une petite anecdote : j'appartiens à un Conseil interculturel de l'hôpital Avicenne, à Paris. Un médecin me dit : « J'ai un patient, très croyant ; il a besoin d'avoir une greffe de rein. Nous avons le rein, nous avons le patient ; celui-ci dit ne rien vouloir faire en dehors de sa foi. Qu'en pensez-vous ? » J'ai été obligée de répondre : « Votre responsabilité est entière, parce que le Coran dit que sauver une vie, c'est sauver l'humanité toute entière. Vous avez donc le devoir de transplanter. En revanche, la charia dit qu'il n'y a pas de transfert d'organes possible, parce que Dieu... etc. » J'ai dû finalement dire : « Il y a deux positions ; donc cela reste de votre ressort personnel. » Cet événement récent me questionne beaucoup.

## Trois questions pour l'islam

Trois domaines interrogent particulièrement l'islam actuel.

→ Nous sommes en plein débat sur islam et laïcité.

→ Sur l'islam et la condition de la femme, ainsi que sur l'éducation de la jeunesse, il y a urgence si l'on veut éviter de trop grands désordres sociaux. La maturité et la majorité sont des notions relatives aux différentes époques. Au XIV<sup>ème</sup> siècle, les petites filles étaient majeures à 12 ans.

→ Enfin, comment participer à la réflexion sur la spiritualité dans les sociétés modernes ? Quelle gestion équilibrable peut-on avoir du pluralisme religieux et culturel au XXI<sup>ème</sup> siècle ? Nous connaissons la fameuse phrase attribuée à Malraux : « Le XXI<sup>ème</sup> siècle sera spirituel ou ne sera pas. » Si nous voulons relever ce défi, il est temps que nous nous ouvrons les uns aux autres.

## Favoriser la rencontre

Musulmans, qu'attendons-nous de la société française ? Français, qu'attendons-nous des musulmans ?

La société française doit accepter de donner du sens à sa devise républicaine, et s'interroger : « Aujourd'hui, est-ce que nous sommes égaux, libres, fraternels ? » Ce sont des questions à poser. Il faut se montrer plus tolérant à l'égard de la communauté musulmane, car celle-ci est composée de Français. Nous sommes tous Français. Musulmans français, nous sommes des Français à part entière et je considère que cette population, qui est en voie d'intégration, est une chance pour l'islam et pour la France. L'intégration, en effet, est une ouverture à d'autres valeurs et à d'autres comportements sociaux.

Que dire de l'attente des musulmans ? Je crois qu'il faut cesser de toute urgence le bricolage religieux qui consiste à se créer une source de vérités. Nous connaissons peu, et mal, notre propre religion ; l'effort que nous fournirons pour en acquérir une relative maîtrise nous gagnera le respect de ceux qui nous entourent. Faisons l'effort de nous ouvrir aux autres, toutes confessions confondues (l'athéisme n'est pas à exclure) et respectons ce qui est écrit dans le Coran : « Est-ce à toi d'obliger les gens à être croyants ? » (Coran X, 99) ; « Et n'ayez pour autrui que des paroles bienveillantes » (Coran II, 83) ; « Ô vous qui êtes fidèles, rangez-vous tous du côté de la paix » (Coran II, 208).

Souhaitons un islam qui soit en conformité avec les temps modernes et intégré dans l'Union européenne en construction. Cessons d'avoir peur les uns des autres, car nul ne sort indemne de ce face à face. La surenchère qu'il induit ne peut que faire franchir un pas de plus dans le désespoir et la violence.

Nous avons besoin d'être des amis. Si ce terme est tellement galvaudé, c'est peut-être parce qu'il a du succès. C'est un terme très précieux : nous avons besoin d'une relation de confiance, qui, seule, permet de transformer l'ennemi d'hier en l'ami de demain.

Bétoile FEKKAR-LAMBIOTTE

# Annexe

---

## Les passages coraniques qui concernent l'habit des femmes

### Sourate XXIV, versets 30-31

Après avoir recommandé aux « croyants » hommes de baisser les yeux et de demeurer chastes, la même chose est demandée aux « croyantes », lesquelles doivent en outre ne pas faire tinter leurs bracelets de cheville et ne se montrer en tenue plus légère qu'à leur parenté. En ville, elles doivent ramener leur « voile de tête », khimâr, sur leur « gorge » - djuyûb : intervalle entre les seins. Elles ne doivent pas se montrer dépoitraillées, comme les femmes des tribus qui voulaient exciter les combattants lors des guerres intertribales. Il est à noter que le khimâr est une pièce d'habillement aussi bien masculine que féminine.

### Sourate XXIV, verset 60

Les femmes qui n'espèrent plus le mariage (après la ménopause) peuvent abandonner leur tenue de femme mariée – le Coran dit : « leurs habits », thiyab, sans autre précision. Il est recommandé à ces femmes qui ont passé l'âge de procréer de bien se tenir et de ne pas se « pavaner » en public. On ne sait rien de cet habit, qui est, là encore, certainement local. Ce n'est pas une spécificité musulmane. Dans de nombreux pays, les femmes mariées des sociétés traditionnelles étaient distinguées des jeunes filles et des veilles femmes par une tenue particulière.

### Sourate XXXIII, verset 59

Les épouses du Prophète, ses filles et les croyantes doivent bien s'envelopper dans leur jilbâb de façon à être reconnues et à ne pas être importunées. Le jilbâb aurait été le manteau de dessus qui appartenait à la tenue locale des femmes des villes et qui aurait englobé la tête. Les esclaves ne devaient pas porter la même tenue que les épouses de leurs maîtres. Quant au mot hijab, il ne désigne en aucun cas, dans le Coran, une pièce de vêtement, mais un rideau de séparation dans une tente ou une demeure traditionnelle à une pièce unique, comme l'étaient apparemment les chambres des épouses de Mahomet. Selon les textes arabes classiques, ces chambres auraient été alignées le long de la cour de la mosquée de Médine. Cette mosquée aurait été à la fois un lieu de prière, mais plus encore un lieu d'habitation et un quartier général. Les partisans du Prophète y auraient vécu jour et nuit et y auraient librement circulé dans une mixité qui ferait horreur aux tenants modernes de la séparation des sexes. Dans l'espace réduit de la tente ou de la chambre, le hijab servait à séparer l'espace de réception de l'espace privé.

### Sourate XXXIII, verset 53

Il est recommandé aux partisans de Mahomet qui sont invités à manger avec lui dans la « chambre » -bayt- de l'une ou de l'autre de ses femmes, de ne pas aller voir derrière le « rideau » -hijâb- s'ils ont besoin de quelque chose, car ce serait offenser Mahomet. L'avertissement devait s'adresser spécialement aux jeunes partisans bédouins pour qui cette retenue citadine ne devait pas vouloir dire grand-chose. On est là encore en plein contexte local, dans un conflit de bienséance et non de religion.

Un autre passage coranique donne d'ailleurs une idée de l'exaspération dans laquelle les comportements bédouins au quotidien semblent avoir mis le citadin Mahomet.

### Sourate XLIX, verset 2-4

« Ne parlez pas plus haut que le prophète... ne l'appellez pas à pleine voix pour le faire venir quand il est dans ses appartements », c'est-à-dire la nuit avec ses femmes. Il s'agit d'un autre conflit culturel entre citadins et bédouins. Chez les tribus nomades, un hôte doit être reçu jour et nuit dès qu'il se présente. Quant à la hauteur de la voix, les bédouins ont la



## Le débat

La conférencière a évoqué pour commencer le débat sur le voile dans le chaos du monde pour en venir à nous expliquer ce qu'est un musulman, évoquer les onze millions de musulmans européens dont la moitié en France, déceler les malentendus et les peurs réciproques et désigner ces défis de la modernité que sont la laïcité, la condition de la femme, l'éducation de la jeunesse et la nécessité d'une réflexion sur la spiritualité en situation de pluralisme culturel.

### L'islam dans l'espace public

Musulmane convaincue et adepte d'une modernité toujours à construire, elle fut interpellée sur son invocation de départ « Allah est grand et Mohammed est son prophète », alors qu'un conférencier chrétien n'aurait jamais commencé son discours par « Au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit ». Un tel affichage ne pose-t-il pas le même problème que le voile dans l'espace public ? La réponse fut que, dans le contexte présent, elle ressentait la nécessité d'une affirmation d'identité. « Je suis musulmane, dit-elle et j'ai une légitimité à parler de l'islam ».

La seconde question émanait d'un musulman travaillant dans un centre culturel de rencontre très connu dans la région lyonnaise, celui de La Tourette où se trouve le couvent construit par Le Corbusier en 1960. Évoquant la modernisation de l'Église catholique par le développement de ses activités culturelles, il se demanda pourquoi l'islam ne ferait pas la même évolution qui lui assurerait sans doute un avenir. « Il faut regarder notre histoire, répondit la conférencière. Nous n'avons pas eu de Spinoza comme les Juifs, ni de Richard Simon, comme les chrétiens ». L'islam est un fleuve qui coule, mais ne change pas les couleurs, fit remarquer un intervenant.

Un musulman sénégalais dénonça la confusion entre l'islam et le monde arabe. Or, il y a aussi des musulmans en

Afrique noire et en Asie. Puis surgirent des questions liées aux malaises présents : pourquoi y-a-t-il des problèmes à l'hôpital avec les musulmans, alors qu'il n'y en avait pas auparavant, témoigne un cadre infirmier avec trente ans d'expérience professionnelle ? Là-dessus, la conférencière dénonça l'islam radical et politique qui est la cause de ces difficultés en poussant à des comportements archaïques et sans fondements dans la véritable tradition musulmane. Elle fit diffuser alors une note analysant les cinq sourates du Coran qui parlent du vêtement de la femme et dont aucune ne permet de conclure à l'obligation de porter le voile. Ce voile était à l'origine un tissu séparant l'espace public et l'espace de réception dans le campement nomade, destiné à sauvegarder la pudeur dans une situation où hommes et femmes vivaient ensemble. « Nous sommes en 2004. Nous ne sommes plus à Médine », conclut-elle.

### L'islam des familles

La conférencière mit en valeur cet islam qui n'intéresse pas les médias, mais qui est pourtant le véritable islam, celui des familles, cette religion très intériorisée et colorée de naïveté poétique. L'islam politique des Frères musulmans, dont Tarik Ramadan est le propagandiste, est un islam politique dévoyé. Parler d'un moratoire pour la règle de la lapidation des femmes adultères est une injure à la mère, à la maternité. C'est inadmissible. Le ministre Sarkozy a commis une grande erreur en acceptant de dialoguer avec ce personnage, alors que l'islam ne manque ni de savants, ni d'intellectuels. Cet islam politique fait pression sur l'islam modéré. Or, comme l'affirme le Coran, « l'encre du savant est plus importante que le sang du martyr ». Dans quel monde voulons-nous vivre, interroge la conférencière ? Nous devons faire le ménage entre musulmans et séparer le bon grain et l'ivraie. Il faut encourager les musulmans respectueux de la laïcité et qui vivent avec dignité.

## De l'islam en France à l'islam de France

Plusieurs questions interrogent la conférencière sur sa démission éclatante du CFCM (Conseil Français du Culte Musulman). « Cette décision a été le fruit d'un cheminement intérieur et j'ai été surprise de son écho médiatique. Mais je ne le regrette pas et je suis en paix ». Et elle ajoute : « J'ai suivi toutes les séances du CFCM pendant trois ans et demi. J'ai protesté contre un règlement électoral en fonction des surfaces des mosquées. Je ne veux pas revivre en France ce que j'ai déjà vécu en Algérie. Je veux que l'islam ait en France son vrai visage. L'islam politique n'est pas l'islam. Sarkozy a négocié avec les plus rétrogrades, au mépris d'une véritable représentativité. J'étais la seule femme. Je protestais, mais mes interventions n'étaient jamais mentionnées dans les comptes-rendus des réunions. Je ne pouvais plus tromper le monde en

continuant à siéger. Ma décision, qui fut difficile à prendre, est le fruit de ma cohérence intérieure. Je suis contente que les musulmans français soient représentés dans un Conseil, mais je déplore que dans ce conseil il n'y ait ni jeunes, ni femmes, ni intellectuels. Il n'y a, non plus, ni chiites, ni mozabites, qui sont des courants importants dans l'islam. Aujourd'hui, nous en sommes à la gestion de l'islam en France. Reste à construire un islam de France. L'islam est une chance et pour l'islam et pour la France ». Ce discours fut applaudi.

Le débat se termine. « L'islam ne mérite pas les éclats de boue des débats sur le voile. Il faut parler et se parler. Il faut tendre la main à l'autre. Le communautarisme est dangereux pour la cohésion sociale. L'islam est un, mais il a la possibilité de s'adapter, si chacun garde sa foi et joue un rôle social actif et responsable. »

# La démocratie à l'épreuve

## L'exposé

Catherine Trautmann <sup>1</sup>

Ce moment de réflexion est précieux parce qu'un de nos problèmes est que nous prenons rarement le temps de partager nos expériences, celles de l'exercice politique, de la charge des responsabilités, en raison de l'urgence dans laquelle il est si souvent nécessaire de travailler ; aussi nous pouvons considérer que ces moments d'échange sont essentiels...

Pour traiter de la question de l'humanité et de chaque personne confrontées aux défis de la démocratie, les organisateurs de ce cycle de conférences ont choisi de faire appel à une politique, à une praticienne de la démocratie plus qu'à une théoricienne, dont l'expérience est double puisqu'elle combine celle de la citoyenne à celle de l'élue. C'est donc à partir de ce terrain politique là que je m'exprime. Mais c'est aussi parce que l'exercice du politique m'a convaincue que nous sommes au début de ce siècle, en France et en Europe, des gâtés tout autant que des frustrés de la démocratie, que j'ai tenté de pousser plus avant ma réflexion à son sujet. Pour des hommes privés de leurs droits fondamentaux, le désir de démocratie est l'horizon qui se confond avec leur aspiration à la liberté. Pour nous, qui en connaissons le régime dans la durée, elle est devenue le cadre normal et évident de la vie. Et nous sommes plus sensibles à ses défauts qu'à ce qu'elle nous apporte. Sa stabilité nous donne tout loisir de nous préoccuper de ce qui nous concerne, et donc d'abord de nous-mêmes, laissant le champ libre à ceux qui font profession de politique tout en leur adressant le reproche.

Sommes-nous aujourd'hui suffisamment vigilants pour percevoir et comprendre l'ensemble des défis qui se posent à la démocratie et donc à nous-mêmes ? La première partie de mon propos concernera les risques de la démocratie, ou comment la démocratie est un défi pour elle-même. La seconde, inspirée de l'état actuel de nos sociétés, tentera de démontrer en quoi elles sont en proie à des contradictions dangereuses, qui sont autant de défis pour elles. Après avoir traité des défis de la démocratie, je poserai, en troisième lieu, la question de savoir si la démocratie n'est pas un défi essentiel pour l'émergence d'un nouvel ordre mondial.

### LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE D'ELLE-MÊME

La démocratie se ressource ou progresse lorsque existent des phénomènes d'élan collectifs, comme lors des dernières élections au Brésil, ou dans la prise de parole des Intouchables à Bombay. Elle est instaurée ou refondée à l'occasion de crises graves comme cela a été le cas au moment de la Révolution Française, ou à la suite du choc de l'Holocauste qui a ajouté à l'horreur de la guerre une dimension extrême à la destruction de l'homme par l'homme, celle de l'extermination voulue et programmée des Juifs, auxquels ont été ajoutés les homosexuels et les tziganes.

### La démocratie protection pour l'Homme, mais pas indéfectible

Au moment de la Révolution Française, c'est la référence à l'humanité qui permet d'affirmer le caractère universel des droits humains, et donc leur transcendance à tout régime démocratique. Pourtant, l'égalité des hommes ne trouve pas une application aussi rapide et concrète qu'elle était attendue, comme en témoigne la lenteur à reconnaître la citoyenneté des Juifs, à abolir l'esclavage, à accorder les mêmes droits aux femmes. Mais c'est au nom de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen que ces progrès ont été obtenus, que la République est parvenue à s'imposer, que les guerres d'indépendance des colonies ont été menées. Cette première génération des Droits de l'Homme, axée sur la protection de l'autonomie de chaque personne face à tout collectif d'individus, à subordonné les droits de toute personne morale, fut-ce l'État, à ceux de l'individu en tant que personne physique.

Ainsi posé, ce primat de la solidarité humaine sur toute autre forme de loyauté nationale, locale ou particulière, conforte la démocratie et en constitue un garde-fou en intervenant de deux façons.

(1) Ancienne Ministre de la Culture et de la Communication, Députée européenne. Conférence donnée le 3 février 2004.

- D'un côté, par leur « constitutionnalisation », les Droits de l'Homme deviennent une source de droit interne à chaque État-nation à laquelle peut référer chaque individu qui constaterait l'iniquité d'une loi ;
- D'un autre côté, par leur existence externe et supérieure, ils imposent aux États-nations l'application de ces droits. En ce sens, ils constituent une atteinte au principe de souveraineté, que celle-ci soit comprise comme la caractéristique de l'État en tant que puissance publique, ou comme l'expression de la légitimité populaire découlant du suffrage, même majoritairement.

Les Nations-Unies définissent les règles qui s'imposent aux États-membres en matière de sécurité. La Cour Européenne des Droits de l'Homme crée une jurisprudence nouvelle qui a le pouvoir de contrôler et de sanctionner les États signataires de la Charte Européenne. La qualification de crime contre l'humanité a, quant à elle, confirmé la supériorité des Droits de l'Homme et justifie, au vu de la répétition des massacres, l'existence d'un tribunal pénal international. Par là même, il s'agit bien de l'affirmation de la suprématie du droit sur la guerre, sur la violence étatique ou ethnique. Mais cette supériorité n'est jamais acquise ou bien acceptée.

La déclaration de guerre à l'Irak par les États-Unis constitue un contre-exemple, comme les protestations de certains parlementaires européens aux discours de Kofi Annan concernant l'immigration, lors de la remise du prix Sakharov. Ainsi, l'ingérence d'un droit international dans celui des États est un défi majeur pour nos démocraties.

## La démocratie au risque de la souveraineté

Les Droits de l'Homme, à cause de leur portée universelle et individuelle, sont chargés d'une vertu critique vis-à-vis de la démocratie dont ils fixent le sens et révèlent les limites. C'est la raison pour laquelle ils ont entraîné l'existence d'une forme de résistance et de militance qui a pour caractéristique d'être locale et internationale. Pour nous, cette résistance a contribué à forger une culture du droit et une culture politique. C'est la résistance des républicains contre la monarchie et l'empire. C'est aussi le « J'accuse » de Zola qui est, pour moi, le geste historique qui a le plus symboliquement représenté l'opposition d'un homme au cynisme d'État et de Gouvernement pour un autre homme injustement accusé et condamné. On aurait pu penser que cette affaire constituerait une sorte de « vaccin démocratique ». Il n'en a rien été, malgré sa valeur emblématique.

Car la démocratie, en elle-même, ne produit pas automatiquement la vigilance critique qui lui est pourtant nécessaire. La Révolution a été entachée par la Terreur. Plus près de nous, Vichy a été une capitulation de notre état de droit face au nazisme, et le nazisme lui-même est venu au pouvoir démocratiquement. Bien sûr, il a fallu un

contexte particulier pour que cela advienne, la grande crise et la déstabilisation sociale qu'elle a entraînée par le chômage et la descente dans la misère des couches populaires et moyennes de l'Allemagne. Mais le résultat est là, comme dans d'autres pays qui ont connu l'arrivée aux commandes de leaders fascistes. Ils étaient investis de l'espoir d'une amélioration sociale par ceux qui s'estimaient les plus lésés de la population. À un moment donné, leur force revendicative l'a emportée, en emportant la démocratie. C'est pourquoi j'en conclus que la démocratie n'est pas une garantie contre le totalitarisme ou contre les dérives de l'état de droit. Et la souveraineté populaire est capable du pire ; elle peut provoquer de véritables crises de la démocratie. Je renvoie à ce sujet aux études fondamentales de Renzo Felice.

## Le recul de la souveraineté des États-Nations

Quand à la souveraineté de l'État, elle a représenté un facteur essentiel dans la reconnaissance de notre identité collective et de notre unité de citoyens. Elle a permis de définir l'intérêt général et a donc autorisé la confiance en la puissance publique. Mais elle a été aussi un puissant facteur de « bridage » de la société civile par sa tutelle autoritaire et réglementaire. Il est intéressant de relire les textes de la fin des années 1970 qui ont prôné la décentralisation comme projet politique. Je me réfère en particulier au Projet socialiste pour les élections présidentielles de 1981. La décentralisation devait répondre à la volonté de limiter la suprématie de l'État régalienn, par une diffusion du pouvoir dans tous les échelons de la démocratie et par une dynamique de prise de responsabilité, pour mieux faire émerger la société civile qui, par sa participation, devait jouer un rôle de contre-poids au pouvoir politique et économique. Soixante-dix lois et décrets n'ont pas permis d'atteindre complètement l'objectif recherché, et la force du projet s'est estompée derrière la technicité des délégations de compétences et de la nouvelle organisation des collectivités territoriales. Mais la décentralisation a donné une nouvelle dimension à l'exercice de la citoyenneté par la démocratie participative, dite de proximité, qui mobilise de nombreux acteurs, comme ici, dans la ville de Lyon : concertations publiques, accès à l'information, conseils de quartiers ou consultatifs, référendums locaux, conseils de jeunes ou d'enfants,...

Je puis vous dire mon sentiment après avoir tenté d'expérimenter cette nouvelle forme de démocratie, parfois en avance sur le mouvement. Elle est terriblement astreignante. Mais la démocratie n'est rien si elle n'est pas laborieuse. On a toujours ce problème de voir des gens qui se mobilisent contre plutôt que pour. Ce sont souvent les intérêts particuliers qui priment sur l'intérêt général, difficile à définir collectivement. Mais la valeur de la démocratie participative n'est reconnue que lorsqu'elle s'interrompt, comme cela a été le cas dans ma ville, quand fut supprimé le Conseil consultatif des résidents étrangers.

Ce Conseil, formé d'immigrés représentatifs de tous les pays présents dans la ville, a pris l'initiative d'écrire une Charte de la citoyenneté de résidence. Elle a quelques défauts. Parfois, elle empiète un peu sur les prérogatives de l'État ou de la Ville. Mais, comme me l'a dit, le jour où elle a été signée, une dame concernée : « cette Charte est vraiment très bien ; mais vous pourriez retirer le terme résidents, parce que être résident, c'est de droit ; ce qui importe, c'est la citoyenneté ».

Depuis que ce Conseil a été supprimé, les résidents étrangers ont perdu l'assurance d'une représentation, même si elle ne découlait pas du suffrage direct, ainsi que le droit qu'ils avaient de prendre une part à la décision dans la vie de la cité. Et c'est incomparable, mais ce droit s'apprécie surtout quand il n'existe plus. Auparavant, j'entendais toujours les critiques : « ce n'est pas assez !... il faut aller plus loin... ». Bref, il est toujours très compliqué de répondre aux attentes ; la démocratie oblige à la modestie.

Les Conseils de Jeunes ? C'est là que j'ai vécu la plus grande contestation et la plus grande franchise, parce que l'intérêt personnel n'est pas leur premier objectif. Mais c'est là que la démocratie est véritablement mise à l'épreuve parce que confrontée à l'avenir. Quand des jeunes vous disent leur scepticisme, leurs critiques du monde adulte, leur désintérêt de la politique – pourtant ils sont là pour le dire –, vous comprenez que vous avez vous-mêmes à vous réformer.

Voilà comment la démocratie participative peut aller au-delà de la militance, dont je parlais à propos des Droits de l'Homme, en étant un contre-pouvoir par son exercice même. Je l'ai constaté aussi dans le Forum Citoyen que nous avons mis en place pour définir le projet de l'agglomération strasbourgeoise.

La souveraineté de l'État se trouve ainsi grignotée par le bas : par la démocratie locale et la montée en puissance de la société civile. Mais elle se trouve aussi grignotée par le haut, par la place grandissante que détiennent les organisations internationales et par l'intégration européenne. Dans cette évolution, on assiste à la confrontation entre deux modèles de démocratie : le modèle centralisateur et le modèle fédéral.

## La démocratie aux prises avec une nouvelle complexité

Le système politique français est aujourd'hui, déjà, un compromis, comme le souligne Pierre Rosanvallon. Avant la décentralisation, les lois permettant la création des syndicats, des associations, ont amendé notre État jacobin. Cette évolution intervient d'ailleurs parallèlement aux deux générations des Droits de l'Homme qui ont succédé à la première : d'abord la prise en compte des droits sociaux et la reconnaissance du pluralisme (liberté de la

presse, création des partis), puis une troisième génération qui se réfère davantage au contexte de la vie des hommes, à leur « identité » qui peut exiger une protection particulière. Cette troisième génération des Droits de l'Homme concerne la protection des minorités, les droits des femmes dont la revendication s'est fondée sur la différence.

Il en découle une évolution de notre compréhension de l'humanité, plus plurielle qu'elle n'était, et de notre vision d'un habitat planétaire plus commun et plus fragile. Biodiversité et diversité culturelle marquent la nouvelle étape de la perception de l'Homme et du monde.

S'ajoutent à ces mutations trois autres éléments que j'évoquerai rapidement. Le premier met un peu plus à l'épreuve la souveraineté des États-nations, dépassés désormais par un capitalisme financier international qui intervient directement sur son sol et impose des dérégulations économiques et sociales sans validation démocratique. Le second est l'émergence de ce que l'on peut appeler la démocratie d'opinion (sondages, études qualitatives, ...) qui concurrence, par son impact, la démocratie représentative. Le troisième est le contournement des organisations habituelles des luttes sociales par des mouvements de contestation qui prennent des formes nouvelles. Des groupes se font et se défont sur des objectifs, divers mais précis, qui ne semblent plus pris en compte dans les structures traditionnelles. Internet donne à ces mouvements une accélération et une extension évidentes. On en a un exemple dans l'actualité avec l'appel du collectif « Sauvons la Recherche ».

## Des repères qui ne fonctionnent plus

Quel constat peut-on en tirer ? Que la démocratie telle que nous la connaissons est inadaptée aux défis actuels et qu'elle tourne à vide parce que les repères politiques qui ont été les nôtres jusque là ne fonctionnent plus. Cela est vrai aussi bien des concepts que de la légitimité représentative ou des modes de gouvernement. L'action politique suit ces évolutions en tentant de s'y adapter tant bien que mal, mais elle se fractionne elle aussi et se trouve en perte de perspectives, en déprise de la population. La montée de l'abstentionnisme et l'éparpillement des votes montrent comme en miroir cette réalité inquiétante. Le choc du 21 avril 2003 nous a rappelé que, dans de telles circonstances, l'expression d'un vote populiste gagne un poids démesuré et dangereux. Les partis traditionnels sont aujourd'hui doublés à leur droite et à leur gauche par deux contestations radicales, l'une qui défend un système clos d'un État ethnique, totalitaire et xénophobe, et l'autre qui exprime une revendication délibérément cosmopolitique et ouverte, mais qui ne propose pas, en l'état, de système politique alternatif. La première s'oppose purement et simplement à la démocratie, et l'autre se situe au-delà d'elle.

Sur le terrain politique subsistent les partis traversés eux-mêmes de courants antagonistes. D'un côté, on a un souverainisme républicain qui est tantôt passéiste ou réactualisé et, de l'autre, on a un cosmopolitisme qui prend deux formes : l'une, libérale, qui prône des États et des organisations internationales faibles, et l'autre, réformiste, qui veut ordonner le monde, grâce à une souveraineté partagée avec une nouvelle puissance européenne, et grâce à des organisations internationales renforcées et légitimées. Il n'est pas rare de constater des combinaisons paradoxales de ces tendances, comme par exemple une position souverainiste lorsqu'il s'agit de se prononcer sur le projet de Constitution européenne et cosmopolitiste lorsqu'il s'agit de réguler la mondialisation.

Pour préserver leur cohérence, les partis recherchent des compromis mais y perdent de leur crédibilité, car ils n'apportent pas de réponses simples à la question posée, sous des formes radicalement différentes, par les deux contestations populiste et alter-mondialiste : celle d'une alternative à la mondialisation. Leur différence s'estompe dans la perception du citoyen tenté de marquer son indifférence ou même de renvoyer dos à dos la droite et la gauche. C'est pourquoi je parle d'espace politique en creux dans lequel le débat politique semble avoir laissé la place aux jeux de pouvoirs. Les partis peuvent-ils à eux seuls renverser la donne ? J'en doute. Je pense qu'il s'agit davantage d'un défi civique et d'un chantier immense, dont il convient encore de mesurer quelques écueils.

## LA DÉMOCRATIE À L'ÉPREUVE DE LA GLOBALISATION DE LA SOCIÉTÉ

La globalisation de la société a modifié profondément la perception des risques qu'encourt l'humanité. Ils sont de trois ordres : les risques environnementaux ; les risques liés à de nouvelles formes de conflits, au terrorisme, ou encore à l'internationalisation du crime et de la mafia ; les risques liés à la mise en cause des protections sociales et à la pauvreté. Les uns et les autres se cumulent et déclenchent une attente globale de protection.

### Le besoin de protection

La demande de sécurité dans le monde a été particulièrement patente à l'occasion du déclenchement de la guerre en Irak. D'un côté, pour les « pro-guerre », exprimant la nécessité de se protéger du terrorisme, de l'autre, pour les « anti-guerre », refusant les risques provoqués par le déclenchement d'un conflit dangereux, au plan international aussi bien qu'au plan intérieur, du fait du risque terroriste.

Elle s'exprime aussi dans l'attente des Européens d'une politique de défense et de sécurité commune. Dans un

sondage sur l'état de l'opinion française paru au mois d'octobre dernier, il ressort que 71 % des sondés souhaitent la création d'une armée européenne. 72 % s'expriment favorablement pour l'adoption d'une constitution européenne. Le message est clair. Il exprime le choix d'une Europe démocratique, fondée sur le droit, organisant les relations entre peuples et États et assurant une protection interne et externe. Ce résultat est intéressant à comparer aux autres questions. Les sondés sont 61 % à considérer que l'Europe est une source d'espoir, et à quasi égalité entre avis positifs (47 %) et négatifs (46 %) sur l'appréciation des bénéfices économiques qu'apporte l'Europe. On constate d'ailleurs un décrochage intéressant dans les avis sur l'élargissement, dont 57 % disent qu'il est positif pour l'Europe, mais 50 % qu'il l'est pour la France ! La perception du risque est de plus en plus forte dès que l'on se rapproche de notre environnement direct, et de plus en plus sensible quand il touche à la situation sociale. Lorsqu'il s'agit de risques économiques et sociaux, l'Europe n'apparaît pas majoritairement comme pouvant apporter la solution, pas plus que l'État n'est crédité de pouvoir le faire.

### Quand les Français perdent le moral

Plusieurs études récentes sur le moral des Français démontrent la montée de leur pessimisme. Celui-ci n'est pas seulement lié à la perception d'une dégradation économique collective, mais il s'exprime à propos de leur situation individuelle et familiale. Les Français, selon une analyse de la Cofremca, croient de moins en moins à une embellie économique (61 % en 2001, 56 % en 2002, 45 % en 2003). Ils sont de plus en plus convaincus que leur situation personnelle va se dégrader (+ 7 % d'une année à l'autre). Il est intéressant de constater que c'est sur eux-mêmes qu'ils comptent pour s'en tirer : 79 % ! Les analystes de la Cofremca y voient l'expression de la confiance en soi ; j'ajouterais que c'est aussi la résultante du constat qu'ils relèvent et que je cite : « À travers les réformes en cours ou annoncées, du système de retraites, de l'assurance maladie, de la fonction publique, les Français voient se dessiner progressivement une société qui attend de chacun beaucoup plus, mais qui ne propose pas grand chose en échange, ... chaque changement étant interprété comme un « toujours moins », mais pas véritablement inséré dans un projet tangible de société. La plupart d'entre eux sont hostiles, non pas au fait de réformer, mais à la façon dont les réformes sont mises en œuvre. La même hostilité prévaut depuis longtemps et ne cesse de s'amplifier à l'égard de l'entreprise, notamment de la grande entreprise. »

Ils relèvent également la recherche d'un exutoire en soulignant le fait que les Français sont prêts à déployer de l'énergie plutôt qu'à faire le dos rond. Mais ils soulignent qu'il y a chez ceux qui l'expriment le plus des « aspects rugueux, sinon violents, des attitudes peu enclines au conformisme et à l'acceptation des règles ». Ces observations ne dénotent-elles pas le passage de notre société

té à une phase libérale avancée où l'individu est davantage laissé à lui-même, moins protégé, et où la volonté de s'en sortir peut s'exprimer avec égoïsme et agressivité? Car il apparaît aussi très clairement, dans d'autres études, que les Français ont une perception de plus en plus nette du clivage entre ceux qui gagnent et ceux qui perdent. Il en ressort une sensibilité aux inégalités de plus en plus forte, mais aussi un doute, le sentiment d'une perte des valeurs collectives.

## L'insécurité sociale

Dans son ouvrage éclairant sur l'insécurité sociale, Robert Castel s'attelle à l'analyse de cette demande de protection liée à la perception permanente des risques. Aujourd'hui, il relève que « être protégé, c'est aussi être menacé ». Ainsi résume-t-il le paradoxe contemporain dans lequel nous vivons : celui d'une société protégeant de plus en plus les individus, qui eux, paradoxalement, sont dans une quête constante de plus en plus de sécurité. L'insécurité sociale « n'entretient pas seulement la pauvreté, dit-il, elle agit comme un principe de démoralisation, de dissociation sociale ». Tout en soulignant qu'insécurité civile et sociale s'entretiennent l'une l'autre, il pose une hypothèse et une question à propos du paradoxe précédemment cité. L'hypothèse : « Les sociétés modernes sont construites sur le terreau de l'insécurité parce que ce sont des sociétés d'individus qui ne trouvent, ni en eux-mêmes, ni dans leur entourage immédiat, la capacité d'assurer leur protection ». La question : « Peut-être s'agit-il d'une contradiction inhérente à l'exercice de la démocratie moderne ? »

## « Des hommes libres et égaux en droit », mais en fait ?

Dans ma première partie, j'ai rappelé comment les Droits de l'Homme évoluent, d'une acception liée au droit civil à une dimension sociale, puis plus identitaire, pour répondre à la persécution de minorités définies par un contexte de vie, une culture. L'autonomie affirmée de la première génération des Droits de l'Homme ne pouvait valoir sans la prise en compte des moyens de vivre (deuxième génération), et sans le respect de l'identité (troisième génération). Au-delà du droit et de ce qu'il a entraîné dans l'évolution démocratique, celle-ci est intéressante à mesurer dans la transformation même de la société.

## Le paradoxe de l'identité démocratique

Deux processus complémentaires sont à l'œuvre qui modèlent nos sociétés : l'émergence de la société civile et sa dissociation d'avec l'État, et le processus continu de laïcisation-sécularisation qui s'est opéré dans nos démocraties. Pour comprendre comment nos sociétés sont devenues des sociétés d'individus, définies aussi par certains auteurs comme sociétés d'identités, il convient de rappeler que « l'identité démocratique » est une

construction paradoxale qui combine l'appartenance à l'humanité (c'est l'humanité qui fait l'Homme), à la singularité de la personne, du « Je », qui ouvre à la possibilité de se référer à différentes identités collectives (je suis une femme, française, j'appartiens à la classe politique...). Cette dualité de l'identité démocratique, partagée entre une identité spécifique et une identité distinctive, introduit une ambiguïté dans la notion même d'égalité qui exprime simultanément la similitude et la différence, et sous-entend ainsi que l'égalité elle-même peut contribuer à produire de l'inégalité.

Ainsi la dignité humaine, au sens où nous l'entendons aujourd'hui, se définit par la reconnaissance de ce qui est commun entre tous les hommes et par le rapport d'altérité. « Tous différents, tous égaux », affirmait le beau slogan d'une campagne antiraciste du Conseil de l'Europe. Mais voilà qui pose problème, car tout dépend de qui on se considère le semblable, et vis-à-vis de qui on veut marquer sa différence... puisque chacun joue des mots et que ces mots « égalité » et « différence » sont souvent employés à contresens. Ainsi la revendication d'égalité peut en réalité concerner un droit à la différence (pratiquer sa langue, sa religion), comme l'expression de droit à la différence peut recouvrir une revendication d'égalité de droits. Il en va ainsi des droits des femmes, dont la parité est une expression de l'égalité, ou des droits des homosexuels.

Dans la société des individus, ce n'est plus l'humanité qui détermine l'égalité, mais la reconnaissance de la particularité de l'individu. L'humanité finit par faire jeu égal avec l'ego et nous sommes dans cette phase où l'inversion entre identité spécifique et distinctive s'opère, et où la seconde prend le pas sur la première. La revendication égalitaire devient une revendication de distinction, de considération.

## La polysémie de l'égalité

La complexité du terme est à la mesure de son évolution dans l'histoire, jusqu'à son usage contemporain. L'égalité est une valeur dominante de la République et elle est, depuis qu'elle a été promue, un principe juridique autant qu'une revendication concrète. Elle a été initiée sous la forme d'une conception universaliste et abstraite de l'égalité des droits, et a connu plusieurs évolutions provoquées par les revendications égalitaires : l'égalisation sociale ajoutant la nécessité d'approcher une égalité de ressources ; puis, en fonction du constat que la loi ne répondait pas à certaines inégalités de fait, elle a pris une autre forme d'égalité concrète ou réelle (la réduction des disparités, l'égalité des chances) ; et enfin elle a pris aussi le sens de l'égalité des nations, c'est-à-dire des groupes et non plus seulement des individus.

L'égalité a donc vu différents sens se superposer les uns aux autres historiquement, mais qui continuent de valoir dans la société d'aujourd'hui. Le débat à propos de l'éga-

lité recoupe celui que j'ai évoqué précédemment à propos de la réponse apportée à la question de l'alternative à la mondialisation. D'un côté, certains refusent la combinaison entre universalisme égalitaire et « différencialisme », en privilégiant l'exclusivité du premier, d'autres considèrent que cette combinaison est nécessaire, car elle privilégie l'altérité pour approfondir et développer les Droits de l'Homme. On peut trouver les deux positions à gauche par exemple, et elles peuvent inspirer des lois fondées, tantôt sur l'universalisme égalitaire, tantôt sur le « différencialisme ».

## Une société d'inégaux

Mais dans la vie des gens, c'est d'abord la perception des inégalités qui l'emporte et celle-ci prend une tournure violente lorsqu'elle entraîne le ressentiment vis-à-vis de ceux qui sont moins frappés d'inégalité que soi, ou que l'on croit tels. Je souhaite illustrer mon propos de deux façons.

D'abord par l'évolution de la société salariale. Celle-ci a toujours été une société de semblables parce que hiérarchisée selon les responsabilités et selon les ressources. Cependant deux facteurs contribuaient à l'unifier : le statut du travail et la protection que cette société a assurée. Elle est aujourd'hui confrontée à plusieurs incertitudes : le recul de l'État providence, le changement du statut du travail, et la confrontation au risque de le perdre et de devoir en changer. Cette situation n'entretient pas seulement le pessimisme qui frappe le moral des Français, mais un ressentiment dû à ce qui est perçu comme de l'insécurité. Ce ressentiment peut s'exprimer sous plusieurs formes, dont celle de la demande sécuritaire.

Ensuite, par l'évolution urbaine de la société. La ville industrielle a rejeté au-delà de ses bords une partie de ses résidents, et surtout les moins aisés. Elle était déjà ségrégative. Mais la ville contemporaine l'est plus encore. La ségrégation spatiale conforte la ségrégation sociale et nourrit la ségrégation culturelle. Nous vivons dans une société « plurielle » : pluri-ethnique, pluri-religieuse, pluri-culturelle, et nous l'assumons mal. La mosaïque urbaine composée des fragments de ses quartiers est aussi une mosaïque humaine qui divise et morcelle les quartiers eux-mêmes et exacerbe le réflexe identitaire. Les violences urbaines y trouvent leur racine, comme le vote d'extrême-droite s'y implante, même chez les anciens immigrés à la faveur d'un racisme inversé. La ville contemporaine est sous une permanente tension identitaire.

Il suffit d'observer comment se produit l'amalgame de tout ce qui signifie l'altérité. L'immigré pouvait être noir, asiatique ou maghrébin, il est devenu « arabe » puis « musulman ». Si vous rajoutez « jeune », vous avez le portrait type du délinquant des cités qui exacerbe les peurs et le rejet. Il est intéressant de relever que, dans l'usage des mots qui les concernent, les personnes issues de l'immigration emploient la nationalité d'origine ou la religion

comme des caractéristiques ethniques. La référence au pays d'origine devient identitaire, la nationalité du pays de résidence et d'appartenance se relativise : on est Français d'origine algérienne, marocaine, tunisienne ou autre. Ce qui valut un jour à une jeune élève, se présentant après ses copains de classe d'origine étrangère, de dire : « je suis Française, sans origine ». Ce propos dit beaucoup du manque que l'on perçoit chez soi vis-à-vis de l'autre.

## Racisme et violence réciproque

La France est malade du racisme « petit blanc », largement imputé à la fin de la guerre d'Algérie, qui a alimenté, dans les régions d'accueil des rapatriés, le racisme ordinaire, exploité par les courants populistes et les partis d'extrême-droite. Les taches brunes sur la carte de France en témoignent. Mais ces taches s'étendent et ont gagné la campagne, et, au fur et à mesure, témoignent d'une forme de haine sociale. Des communautés et des groupes ont tendance à se constituer comme autant de cercles fermés dans le réflexe d'autoprotection de minorités. De là vient que, pour les urbains, « voisiner » devient de plus en plus difficile.

Si le racisme est réciproque, la violence ne l'est pas moins. C'est pourquoi je la nomme violence-réplique. Deux formes de violence s'exacerbent dans ce contexte. Les violences urbaines d'un côté qui concernent la plupart du temps les signes symboliques d'appartenance à la société : habitat, véhicules, commerces, écoles, lieux de cultures. Ces violences révèlent les inégalités sociales. De l'autre côté, les violences xénophobes, antisémites et islamophobes, ou encore homophobes, ont trait à la différence d'identité. L'origine, la religion ou la manière de vivre sa sexualité deviennent des critères de rejet ou de discrimination. Si ces violences ne sont pas le fait de la majorité, elles n'en sont pas moins un poison pernicieux pour la cohésion sociale et la démocratie, puisqu'elles opposent le conflit à la primauté du droit.

À la discrimination sociale et religieuse, il s'en ajoute une autre, la discrimination politique. Ceux qui ne se sentent plus concernés par la société politique ne votent pas ou plus. Abstention et radicalité vont de pair et font monter les extrêmes. Je voudrais relever encore une conséquence du point de vue de la démocratie. L'égalité devant la loi conférerait à l'individu une égalité dans la nation, notre fameuse intégration républicaine. Mais, aujourd'hui, l'État nation est une entité moins englobante, car il existe au niveau des droits civils et politiques une distinction entre nationaux, européens et non européens, comme en témoigne le droit de vote aux élections locales.

## Le changement du rapport à la loi

Dans ce contexte de crise inégalitaire, la violence est perçue comme indifférenciée : de la violence provoquée par des actes, des personnes, on passe à la violence de la société, particulièrement stigmatisée dans le qualificatif

attaché aux quartiers en difficulté, « les quartiers de non-droit », comme si la loi n'y avait plus droit de cité. La réponse à cette violence indifférenciée est tout autant globalisante. C'est la « tolérance zéro », précepte absolu qui gomme la vocation de la loi à punir proportionnellement à la faute et à permettre à tout individu de se racheter. Ainsi se trouve modifié le rôle de la loi, qui n'est pas seulement de juger ou de condamner, mais aussi de protéger.

La « tolérance zéro » est l'expression d'une doctrine sécuritaire du coup pour coup qui ne peut permettre une diminution réelle de la violence, puisqu'elle se situe sur le même mode qu'elle par une intensité grandissante de la répression. Il y a risque alors de dérive, comme en témoigne la loi Perben 2 qui introduit un qualificatif vague et générique, « la bande organisée », qui peut aussi bien concerner une bande de délinquants de quartier qu'une association de terroristes, et des dispositions en contradiction avec la hiérarchie des sanctions du droit pénal. C'est un premier pas vers un droit d'exception qui trouve écho dans le projet de loi Sarkozy remettant en cause la déontologie du travail social. L'obligation de signalement que ce texte implique en vient à rompre l'équilibre entre justice, police et intervention sociale. Ainsi, peut être remise en cause la supériorité absolue du droit.

## La laïcité entre intégration et discrimination

La laïcité repose sur un double principe. Le premier est celui de la séparation des cultes et de l'État qui comporte un double effet, la garantie de liberté de culte ainsi que l'émancipation de la sphère publique vis-à-vis de la sphère culturelle. Le second principe est celui de l'impartialité de l'État. Sa neutralité permet le pluralisme des confessions, des philosophies et aussi le pluralisme politique. Il est intéressant de relever que le parti radical naît avec la loi de 1901 sur les associations, et la SFIO apparaît en 1905, année de la promulgation de la loi de séparation de l'Église et de l'État.

Pour l'individu, la laïcité lui garantit l'exercice de sa liberté de penser et de croire, ou ne pas croire. Lui est reconnue sa capacité à se déterminer dans ses choix et dans ses convictions. Le respect de l'État et le respect de l'autre sont la contrepartie civique de ce droit. Ainsi, il est possible de dire que la laïcité fonde « une altérité égale » à la base de la citoyenneté républicaine. Elle a constitué un principe actif d'intégration puisque nul ne pouvait être discriminé en fonction de sa religion ou de son origine.

C'est par son irruption visible que l'islam a provoqué une onde de choc dans notre société laïcisée. Considérée comme une religion extérieure, étrangère, par omission coupable de la présence de Français musulmans dans notre pays, l'islam a longtemps été écarté de l'équilibre laïc qui oblige l'État à garantir la liberté de culte et à per-

mettre une organisation équitable entre les religions pour la pratique de leur culte. La question du voile renverse le rapport que la laïcité a établi dans la loi entre l'individu et la société, ainsi qu'entre les religions et l'État. En l'occurrence, l'État ne se préoccupe pas de la pratique du culte mais de signes, c'est un premier écueil. Le second est qu'il sort de la généralité du droit et introduit une confusion entre la question de la religion et celle des droits égaux des femmes. On a entendu le même argument, le respect de la liberté des femmes et de leur droit à la différence, utilisé par les défenseurs aussi bien que par les détracteurs du voile. Alors que la question posée était celle du port d'un signe religieux dans un lieu public et laïc, l'école, c'est une grande partie des fidèles musulmans qui se sont sentis discriminés dans leur religion.

Il serait dangereux qu'à ne pas approfondir ce que signifie la laïcité aujourd'hui, et comment elle s'applique à toute la société, on en vienne à l'opposer comme un principe discriminant tantôt négatif, tantôt positif. Cela équivaldrait à réduire sa vertu intégratrice. Je prends pour exemple la nomination récente d'un préfet « musulman » censé illustrer la volonté intégratrice de l'État. C'est ainsi que pour la première fois un représentant de l'État laïc est nommé en mentionnant sa religion. J'y vois un fait grave dans ce qu'il signifie d'une laïcité plus identitaire que citoyenne. Il est essentiel qu'on n'en reste pas à ce point-là du débat sur la laïcité. Car celle-ci, après nous avoir permis de fonder une démocratie dans les termes d'une altérité égale, doit être pour nous aujourd'hui l'un des concepts majeurs pour penser l'intégration européenne et un nouvel ordre mondial.

## LA DÉMOCRATIE EST-ELLE ENCORE UNE RÉPONSE PLAUSIBLE ?

Les événements de ces derniers temps pourraient susciter un certain scepticisme devant la possibilité de répondre à cette question.

### Peut-être que non

Lorsque les États-Unis ont déclenché la guerre en Irak en s'opposant aux Nations Unies, ils ont tenu à rappeler qu'ils entendent être les seuls à dominer le monde, et donc les seuls à en déterminer l'ordre. Dans la mesure où ils détiennent les clés de la puissance militaire et de la puissance économique, leur domination ne peut être contestée, sauf, on l'a vu, par le terrorisme. Ce dernier pousse à rechercher une meilleure organisation mondiale, car il démontre qu'on ne peut se contenter de la réponse militaire classique.

La mondialisation économique et financière est un facteur déterminant de la déstabilisation de la démocratie par la remise en cause de la légitimité des autorités publiques. La course à la croissance met la planète devant un risque

écologique majeur et ralentit l'établissement de la démocratie dans les pays du Sud, en creusant l'écart de développement. Elle entraîne, par ailleurs, l'insécurité sociale dans nos pays économiquement développés. C'est pourquoi je considère que le mouvement alter-mondialiste a raison de dire qu'il n'est plus possible de continuer ainsi. Sa question, « un autre monde est-il possible ? », ouvre celle de savoir pourquoi et comment.

Les Droits de l'Homme ne peuvent suffire pour l'établissement d'un ordre mondial, s'ils ne peuvent jouer leur rôle de référence transcendante à tout système politique ou économique pour constituer les bases d'une démocratie mondiale. C'est pour obtenir la concorde entre les hommes qu'il est nécessaire de penser la relation de la personne à l'humanité, au travers de la responsabilité des uns vis-à-vis des autres dans l'espace (la planète) et dans le temps (l'avenir). Se borner, au plan international, à des organismes associant des États paraît de plus en plus contestable. Des mouvements citoyens comme des organisations non gouvernementales revendiquent désormais d'être davantage pris en compte. Mais les formes d'une telle implication demeurent encore difficiles à concevoir et à organiser. Pour y voir plus clair, il est nécessaire de distinguer tout d'abord entre les instances supra-nationales comme l'ONU, l'OTAN, l'OMC ou le BIT et l'Union européenne.

Les premières associent selon des géométries variables, pour des objectifs distincts et selon des règles spécifiques, des États qui continuent de disposer de leur pleine souveraineté, mais souhaitent coopérer par le biais de décisions communes pour prévenir et juguler les conflits, traiter les risques sanitaires et écologiques, organiser l'accès au marché, soutenir le développement, lutter contre l'exploitation humaine, ou encore favoriser le respect des cultures comme l'UNESCO. Le problème que posent ces organisations internationales est leur légitimité, et le fait qu'elles ne reposent pas sur un corps de règles de droit qui leur soit commun. Le second est que l'adhésion des États étant volontaire, ils peuvent choisir de participer aux instances qui leur sont utiles et refuser d'adhérer à celles dont ils récusent les contraintes. Le protocole de Kyoto est un test par excellence de la responsabilité que j'évoquais précédemment vis-à-vis de la planète et de l'avenir.

La seconde, l'Union Européenne, se distingue des premières car elle repose sur la volonté commune d'intégration, ce qui suppose de dépasser la simple association d'États par un partage de souveraineté plus ou moins étendu selon les domaines : intégration économique et monétaire très avancée pour les pays de l'euro, intégration encore très faible pour la politique étrangère et de sécurité commune. Cette intégration est parfaitement perceptible au plan international quand c'est l'UE elle-même qui représente tous ses pays membres, comme c'est le cas à l'OMC. Mais sa faiblesse est visible et contestée quand l'Union Européenne n'est pas en mesure d'intervenir pour empêcher le déclenchement de la

guerre en Bosnie, ou quand elle est divisée à propos de la guerre en Irak. La différence de l'UE réside dans la capacité qui lui est conférée de se doter d'un socle juridique et politique, en particulier d'une Constitution, qui peut fonder sa légitimité vis-à-vis des citoyens et lui donner une unité et une autorité qui proviennent de sa qualité d'état de droit.

## Il est toujours possible de tenter de nouvelles formes de citoyenneté

Cette première distinction étant faite, il est nécessaire de rappeler que la justification de l'existence d'organisations internationales provient de leur capacité à faire respecter leurs décisions et à disposer d'un droit d'ingérence utilisé à bon escient. Je voudrais illustrer mon propos par le discours de Kofi Annan devant le Parlement Européen. Lui qui représente le niveau supérieur aux États, celui des Nations Unies, a, en quelque sorte, commis une ingérence politique dans l'UE pour lui demander de se préoccuper, de manière cohérente avec ses propres principes, des réfugiés et des immigrés. Il a souligné, en substance, qu'une politique internationale de coopération et de développement avec les pays du Sud ne peut se concevoir sans une politique active concernant l'immigration. Pourquoi ce rappel ? Tout simplement parce que, sur le plan européen, une telle politique a été élaborée concernant les droits des ressortissants étrangers (droit de résidence, de circulation, de travail, de protection sociale), mais que ce sont les États qui restent maîtres de son application sur leur territoire. Et là, il faut bien le constater, la disparité est de règle.

Deux principes sont ainsi mis en exergue par Kofi Annan, qui sont à la base d'une démocratie mondiale : la coopération internationale pour garantir aux pays du Sud l'équité d'accès aux ressources, à la santé, aux biens et aux services ; et le respect des Droits de l'Homme qui oblige chaque État à assurer cette équité au niveau de chaque personne. Le lien est ainsi fait entre la situation concrète des individus dans nos sociétés et le niveau international où le respect de l'humanité est une commune obligation des États.

En ce qui concerne l'UE, elle met en œuvre un principe actif, la subsidiarité qui permet d'organiser la hiérarchie verticale des compétences du plan le plus proche des citoyens, la collectivité locale, en passant par l'État, jusqu'au plan de l'Union. La subsidiarité a ainsi donné un sens nouveau à la souveraineté, qui n'est plus la prérogative exclusive des États mais la développe selon une hiérarchie et une extension précisée à chaque niveau territorial. Les citoyens sont encore trop distants des décisions prises par l'UE, même si le Parlement Européen les représente et a conquis une voix égale à celle des États et de la Commission dans la codécision. Tant qu'ils n'auront pas la possibilité de s'exprimer sur les grandes options, et en particulier sur la Constitution, la démocratie européenne manquera de sens concret. Mais la chan-

ce que nous donne l'UE est qu'elle nous permet de concevoir une nouvelle forme de citoyenneté, dont les niveaux peuvent s'enchaîner les uns aux autres, alors qu'auparavant la citoyenneté ne se définissait que dans l'appartenance à la nation.

D'abord, il y a la citoyenneté de résidence qui devrait être reconnue à chaque habitant dans la cité, quelles que soient sa nationalité, ses ressources, sa religion. C'est à travers elle que s'apprécie l'égalité entre les habitants. Puis vient la citoyenneté conférée par la nationalité proprement dite ; et ensuite celle qui relève de l'appartenance européenne. Il resterait à définir une citoyenneté s'exerçant au plan mondial.

La légitimité des diverses institutions internationales a été fortement mise en cause, car ce sont des organismes composés de représentants des gouvernements ou d'experts qui agissent hors du regard et du contrôle des citoyens. C'est la raison pour laquelle certains auteurs considèrent que, si l'on veut établir un nouvel ordre mondial, il est indispensable qu'existe un Parlement pour que les représentants élus par les citoyens disposent d'une part de décision face aux États. Cette perspective me paraît très incertaine. Cependant, l'Europe, grâce à l'expérience de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe où sont représentés les législateurs des quarante pays membres, donne peut-être une première piste. Ces références essentielles sont précisément les Droits de l'Homme, la Charte sociale, la Charte culturelle, ainsi que celle des pouvoirs locaux. Autrement dit, le respect de l'Homme dans son humanité, ses conditions de vie sociale, politique et son identité. C'est grâce au Conseil

de l'Europe qu'après la chute du Mur de Berlin, les pays qui en sont devenus membres ont pu accomplir leur mutation démocratique sur le plan local aussi bien que national.

Ainsi, à côté des Nations Unies où siègent les gouvernements des États adhérents, on pourrait émettre l'hypothèse d'une Assemblée Parlementaire composée de députés des États ayant signé la Charte. Celle-ci aurait à charge de veiller à l'application du droit international et à son respect par les États membres et pourrait formuler avis et recommandations. À côté de cette Assemblée, pourrait être instituée, à l'image de nos Conseils économiques et sociaux, une représentation de la société civile, pour permettre le rapprochement entre le BIT et l'OMC par exemple, et lier les problématiques environnementale, économique et sociale, culturelle. Confédérations syndicales internationales et ONG y auraient leur place.

Ainsi les citoyens seraient-ils représentés de trois façons : par les dirigeants gouvernementaux, par des représentants de leurs Parlements nationaux, et par des représentants du monde économique et social, ainsi que des acteurs de la solidarité internationale en matière de santé, d'environnement et d'éducation. Être citoyens du monde pourrait alors trouver un sens plus concret. Là pourrait reprendre l'aventure démocratique, laborieuse et complexe. Mais la démocratie ne s'apprécie que lorsqu'on en connaît l'exercice, dans ses limites comme dans ses avancées. Pourvu que nous soyons simplement de plus en plus nombreux à vouloir en relever le défi.

Catherine TRAUTMANN



## Le débat

À bien comprendre Catherine Trautmann, dans sa profonde réflexion sur la démocratie à l'épreuve d'elle-même et face à la mondialisation, on constate son refus de distinguer entre les formes de la démocratie et l'esprit de la démocratie. Selon elle, il n'y a pas d'un côté les systèmes électoraux et les partis politiques, de l'autre la démocratie comme aspiration à la reconnaissance de l'autre et utopie d'une société réconciliée. La crise des formes est une crise du fond. Le débat l'a manifesté et a montré sur différents aspects que, dans cette crise des formes, c'est la démocratie en ses fondements qui est à l'épreuve d'elle-même, les dimensions de la mondialisation ayant été peu considérées dans les questions soulevées au cours du débat.

### La laïcité

Interrogée sur les débats en cours concernant le voile islamique, l'oratrice regrette l'erreur commise par la démarche telle qu'elle s'est déroulée : démarche centrée sur un signe d'interprétation difficile et polémique. Il aurait mieux valu partir du point de vue des personnes en recherche d'identité et d'intégration. On a ignoré la profondeur de la question de la laïcité, qui est à la fois une réponse à une crise religieuse, celle qui a connu son sommet avec les guerres de religion, et à une crise politique, celle de l'aspiration à la démocratie. Or l'islam appréhende ces questions avec beaucoup de difficultés à cause de son refus à séparer l'ordre religieux et celui de l'État, l'espace privé et l'espace public. L'islam percute l'affirmation laïque de l'égalité des religions et des convictions et l'organisation de pouvoirs distincts. En traitant de la religion en partant de ces signes, et non à partir des personnes et de leur difficulté d'être, et en mettant l'École au centre du problème, plutôt que l'hôpital, on a mis les personnes en cible. « Délinquant musulman » contre « préfet musulman », on peut parler avec pertinence de mise en cible. Nous sommes en plein fondamentalisme ethnique et religieux. Il y a de quoi déstabiliser un certain nombre de musulmans. Or la démocratie devrait pratiquer l'exem-

plarité laïque du politique : en effet, en démocratie, le responsable politique doit respecter l'égalité de tous et se souvenir qu'il ne dispose que d'un pouvoir prêté. Cela devrait inspirer sa conduite et sa manière.

### La participation électorale

L'abstentionnisme croissant ainsi que la double montée, d'une part d'un vote contestataire populiste, fermé aux différences, revendiquant une société close tournée vers l'autoritarisme et en fin de compte hostile à la démocratie, et d'autre part, d'un vote contestataire de type anarchiste dépourvu de tout projet de société alternative, révèlent la crise démocratique de notre société. Catherine Trautmann illustre d'exemples savoureux, tirés de ses campagnes électorales, cette irresponsabilité de l'électeur qui ne vote pas en conscience, mais selon des calculs purement opportunistes, voire infantiles.

Le citoyen est paumé, remarque, Jean-Marie Albertini, président du Forum Citoyen Rhône-Alpes. Les institutions sont de plus en plus nombreuses et enchevêtrées. Les lois sont de plus en plus complexes. Il ne reste plus que la contestation. Certes, concède l'oratrice, mais raison de plus pour déployer des efforts vigoureux et constructifs pour intéresser l'électeur à l'acte de voter.

### Les partis politiques

La question sur les partis politiques suivait logiquement. L'ancienne Ministre de la Culture et membre du Parti socialiste n'a pas caché ses agacements face à un certain nombre de comportements dans les partis, mais elle en a minimisé la signification. Les partis sont nécessaires à la pratique de la démocratie. C'est le lieu des conflits à travers lesquels les propositions politiques prennent forme et entrent dans le processus de décision. « J'ai horreur des conflits », avoue-t-elle. « C'est pour cela que je cherche des solutions pour résoudre les problèmes. »

À une question sur les lobbies, Catherine Trautmann, exprime sa préférence pour une expression des intérêts à travers les partis politiques, et elle évoque défavorablement un Parlement européen où les amendements favorables à tel groupe économique s'achètent à travers la mise à disposition d'assistants techniques.

### La responsabilité des politiques et celle des citoyens

Les questions sur les comportements politiques amènent l'ancienne édile strasbourgeoise à évoquer son père héros de la Résistance lui inculquant toute jeune le sens d'une responsabilité à l'égard des autres. De même que les Résistants se sont battus pour la liberté de tous, et non seulement d'eux-mêmes, la jeune Catherine était-elle mise en demeure par la parole paternelle d'orienter sa vie vers le service de la communauté. Elle fit même des études de théologie pour tenter de comprendre cela.

On évoqua ici l'éventualité d'une charte éthique des élus et on rappela qu'à chaque scrutin l' élu joue sa vie et sa mort politique. Il fut affirmé avec force que dans une démocratie de participation, les élus ne sont pas seulement des mandataires, mais ont en charge une véritable mission d'éducation populaire. La barre était mise très haut. Mais le personnel politique trouva aussi en Madame Robatel, élue locale et enseignante, une avocate décidée qui s'en prit à l'idée convenue selon laquelle les élus ne font pas ce qu'ils disent. « Cette idée, déclara-t-elle, est enracinée tant chez mes élèves que dans les esprits de nos concitoyens. Cette idée est dangereuse et complètement fautive. Jospin a fait ce qu'il avait dit. Et Chirac fait ce qu'il a dit. » L'intervenant qui avait fait une remarque en sens inverse contesta la généralité de cette affirmation qui avait pourtant soulevé des applaudissements.

### Le mal logement

L'abbé Pierre avait lancé la veille (2 février 2004) son appel à la lutte contre la pauvreté, dans le cadre du cinquantième anniversaire de son cri de février 1954, aussi des questions furent-elles posées sur le mal-logement d'une partie de nos concitoyens. Catherine Trautmann y voit une menace pour la démocratie. Le manque de logements sociaux a des conséquences gravissimes sur l'intégration sociale. Chômage de masse, de durée longue et indéterminée, logement provisoire qui dure, pouvoir d'achat qui s'érode, tous les ingrédients de la crise sont là. Dans son expérience de maire de Strasbourg visitant des mal logés, elle a constaté que les pauvres étaient incapables de faire valoir des droits qui leurs sont pourtant reconnus par la loi et par les textes administratifs. Question de démocratie là aussi : que tous, même les plus démunis, puissent bénéficier des dispositifs législatifs !

### La justice

En démocratie, il faut que la justice soit rendue. À la faveur d'une remarque d'un participant – scandalisé par les critiques de la justice par les plus hautes autorités de l'État, à l'occasion du jugement du tribunal de Nanterre, en première instance, sur l'affaire Juppé concernant le financement de postes du RPR par la mairie de Paris, au temps où Chirac y présidait – Catherine Trautmann confirma la gravité que l'on devait attribuer à une telle dérive qui traduit une sérieuse dégradation de la démocratie. La démocratie, dit-elle, n'est pas seulement la solution apportée à des problèmes d'intérêts communs, c'est aussi une parole, une parole de responsabilité et d'affirmation de valeurs pour la construction de la communauté. Et le responsable politique ne doit pas oublier qu'il est un justiciable comme un autre.

# Menaces sur l'environnement

## L'exposé

**Dominique Bourg** <sup>1</sup>

Les défis écologiques ne manquent pas. De plus, ils se posent dans un état d'urgence. Je voudrais replacer ces défis dans un cadre planétaire ; ce qui ne simplifie pas les solutions que l'on peut leur apporter.

À compter du début des années 1950, deux grands déséquilibres connexes ont été créés. Le premier, environnemental, est la résultante d'un phénomène unique dans l'histoire des hommes : celui de l'impact massif de nos activités sur la biosphère. Si l'on figure par des courbes certaines de nos activités – par exemple, la pression que nous exerçons sur la ressource eau, nos émissions de carbone, de soufre, le cycle de l'azote, etc. – force est de constater qu'elles sont toutes devenues exponentielles. Nous avons créé une situation que nos ancêtres n'ont jamais connue : celle d'un impact massif de nos activités sur le système biosphère qui a pour conséquence d'en dérégler les grands mécanismes régulateurs. J'en donnerai deux exemples.

Nous sommes désormais confrontés à des dégradations globales que nous ne savons pas réparer, à la différence des atteintes traditionnelles à l'environnement, localement circonscrites. C'est le premier déséquilibre suscité par l'essor de la civilisation industrielle durant le dernier demi-siècle.

Le deuxième déséquilibre, qu'on ne saurait séparer du premier, c'est une répartition extrêmement inégale de la richesse sur Terre. Quelles que soient les civilisations et les époques vers lesquelles on se tourne, il y a toujours eu des riches et des pauvres. Simplement, le nombre de riches et de pauvres était à peu près à proportion égale d'une ère de civilisation à une autre. Les riches étaient, à peu de choses près, également riches ; et les pauvres, également pauvres. La différence entre nations pauvres et nations riches était inexistante. En revanche, depuis un demi-siècle, nous connaissons un déséquilibre que la situation de la consommation énergétique mondiale illustre clairement : 20 % de la population mondiale (les trente pays les plus industrialisés) consomment, annuellement, 80 % des ressources énergétiques mondiales

non renouvelables. C'est une situation très nouvelle, en soi génératrice d'injustices. On peut même parler de violence et de haine ; et il est difficile d'imaginer qu'il n'y ait aucun lien entre cet état de choses et le terrorisme. Souvenez-vous des réactions à l'échelle de la Planète, après le 11 Septembre : dans certaines contrées, c'était une réaction de joie ! Cela en dit long.

C'est précisément dans ce contexte de double déséquilibre généralisé que se posent, aujourd'hui, les problèmes d'environnement. Les solutions écologiques doivent, en même temps, être sociales. La notion de développement durable est la tentative de réponse commune à ce double défi, social et économique, et écologique.

### LES PROBLÈMES D'ENVIRONNEMENT

Ils remontent aux origines mêmes de l'espèce humaine, à *homo habilis*. Chaque fois que l'espèce humaine a conquis un territoire nouveau, et quelles qu'aient été les conditions climatiques, il semble qu'on ait systématiquement pu constater la disparition d'espèces de la « méga-faune ». Une disparition apparemment imputable à l'ivresse de la chasse de nos ancêtres. La dégradation de l'environnement ne date donc pas d'aujourd'hui. Mais, dans ces limites, elle n'affectait guère le fonctionnement des sociétés humaines.

En revanche, il n'en va plus ainsi avec les grandes civilisations fondées sur l'agriculture. Les dégradations provoquées peuvent avoir un effet boomerang sur la société qui les engendre. Le premier à avoir dressé l'inventaire des sociétés englouties par leurs propres pratiques environnementales fut le géographe Élisée Reclus. Plus généralement, la deuxième partie du XIXe siècle a été marquée par une prise de conscience nouvelle : nos relations à la nature peuvent se retourner contre nous-mêmes. C'est la première fois que s'impose l'idée selon laquelle la maîtrise que nous exerçons sur la nature peut, en retour, menacer nos conditions de vie et même de survie.

(1) Directeur du Centre d'Études Interdisciplinaires sur le Développement Durable (CREIDD), Université de technologie de Troyes. Conférence donnée le 9 mars 2004.

L'idée de crise écologique n'est donc pas nouvelle. Encore qu'à l'époque, on avait une idée essentiellement locale des dérèglements écologiques. Grosso modo, nous avons acquis la vision d'une crise globale, affectant les mécanismes de régulation du système biosphère, durant les années 1980, avec la découverte de deux phénomènes : la destruction de la couche d'ozone, et surtout le changement climatique. Du coup, nous avons perçu que nous étions confrontés à des types de problèmes inconnus auparavant.

## Changement climatique et érosion de la biodiversité

Le changement climatique, la déplétion de la couche d'ozone, l'érosion de la biodiversité, l'accumulation dans les graisses animales de pseudo-hormones constituent des problèmes planétaires. La pression que nous exerçons sur la ressource en eau – la population mondiale a doublé entre 1950 et 2000, mais la consommation d'eau, elle, a triplé – constitue un autre problème planétaire. Or, nous n'avons d'autre possibilité face à ces menaces que de réduire les pollutions à la source. Par ailleurs, nous avons beaucoup de difficultés à connaître les conséquences possibles de ces différentes perturbations des grands cycles bio-géo-chimiques que nous provoquons : cycles du carbone, de l'eau, de l'azote, du phosphore, etc. Je retiendrai deux exemples : celui du climat et celui de la biodiversité, parce que ce sont peut-être les moins mal connus.

Comme nous avons du mal à les apprécier, ces problèmes sont systématiquement entachés d'incertitudes ; ce qui autorise diverses manipulations. Certains acteurs cherchent à semer le trouble dans l'opinion, parfois pour empêcher toute action. Aujourd'hui, nous en avons un bel exemple avec le lobbying qui se met en place contre le Projet de Charte constitutionnelle de l'environnement.

Autre difficulté : ces phénomènes constituent des risques différés. Il y a un long délai entre le moment où le mécanisme perturbateur se met en mouvement et les dommages qu'il va engendrer. Par exemple, le climat que nous connaissons dans une trentaine d'années, nous le fabriquons aujourd'hui. Et surtout les changements climatiques que nous allons produire tout au long du siècle vont distiller leurs effets durant un millénaire.

Cet écart de temps entre les perturbations que nous générons et leurs effets conduit à l'alternative suivante : soit on réagit avant les dommages, soit on court le risque, en n'agissant pas par anticipation, d'être ensuite confronté à une impuissance durable face à des dommages croissants. Là encore, jamais l'humanité n'a eu à connaître ce genre de phénomènes. Ce sont des risques qui, en quelque sorte, prennent à revers nos schèmes mentaux traditionnels : maîtriser la situation avant d'agir, descendre au fond de l'abîme pour mieux en remonter, etc.

## Les certitudes

Qu'est-ce que l'on sait d'une façon non contestable sur le changement climatique ? Le degré de concentration des gaz à effet de serre – CO<sub>2</sub>, méthane, protoxyde d'azote, etc. – n'a cessé d'augmenter depuis la révolution industrielle, et surtout durant les dernières décennies. Ajoutons que l'on sait très bien faire la différence entre une molécule de CO<sub>2</sub> provenant de la combustion d'énergie fossile et celle issue de la respiration du vivant, par exemple.

Deuxième chose que l'on sait : ces molécules ont une propriété que l'on peut vérifier expérimentalement ; elles piègent le rayonnement infra-rouge que la Terre restitue et, par là même, elles ont pour effet de modifier le bilan thermique à la surface du sol. Sans la présence du CO<sub>2</sub>, du méthane et de la vapeur d'eau, la température serait de 30° inférieure à ce qu'elle est : la vie ne serait pas possible ! Il y a donc un effet de serre naturel. Ce qui est en cause aujourd'hui, c'est un effet de serre additionnel, d'origine humaine, anthropique.

Nous savons encore qu'à l'échelle du Globe, et durant le siècle dernier, la température a augmenté de 0,6 degré. Pour l'essentiel, cette augmentation s'est produite durant les trois dernières décennies du XXe siècle. De plus, chacune de ces décennies a été plus chaude que la précédente et, systématiquement, les dernières années de chaque décennie ont été les plus chaudes.

Une quinzaine de modèles théoriques fonctionnent aujourd'hui au monde. Aucun ne peut expliquer le réchauffement des trente dernières années sans faire entrer en ligne de compte le surcroît de concentration du gaz à effet de serre, alors que tous ces modèles arrivent, par ailleurs, grosso modo, à rendre compte de l'évolution passée du climat.

Dernier point que nous savons de façon certaine : au moins pour les 425.000 ans qui nous ont précédés, il y a une corrélation remarquable entre l'évolution générale du climat, et plus particulièrement de la température, et l'évolution de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Voilà ce que l'on sait, ce sur quoi nous pouvons tabler.

## Les incertitudes

Les trois conséquences essentielles de ce surcroît de concentration de gaz à effet de serre sont, toutes les trois, entachées d'incertitudes diverses. Les scientifiques nous disent que, grosso modo, la moitié de ces incertitudes provient de l'ignorance où nous sommes quant à l'évolution de notre consommation d'énergie fossile. L'augmentation annuelle de 2 % de la consommation d'énergie d'origine fossile (ce qui donne un doublement en vingt ans) va-t-elle se prolonger ? Parviendrons-nous à réduire puis à inverser cette tendance ? Y serons-nous contraints ?

Deuxième source d'incertitude : les modèles qui fonctionnent aujourd'hui se recoupent sur certains points, par exemple le fait que l'Amazonie devrait devenir une zone aride, mais divergent sur d'autres.

## TROIS GRANDES CONSÉQUENCES

D'ici à la fin du siècle, nous nous attendons à trois conséquences importantes :

- l'élévation moyenne de la température à la surface du globe,
- un changement du régime des pluies,
- une élévation générale du niveau des mers.

### Une élévation de la température du globe

Le meilleur moyen d'avoir une information là-dessus, c'est d'aller voir le site de l'IPCC (Intergouvernemental Panel on Climate Change), organe international qui a pour fonction d'évaluer l'évolution des connaissances en matière de changement climatique et d'en rendre compte tous les cinq ans par un triple rapport. Les trois derniers rapports sont de 2001. Ils estiment la fourchette d'élévation de la température à la fin du XXI<sup>e</sup> siècle à 1,4° pour la partie la plus basse, et à 5,8° pour la partie la plus haute.

Comment obtient-on ces chiffres ? Pour 1,4°, on table sur des scénarios plausibles de consommation d'énergie apparemment les plus bas possibles et sur les résultats des modèles qui nous seraient les plus favorables. On obtient les 5,8° à l'inverse : des scénarios de consommation élevés et les conséquences des modèles qui nous seraient les plus défavorables.

Pour que cela ait un sens, il faut comprendre que 1,4° sur un siècle constitue déjà une élévation importante de la température moyenne. Lorsqu'on passe d'une ère glaciaire à une ère interglaciaire, la température évolue de 1° tous les 1.000 ans. De plus, nous savons que nous aurons bien du mal à ne pas dépasser la fourchette la plus basse. Quand on passe d'une période glaciaire à une période interglaciaire, la différence est de 5°. Une élévation de la température moyenne de 5,8° serait catastrophique, pour ne pas dire apocalyptique.

L'élévation de la température ne sera pas répartie de façon uniforme à la surface du Globe. Celui-ci est dominé par les océans, qui présentent une inertie très importante. L'élévation moyenne de la température sera, en général, plus sensible sur les terres que sur les mers. Ensuite, elle variera en fonction de la latitude. Par exemple, dans les latitudes tempérées (les nôtres), on peut presque multiplier le chiffre par deux. Si on prend la température constatée au XX<sup>e</sup> s, l'élévation a été de 0,6° pour la Planète et de 1° pour la France. Pour les latitudes les plus élevées, on peut multiplier le chiffre moyen par trois ou quatre. Lors de la dernière déglaciation, l'aug-

mentation moyenne de la température planétaire a été de 5° ; au Groenland, l'augmentation a atteint les 20°.

La fourchette pourrait s'ouvrir vers le haut. Dans le Rapport de 2001, deux laboratoires (l'un à Londres, l'autre en France) donnent des résultats en intégrant dans le processus la réactivité de la biosphère sur deux plans : l'aptitude de l'océan et celle des sols à séquestrer du carbone. Or, l'élévation générale de la température diminue cette aptitude de l'océan et des sols. Le haut de la fourchette s'élève alors à 8°, ce qui voudrait dire : 15° d'augmentation, en moyenne, pour la France, et 25° d'augmentation, en moyenne, pour la Sibérie !

Ce n'est pas tout. Quand on monte vers les très hautes latitudes nord, celles du Canada et de la Sibérie, on a des quantités gigantesques de méthane (sous forme d'hydrate de méthane) figées dans la partie du sol gelée en permanence : le permafrost. Elles pourraient être progressivement libérées. Si on ajoute à cela le dépérissement par aridité de la zone amazonienne, on voit que cela pourrait encore faire monter la fourchette vers le haut.

La presse a récemment fait état d'un rapport commandité par le Pentagone. Le scénario climatique retenu est un refroidissement brutal, et tout particulièrement de l'Europe, à la suite de l'arrêt du Gulf Stream, lui-même provoqué par le réchauffement général. Cette éventualité est située dans une dizaine d'années, ce qui est peu crédible. Est en revanche très intéressante l'étude des conséquences géopolitiques d'un tel événement ; elles sont proprement désastreuses.

### Changement du régime des pluies

Deuxième conséquence attendue : un changement du régime des pluies. Avec une température planétaire plus élevée, la circulation de l'eau entre le sol et les basses couches de l'atmosphère ne peut qu'augmenter. Et on s'attend, en gros, à ce que là où il pleut peu, il pleuve encore moins, et là où il pleut beaucoup, il pleuve encore plus. Ce qui est très gênant : on sait que les écosystèmes réagissent de façon beaucoup plus sensible et plus rapide au changement de régime de pluies qu'au changement de température. Nous aurons les deux, ce qui n'arrangera pas nos affaires.

### Élévation du niveau des mers

Troisième conséquence à laquelle on s'attend : l'élévation du niveau des mers, qui devrait se situer entre 15 cm et 1 mètre ; en France, par exemple, il risque de ne plus y avoir de plages que dans les Landes !

Voilà les conséquences auxquelles on s'attend à une échelle de temps assez rapprochée, et selon un rythme rapide. Par exemple, la canicule de l'été 2003 ne présente peut-être aucun lien avec le changement climatique ; mais elle préfigure le climat moyen qui prévaudra au milieu du siècle, le climat standard, avec une variabilité

climatique accrue, ce qui devrait signifier, dans la région Rhône-Alpes, des températures d'été avec des pointes plus ou moins durables au-delà des 50°.

## QUELS SONT LES RISQUES ?

Si on est en haut de la fourchette des prévisions, on ne peut pas les définir, tant ils sont gigantesques.

Un des premiers risques, si l'on se situe à un niveau moyen d'augmentation de la température, c'est le risque concernant l'agriculture. En France, on devrait avoir des récoltes céréalières plus précoces, échappant aux effets de sécheresses récurrentes, extrêmement préjudiciables aux autres cultures et à l'élevage. Il y aurait, évidemment, des risques pour le tourisme, etc.

### Risque sanitaire

Un risque très important est le risque sanitaire. Une étude récente, parue un peu avant Noël 2003, commanditée par l'OMS, le PNUD, l'ONU, indiquait que, du fait d'une intensification du paludisme, des diarrhées et de la malnutrition, le nombre de morts dus annuellement au changement climatique s'élevait à 150.000 personnes.

Si nous sommes à la fin du siècle dans la fourchette haute de l'IPCC, on ne peut pas l'évaluer. Mais ce que l'on sait, c'est que, de façon générale, l'élévation de la température vers le haut, associée, dans certaines régions du Globe, à une intensification du régime des pluies, aurait pour conséquence de multiplier les micro-organismes et, parmi eux, les micro-organismes pathogènes, et à accroître leurs possibilités de mutation.

L'humanité a connu bien des périodes catastrophiques du fait de l'alternance des âges glaciaires et interglaciaires. Lors du précédent âge glaciaire, les glaciers allaient jusqu'à Lyon et des icebergs flottaient le long des côtes du Portugal. Mais la population humaine avoisinait alors les deux millions et le changement n'avait pas été brutal. Les hommes n'avaient conscience ni de l'entrée dans, ni de la sortie d'une ère glaciaire.

Mais, là, le phénomène se déroulerait dans l'espace d'un siècle, avec une humanité surpeuplée – six milliards aujourd'hui, entre sept et neuf milliards au milieu du siècle –, avec des nations surarmées. La donne géopolitique n'aurait rien à voir avec ces périodes lointaines.

### Érosion de la bio-diversité

Le changement climatique très rapide entraîne l'érosion de la bio-diversité. Question difficile, car on ne sait pas dire combien d'espèces vivantes existent aujourd'hui. On n'a que des estimations, en fonction desquelles on pense que le rythme d'érosion, du fait des activités humaines, est entre 1.000 et 10.000 fois plus rapide que ce qu'il a été d'une façon générale dans l'histoire de la vie sur terre.

On met généralement en avant le fait que l'érosion accélérée de la biodiversité va nous priver de ressources pharmaceutiques nouvelles : 20 % de nos molécules sont extraites des plantes. Mais les enjeux sont supérieurs, voire vitaux, parce que la biodiversité, d'une façon générale, fournit ce que l'on appelle les services écologiques, c'est-à-dire les services qui nous sont gratuitement rendus, et sans lesquels nous ne pourrions vivre.

Il y a des myriades de petits, mais aussi les grands services écologiques. Parmi eux : la régulation du climat, qui met à contribution les micro-organismes aussi bien que des mécanismes astronomiques, l'épuration de l'air, l'épuration de l'eau, la régénération de la fertilité des sols, la pollinisation, les ressources primaires sans lesquelles nous n'aurions ni agriculture, ni industrie.

Les écosystèmes sont en général très résistants, à condition toutefois que l'on ne touche pas à ce que l'on appelle les espèces clés de voûte. Si vous les détruisez, c'est tout l'écosystème qui peut s'effondrer. Et donc, porter atteinte à la biodiversité, c'est indirectement déstabiliser les grands services écologiques.

On sait aujourd'hui que notre mode de développement – à savoir, l'intensification continue de la circulation de matières et de la consommation d'énergie – a pour conséquence première l'érosion de la biodiversité, évidemment associée à une expansion démographique de l'espèce humaine.

Or, si on considère les grands services écologiques, ils ne sont pas substituables techniquement. Imaginez la complexité de la régulation du climat ! Dans un numéro de Sciences et Vie de mai 1959, un journaliste pouvait écrire : « l'effet de serre qui, pour le moment, échappe à notre contrôle, sera réglé [en l'an 2000] par des thermostats planétaires ». Cessons de rêver. Regardons la réalité : nous n'avons pas de solutions magiques. Par rapport aux grands services écologiques, il n'y a pas de solutions techniques de substitution. Aussi le raisonnement de grands économistes, comme Solow, ne considérerait pas le vivant. Ceux-ci imaginaient que la croissance – au sens classique – reposait sur une substitution continue d'artefacts à des ressources naturelles détruites. Cela peut fonctionner avec des matières, mais pas avec les grands services écologiques. Or, aujourd'hui, c'est un des enjeux essentiels de l'impact de nos activités sur la terre.

## QUELLES SONT LES SOLUTIONS ?

Il y en a de multiples, mais elles ne seront pas faciles à mettre en place.

Il y a un impératif absolu, qui n'est pas, comme le disent certains, la décroissance tous azimuts – ce qui est tout aussi insensé que la croissance tous azimuts – mais un double défi auquel nous devons répondre : celui d'une répartition très inégale de la richesse, et celui constitué par des déséquilibres environnementaux globaux.

Ce qui doit absolument décroître, ce sont les flux de matières et d'énergie. Si nous ne parvenons pas à les faire décroître, nous allons rapidement au-devant de lendemains à hauts risques.

Existe-t-il des solutions qui permettraient de disjoindre l'augmentation des flux de matières et d'énergie, qui ont sous-tendu nos économies – ce que nous ne pourrions plus supporter longtemps – d'avec des formes de dynamisme économique, financier, écologique, culturel, moral, voire spirituel ? Est-ce possible ? Probablement oui.

## L'écologie industrielle

Actuellement, il y a des pistes, notamment ce qu'on appelle l'écologie industrielle. À la différence de nos sociétés, qui épuisent des ressources d'un côté et accumulent des déchets de l'autre, les écosystèmes naturels fonctionnent de façon quasi cyclique. Or, l'idée de l'écologie industrielle est d'amener autant que possible les sociétés industrielles à se rapprocher de ce fonctionnement cyclique.

Ce qui veut dire, dans un premier temps, transformer les déchets des uns en ressources pour les autres. Un exemple vécu à Troyes, celui d'un petit industriel leader de l'andouillette. Face à un contexte difficile (l'augmentation du prix du gaz et un contexte réglementaire, financier et sanitaire attaché aux farines animales), il réagit de façon intelligente. Avec l'aide de l'ADEME, il acquiert une chaudière qui fonctionne en utilisant pour 40 % de son carburant, ses déchets gras. Il a réduit ses problèmes d'équarrissage et sa consommation de gaz. Et, comme il produit avec cette chaudière plus que la vapeur nécessaire à son process, un autre membre du Club d'écologie industrielle aubois lui a proposé d'installer une blanchisserie utilisant le surcroît de vapeur dégagé pour nettoyer les vêtements des opérateurs. Réalisation aussi pertinente que modeste d'écologie industrielle.

## L'économie de fonctionnalité

L'idée toute simple est de surfer sur une vague qui existe aujourd'hui : la substitution de la vente d'un service à celle d'un produit, en la réorientant dans un sens écologique, à l'opposé du Golden Boy qui loue son 4x4 le dimanche, un coupé sport le samedi et une limousine la semaine. Imaginez, en revanche, que vous ne puissiez plus acheter de voiture et qu'il vous soit autant nécessaire de louer votre machine à laver que votre automobile. Les fabricants seraient placés dans un contexte de contraintes différentes. Aujourd'hui, s'ils veulent continuer à vendre des machines à laver, il faut qu'ils les produisent de telle sorte qu'elles deviennent assez rapidement obsolètes. De même, s'ils veulent continuer à vendre des automobiles, il faut qu'ils matraquent les acheteurs potentiels de publicité et qu'ils produisent également des produits à obsolescence rapide.

Mais si vous ne pouvez plus que vendre le service, alors vous allez tirer vos produits financiers de la location, donc vous aurez tout intérêt, d'une part, à ce que vos biens durent le plus longtemps possible, et, d'autre part, à ce qu'ils puissent intégrer progressivement de l'innovation. C'est ce qui arrive aujourd'hui avec les photocopieurs Rank Xerox. Vous ne pouvez pas les acheter ; et quand vous en louez un neuf, au moins 60 % des pièces du nouveau appareil ont servi dans un photocopieur précédent.

Que ce soit l'écologie industrielle, ou l'économie de fonctionnalité, ce ne sont pas que des solutions techniques ou gestionnaires ; petit à petit, elles induiraient une relation aux biens et produits sensiblement différente.

## Changer globalement et individuellement

Cela dit, on n'ira pas au-delà de réalisations partielles tant que, à la fois le contexte réglementaire et les mentalités ne changeront pas de concert. Comment changer globalement et individuellement ? Les deux sont totalement conjoints. Si on ne compte que sur la vertu, on ne fera pas beaucoup avancer les choses. Le poète Jean Grosjean disait : « tous les gens sont capables d'être saints, mais durant un quart d'heure, et jamais tous en même temps ».

La vertu individuelle est très importante ; il faut s'encourager les uns les autres, sans cela, c'est très difficile. Mais, ce qui est intéressant, c'est que, en le faisant, on peut arriver à franchir des seuils : si, dans une ville, on a 10 à 15 % de gens qui roulent en vélo, cela sera beaucoup plus facile pour les autres de le faire. Et cela permet aussi aux politiques de leur donner le courage qu'ils n'ont pas toujours.

Si on voulait être juste et efficace, il faudrait aujourd'hui que chaque Terrien dispose d'un quota d'émission de CO<sub>2</sub> annuel de 500 kg. Aujourd'hui, un Indien en est à 300 kg ; un Français est un peu en-dessous de deux tonnes et un Américain est déjà au-delà des cinq tonnes annuelles. La signification de ce quota est claire : 15000 km avec une Twingo ou 5.000 km avec une grosse cylindrée suffisent à l'épuiser, sans se chauffer, sans avoir cuit ses aliments.

La vertu individuelle ne suffit pas. Il faut lui joindre la contrainte réglementaire, avec un courage politique dont on peut rêver. Alors on peut devenir efficace. Si vous y ajoutez une information scientifique, qui devient de plus en plus évidente et forte, le combat n'est pas perdu.

*Dominique BOURG*



## Le débat

Le défi écologique auquel sont affrontés l'humanité et chaque personne est double : d'abord le déséquilibre environnemental dû à l'impact massif des activités humaines, telles qu'elles se sont développées avec la modernité technique, sur la biosphère et, d'autre part, la répartition très inégale des richesses, puisque 20 % de l'humanité consomme 80 % des ressources énergétiques de la planète. Comme l'exposé, la discussion a porté principalement sur le premier point, c'est-à-dire sur le constat de ce déséquilibre environnemental, puis ensuite sur notre attitude ; la question des inégalités a été laissée à une autre séance.

### Le déséquilibre environnemental

Les dégradations de l'environnement sont aussi anciennes que l'histoire de l'humanité. Le nouveau, c'est que cette dégradation est devenue globale et que les moyens de la réparer ne sont pas à la disposition de l'humanité. Dominique Bourg ayant tenté de distinguer entre les constats non contestables attestés par le consensus de la communauté scientifique, des incertitudes, et surtout des opinions personnelles qui reçoivent souvent un accueil sans discernement de la part des médias, les questions des participants ont beaucoup tourné autour de ce point.

Les hausses de température, par exemple, sont certaines dans une marge d'incertitude calculée entre un maximum et un minimum, mais le minimum soulève lui-même de graves problèmes et de plus il s'agit d'un minimum moyen et l'impact sera plus élevé dans certaines zones, notre pays notamment. Il est donc important d'anticiper pour diminuer un impact qui sera au mieux pénible. La canicule de l'été 2003 en France sera la température moyenne de la France au milieu du XXI<sup>e</sup> siècle. Un mètre de montée du niveau de la mer réduira les plages de France au département des Landes.

Mais le constat de Dominique Bourg n'a pas été vraiment contesté par les participants et le débat a porté sur la question de savoir que faire, que doit-on changer, compte tenu de ce que nous savons maintenant.

À un participant qui s'interrogeait sur la pertinence du principe de précaution, l'orateur a montré que ce n'était pas un principe anti-science. En effet, il en appelle toujours à une expertise scientifique et à une documentation critiquée dans une situation où des dommages graves et irréversibles ont une forte probabilité de se produire. La situation de relative incertitude est elle-même cernée et ne procède d'aucune magie. De plus, cette incertitude même en appelle à de nouvelles recherches. Le principe de précaution accélère l'innovation. Dans les cas où il freine l'innovation, comme dans le cas des OGM, il en appelle en fait à de nouvelles recherches pour trouver des innovations qui soient plus favorables à l'environnement. Quant à la menace du principe de précaution sur notre système juridique, avec remise en cause de l'autorité de la chose jugée, ou au renversement de la charge de la preuve, défendue par François Ewald, c'est un argumentaire non convaincant et combattu par les juristes les plus sérieux.

### Comment modifier les comportements ?

- Ceux des industriels. Le mouvement a commencé avec l'écologie industrielle et de nombreuses expérimentations existent en France, dans les pays scandinaves, dans de nombreux pays européens, mais aussi en Inde et en Chine.
- Ceux des responsables politiques. Des enquêtes françaises montrent qu'ils ne sont pas plus conscients des problèmes environnementaux que la moyenne des Français. La temporalité courte de leur vision, marquée par la nécessité de leur réélection, ne les incite pas à considérer l'ensemble d'un XXI<sup>e</sup> siècle qui vit sous le signe de la catastrophe annoncée.

● Ceux des commerçants. L'orateur a souligné l'importance de l'évolution des réglementations qui peuvent faire changer les comportements. Des inscriptions claires, informant sur le bilan écologique des appareils offerts à la vente, poussent les consommateurs à acheter les appareils les plus écologiques et incitent les commerçants à leur proposer de plus en plus souvent, ce qui rejaillit sur les orientations de la production elle-même. Certes, la souveraineté du consommateur est loin d'être entière. Le consommateur est fortement conditionné par le système de production, mais ses marges de manœuvre ne sont pas nulles et les comportements responsables ont un impact d'autant plus fort que certains seuils sont franchis (15 % de consommateurs qui se comportent avec un souci écologique entraînent plus facilement le passage à 16 %, 19 %, 25 %).

● Ceux de Monsieur Tout le monde. Ce sont nos modes de vie qu'il faut changer, à commencer par nos modes de transport. La généralisation de la voiture individuelle est la principale catastrophe écologique. La transformation à opérer est ici de passer du service au produit. Pouvoir acheter des services de transport et les organiser en fonction des effets écologiques. Les responsables politiques chinois sont conscients que les Chinois ne peuvent accéder comme les Américains et les Européens à la généralisation de la voiture individuelle. Mais comment stopper un appareil publicitaire qui pousse aux ventes de voitures ? Par ailleurs, les entreprises fabriquant des cigarettes sont actuellement parmi les plus irresponsables, avec les dégâts sanitaires provoqués par le tabagisme des jeunes, et en particulier des jeunes des pays du Sud.

## Agir

Une Charte constitutionnelle de l'environnement est en projet pour un vote parlementaire. Les groupes de pression sont nombreux qui tentent de détruire ce projet, à commencer par le MEDEF. Appel est lancé à faire pression sur nos candidats aux élections. À un participant disant son scepticisme sur les chartes qui sont nombreuses à Lyon (charte du piéton, charte du cycliste,

charte de la participation) et qui ont de la peine à être appliquées, l'orateur répond que, dans le cas évoqué, il s'agit d'une charte constitutionnelle qui aura force de loi, avec une capacité exécutoire de sanctions.

Quelle attitude générale face à ces problèmes ? Le bilan du XXI<sup>e</sup> siècle sera catastrophique, mais il peut l'être moins si on agit de façon anticipée à partir de prises de conscience aussi rapides que possible. La question est nécessairement dominée par un pessimisme de l'intelligence fondé sur la connaissance critique sans cesse remise à jour par les travaux de la communauté scientifique. Mais cela ne doit pas détruire un nécessaire optimisme de la volonté pour développer les prises de conscience et inventer les solutions pour relever les défis écologiques. La question de l'éducation est ici centrale, plusieurs participants l'ont souligné. Ce qui est fait au niveau de l'enseignement supérieur est essentiel mais ne répond pas à tout. Un intervenant a énuméré nombre de réalisations à Lyon au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, et au niveau associatif, grâce à de multiples initiatives. Cet effort doit s'intensifier.

Une piste de recherche est actuellement prometteuse et le laboratoire que dirige Dominique Bourg s'y attache en collaboration avec d'autres. Il s'agit de la construction d'un indicateur d'empreinte écologique qui permettrait au consommateur et à l'utilisateur de connaître les effets écologiques des outils et des produits en cause. Cela aiderait aux prises de conscience et aurait de l'impact sur l'appareil productif lui-même.

Quelle attitude morale adopter dans un XXI<sup>e</sup> siècle où, selon le mot d'un homme de lettre, la catastrophe a désormais trouvé son régime de croisière ? Le « catastrophisme éclairé » de Jean-Pierre Dupuy, disant que la catastrophe a d'autant plus de chance d'être évitée que l'opinion est convaincue qu'elle doit se produire nécessairement, est une réponse plus métaphysique que morale. C'est la même question que celle-ci : « comment croire ce que nous savons ? » La responsabilité de l'humanité, de l'ONU au citoyen de base, est en jeu.

# Révolution du vivant

## L'exposé

### Corinne Lepage <sup>1</sup>

Ce sujet est immense ; j'ai choisi de ne pas parler de clonage et de centrer mes propos sur les organismes génétiquement modifiés (OGM). En ce 20 avril 2004, nous sommes en pleine actualité avec la mise en question du moratoire sur les OGM en Europe et de la mise en service de la directive sur l'étiquetage des produits OGM. Ce sujet est un excellent exemple pour ouvrir la discussion autour de grands débats de société contemporains.

Cette question des OGM est probablement un des sujets topiques du débat autour du progrès scientifique, ou technologique. Si, aujourd'hui, beaucoup de Français et d'Européens s'interrogent sur le point de savoir si tout progrès technologique est bon à prendre, c'est par référence, non seulement aux drames que nous avons vécus (Tchernobyl, par exemple), mais aussi au débat portant sur les OGM. Il pose énormément de questions et conduit de plus en plus de gens à s'interroger sur ce que veut dire le progrès technologique : comment se définit-il ? qu'est-ce qu'un réel progrès ? qui décide de savoir s'il s'agit d'un progrès humain ?

#### Trois questions fondamentales

Le débat sur les OGM est au carrefour de trois sujets essentiels :

→ D'abord la question de la charge de la responsabilité liée au progrès technologique. Lorsqu'une nouvelle technologie est utilisée, qui supporte la responsabilité des effets négatifs ? Qui assume la charge de la responsabilité ? Est-ce la collectivité ou celui qui a décidé de mettre le produit sur le marché ? Aujourd'hui, il est clair que c'est la collectivité qui assume le risque, puisqu'il n'y a pas de responsabilité pour les fabricants d'OGM et qu'il n'y a pas une assurance au monde qui veuille accepter de couvrir les aléas des OGM. L'assureur, c'est donc vous et moi, le citoyen.

→ Autre question très importante : celle du mode de décision. Voilà une technologie extrêmement nouvelle, dont personne n'a jamais montré qu'elle avait un quelconque intérêt pour le consommateur américain ou européen, dont le prétexte est la résolution de la faim dans des pays du Sud, alors qu'on n'en connaît pas les conséquences et dont 80 % des Européens ne veulent pas (2). Or, le citoyen va en consommer. Il le fait déjà, d'ailleurs. Il y a donc problème de choix démocratique : qui décide de quoi ?

Quel est le rôle du citoyen, puisque 80 % de gens ne le veulent pas et qu'une décision semble devoir néanmoins être prise ? Quelle a été la réalité de la part de pouvoir du politique dans ce choix ? Plus globalement, quelle est, aujourd'hui, la part du politique dans les grandes orientations du monde ?

→ Enfin se pose la question de la brevetabilité du vivant, brevetabilité du végétal et de ses conséquences. Depuis que le monde est monde, les paysans ont hybridé leurs semences et les ont réutilisées (3). Avec la « brevetabilité » du vivant, c'est terminé : les agriculteurs doivent, chaque année, racheter la semence OGM et payer le brevet qui va avec (4).

Ces trois questions m'amènent à orienter mes propos sur les interrogations éthiques, économiques et politiques posées par les OGM.

#### INTERROGATIONS ÉTHIQUES

La question posée est celle de savoir si nous avons le droit de mettre en place une technologie que nous maîtrisons mal et qui, de plus, est de nature à modifier de manière irréversible le vivant. Cela pose la question de la responsabilité d'une génération par rapport à celles qui suivent ; question qui nous renvoie directement à celle des risques.

(1) Ancienne Ministre de l'Environnement, Présidente de CAP 21, Cofondatrice du Comité de Recherche et d'Information Indépendantes sur le Génie Génétique (CRII-GEN). Conférence donnée le 20 avril 2004.

(2) Les euro-baromètres sont constants depuis sept ou huit ans, avec, selon les pays, entre 70 et 90 % de gens qui disent ne pas vouloir en manger.

(3) Certes, existent des catalogues d'espèces végétales et une série de procédés qui ont amené une certaine sécurisation pour les fabricants de semences ; mais les paysans continuent à réutiliser leurs propres semences.

(4) Certains procès en cours sont extraordinaires. Un se déroule actuellement au Canada : un paysan s'est retrouvé, un jour, avec, dans son champ, des OGM qu'il n'avait pas plantés. Il s'est plaint. Résultat : Monsanto lui a fait un procès pour qu'il soit condamné parce qu'il n'avait pas payé le brevet sur l'OGM qui s'était retrouvé dans son champ. Il a perdu en première instance et en appel. La Cour fédérale canadienne a confirmé cette décision. Aux E.U., il y a de multiples procès actuellement, faits par Monsanto à des agriculteurs, pour des questions d'utilisation de semences OGM sans avoir payé le brevet

## Incertitudes sur les conséquences de nos décisions

Quels sont, aujourd'hui, les véritables risques liés à l'utilisation des OGM ? Même si je parais un peu timorée, c'est précisément mon incapacité à répondre à cette question qui m'amène à mener l'action, conduite avec J.-M. Pelt, G.-E. Seralini et d'autres, au sein du CRIL GEN et en liaison avec d'autres associations. Je ne suis pas capable, aujourd'hui, de dire : « Effectivement, les études scientifiques nous permettent d'affirmer qu'il n'y a pas de risques sur la santé humaine. » Le problème est justement qu'il n'y a rien de certain, ni dans un sens, ni dans l'autre. Je ne dirai donc pas aujourd'hui que les OGM présentent des risques pour la santé humaine, parce que je n'en sais rien. J'ajoute toutefois que les premières études montrent aujourd'hui l'existence d'effets sur des formules sanguines de rats nourris d'OGM durant quatre-vingt dix jours.

C'est bien là le problème : cette sorte de déraison, de rationalité à l'envers, qui veut que l'on s'engage dans une voie sans avoir au préalable mesuré les conséquences que ce choix pouvait avoir.

Je suis ulcérée de tout ce qu'on peut lire sur le fait que le principe de précaution serait un principe castrateur, interdisant tout progrès, toute évolution, bloquant la recherche. Ces propos sont mensongers parce que, précisément, la raison d'être du principe de précaution est l'obligation faite à celui qui est en face de nouvelles technologies d'engager les recherches nécessaires pour répondre à la question de savoir si les risques non avérés qu'il a envisagés le sont ou non.

Que l'on dise que le principe de précaution puisse avoir des conséquences négatives sur la mise sur le marché de certains produits, c'est vrai. Mais que l'on dise que cela peut avoir des conséquences négatives sur la recherche, c'est faux. Au contraire, l'objectif est d'être capable de répondre à des questions qui sont posées depuis huit ans. En 1998, un scientifique anglais, qui, jusque là, avait une réputation sans tâche – le professeur Arpad Putzai – est allé à la BBC en disant : « J'ai nourri des rats avec des produits transgéniques et j'ai constaté qu'il y avait une baisse de leurs défenses immunitaires... » Immédiatement : branle-bas de combat ; et Mr Putzai est alors considéré comme un incompetent, un homme qui n'a jamais rien publié ; ce qui est complètement faux. Il est même chassé de son université. Cette technique est classique lorsqu'un scientifique pose une question qui dérange. Au début de 1999, sort un document signé d'une centaine de scientifiques, demandant la réhabilitation de Mr Putzai. Cela commence à faire un peu de bruit, et Mr Putzai est autorisé à publier dans Nature les études qu'il avait menées.

J'ai entendu Mr Putzai à Paris en mai 2003 ; il n'a plus de laboratoire, plus d'argent pour faire de la recherche. Mais le point le plus grave est que, depuis 1998, apparemment personne n'a refait son expérience pour savoir si, oui ou non, quand on nourrit des rats avec des pommes de terre transgéniques, il y a baisse des défenses immunitaires. Le faire pendant 90 jours, ce n'est pas bien compliqué !.. Cette expérience a peut-être été refaite, mais on n'en a pas parlé. Pourquoi ?

Pourquoi, dans les dossiers sur les OGM soumis à un certain nombre de commissions, les tests sur les animaux ne sont pas pratiqués, ou le sont dans des conditions telles qu'ils n'ont aucune valeur scientifique (5) ?

Je veux bien que l'on dise qu'il n'y a pas d'effets sur la santé humaine, mais qu'on explique pourquoi on ne le démontre pas, alors que c'est possible. Il ne s'agit pas d'aller chercher des preuves impossibles, il s'agit simplement de vérifier si un risque est avéré ou non.

## Un réel risque environnemental

Cela concerne la santé. Pour l'environnement, les choses sont beaucoup plus simples : c'est clair, il y a un réel risque environnemental. La réglementation traduit d'ailleurs, aujourd'hui, ce risque : lorsqu'on tolère un seuil d'OGM fortuits de 0,9 % dans un produit fini, on avoue qu'on est incapable d'assurer aux consommateurs européens, américains et autres, qu'ils pourront avoir une filière sans aucun OGM. Ce n'est effectivement plus possible.

Les études sur l'aspect environnemental (6) ont montré qu'on retrouvait des graines OGM à plus de dix kilomètres de l'endroit où elles avaient été plantées. Dans ces conditions, avoir des périmètres de protection de deux ou trois kilomètres, cela n'a aucun sens.

On sait très bien qu'il y a un risque environnemental et que, désormais, des croisements se font entre OGM qui créent des résistances infiniment plus difficiles à combattre que les résistances initiales ayant donné lieu à l'OGM.

Aujourd'hui, il y a deux grandes catégories d'OGM : les OGM qui sont pesticides et ceux qui sont tolérants à l'herbicide. Avec une 3<sup>e</sup> catégorie, qui cumule les deux caractéristiques. Et cela représente 98 % des OGM existants aujourd'hui. Ce dont on nous rebat les oreilles – le produit pour lutter contre la céicité, les OGM qui vont permettre de cultiver dans des endroits très arides, etc. – représente moins de 2 % de ce qui existe (7).

Les OGM tolérants à l'herbicide étaient, au départ, la raison d'être de la fabrication des OGM parce que

(5) Par exemple, nourrir un troupeau de vaches pendant quinze jours, cela n'a aucun sens scientifique. Pourquoi nourrir des rats pendant trente jours, alors que les exigences d'expériences phytosanitaires sont de 90 jours ?

(6) Je renvoie à des études assez complètes sorties en Grande Bretagne, qu'on trouve sur Internet sans difficulté.

(7) Je ne dis pas qu'il ne faut pas faire la recherche, ni que ce n'est pas intéressant à terme, mais il ne faut pas nous faire croire qu'on justifie 98 % d'un produit par 2 % !

Monsanto, le grand fabricant d'OGM, a un produit phare : le Round Up. Le malheur veut que son brevet soit tombé dans le domaine public vers 1997. Monsanto s'est donc interrogé sur la stratégie à mettre en place pour contourner cette difficulté. Il a eu une idée intelligente : on va fabriquer une semence tolérante au Round Up, et qui sera la seule à le tolérer. C'est comme cela qu'est né le maïs tolérant au Round Up : vous pouvez répandre autant de Round Up que vous voulez sur votre maïs, il ne va pas mourir, alors que toutes les mauvaises herbes autour vont disparaître.

Quand on dit que les OGM diminuent l'utilisation des herbicides, c'est faux. La consommation de Round Up a augmenté de 15 % aux États-Unis depuis qu'on utilise des OGM tolérants au Round Up.

## OGM pesticides et santé humaine

La question des pesticides est plus délicate et pose une question de fond. Il est vrai qu'une plante pesticide n'a plus besoin de pesticide. Mais quelle est l'incidence sur la santé humaine d'une plante qui est, elle-même, pesticide ? Alors qu'on commence à se rendre compte des conséquences sanitaires de l'utilisation excessive des pesticides, il serait intéressant de connaître les effets sur la santé humaine d'une plante dont la molécule pesticide agit en permanence. Or, on n'en sait rien.

On dit : « Oui, mais les Américains en utilisent depuis six ans et personne n'en est mort. » Soit. Mais nous ne pouvons en tirer aucune conséquence. En effet, on a mis vingt-cinq ou trente ans pour commencer à se rendre compte qu'il y a des liens entre pesticides et cancers. Ce n'est pas en six ans que cela se voit. De plus, pour savoir si oui ou non il y a un lien, il faut pouvoir différencier les gens qui mangent des OGM et ceux qui n'en mangent pas. Comme, aux États-Unis, il n'y a pas de traçabilité, comment pourrait-on faire de l'épidémiologie pour savoir s'il y a ou non conséquence à consommer des OGM ? C'est impossible (8).

Au total, le risque environnemental est réel, parce que les croisements donnent des résistances accrues, qui obligent à utiliser des pesticides de plus en plus puissants.

Combien d'OGM fortuits les agro-semenciers vont-ils arriver à faire tolérer par les consommateurs ? On est aujourd'hui à 1 % sur les plants, et 0,9 % sur les produits. Or, si les OGM se répandent, ces chiffres ne seront pas tenables. Nous Français, et Européens, il nous faut être conscients de ce que, aujourd'hui, l'Europe est quasiment vierge d'OGM. Nous en avons par les produits que

nous importons ; nous n'en avons quasiment pas plantés sur notre espace. En France, il y a quelques champs d'expérimentation, mais à l'échelle du territoire, c'est 0,01 %. Et dans les autres pays européens, rien. Aujourd'hui, il n'y a donc pas de contamination, ou quasiment pas. Que va-t-il se passer le jour où, compte-tenu du moratoire, des gens risquent de se lancer dans la culture d'OGM ? On ne le sait pas.

Voilà ce que je peux dire honnêtement sur ce qu'on sait ou non. Sur la santé, on ignore encore les conséquences, mais les premières études semblent démontrer l'existence d'effets dont il convient de rechercher la gravité. Sur l'environnement, on ne sait pas tout, mais on sait que les OGM ont un effet, qui n'est pas positif.

Quel droit avons-nous de nous lancer dans cette aventure avec les irréversibilités que nous allons créer, et avec ce côté « bulldozer » de l'utilisation forcenée des OGM, qui fait que, une fois l'utilisation commencée, la pollution se développe d'elle-même ? Or cette pollution génétique est complètement nouvelle : elle est exponentielle, à la différence des pollutions que nous connaissons. Si on regarde sur l'échelle du temps, même la pollution radioactive est en forme de courbe de Gauss (elle monte, puis redescend). La pollution génétique ne descend jamais, parce qu'il y a des contaminations et des modifications successives, sans que nous soyons capables de savoir lesquelles, puisque nous ne mesurons pas les distances, et que nous ne connaissons pas toutes les espèces qui peuvent exister. Nous ignorons donc totalement ce que nous faisons ; il faut en être conscient.

## ASPECTS ÉCONOMIQUES ET GÉOSTRATÉGIQUES

Le premier marché du monde est celui de l'alimentation. Nous sommes aujourd'hui six milliards d'humains ; nous serons bientôt 9 milliards. 50 % de l'humanité se nourrit de quatre céréales : celui qui possède les brevets sur ces quatre céréales possède le monde !

Jusqu'à maintenant, personne ne possédait rien puisqu'il n'y avait pas de brevets. Les grandes firmes agro-semencières avaient déjà le pouvoir considérable de vendre la semence et tout le phytosanitaire qui va avec. Mais maintenant, on transforme complètement l'équilibre des forces entre le pouvoir économique de ces quelques entreprises (pouvant détenir les droits sur les semences) et les États. D'autre part, cela change complètement la vie de milliers de paysans, notamment dans le Sud, qui vont devenir dépendants de ceux qui les obligeront, de fait, à acheter chaque année la semence à utiliser.

(8) Cette impossibilité a été voulue ! Voyez l'excellent ouvrage de Hervé Kempf : *La guerre secrète des OGM*. La première partie porte sur ce qui s'est passé aux États-Unis entre 1970 et 1995 dans la lutte sur les OGM ; c'est très éclairant.

On assiste à des choses très étonnantes. Aujourd'hui, en France, douze qualités de maïs sont autorisées à la commercialisation (9), mais c'est sans effet parce qu'il n'y a pratiquement aucun agriculteur français qui commercialise aujourd'hui des OGM, bien qu'il puisse le faire.

Pendant ce temps, les producteurs d'OGM demandent des avis à la Commission du génie moléculaire de manière à ce que, le jour où le moratoire sera levé, ils puissent remplir le catalogue des espèces végétales de toute une série d'espèces OGM à côté des espèces non OGM.

En France, on ne peut planter que des espèces qui figurent sur le catalogue, étant entendu que l'inscription dans le catalogue d'un État membre vaut pour ceux de tous les États. C'est toujours le même oligopole qui fournit les semences non transgéniques et celles qui sont transgéniques. Si, aujourd'hui, l'Europe n'utilise que des semences non transgéniques, progressivement, le catalogue risque de voir les semences OGM augmenter, et les semences non OGM diminuer. Le risque est qu'un jour il n'y ait plus que des semences OGM sur ce catalogue.

Il s'agit d'un problème économique et géopolitique considérable, en raison du pouvoir gigantesque qui en découle. C'est tout simplement l'arme de la faim ! Ce que nous vivons en termes de délocalisation n'est rien à côté de ce que nous allons voir dans les dix ou quinze ans qui viennent, si nous persistons dans cette voie de la brevetabilité du vivant.

## LE MODE DE LA PRISE DE DÉCISION

Ulrich Beck a écrit, en 1986, un ouvrage très intéressant, qui a été traduit en français en 2001 seulement : *La société du risque*. Rédigé au lendemain de Tchernobyl, le livre réfléchit sur la pré-éminence, dans la société contemporaine, de la notion de risque sur tous les autres sujets. L'auteur montre que les grands choix qui vont modeler notre société (10) ne sont pas faits de manière démocratique, par les peuples ou leurs représentants. Le débat actuel sur la recherche est très important, parce qu'il oriente les choix de la société et l'action publique. Par exemple, comment le décideur public peut-il décider d'autoriser ou non les OGM ? Il va faire appel à des experts, qui vont, eux-mêmes, s'appuyer sur la recherche. Mais comment est faite cette recherche ? Et à quel moment le décideur public va-t-il être amené à prendre position ? Il y a une constante dans l'histoire des hommes : lorsque l'humanité a la capacité technique de faire une chose, elle l'a toujours faite. Je crains de voir

un jour des clones humains, alors qu'il y a eu une déclaration des grands chefs d'États de ce monde, en 1997-1998, pour dire : « Jamais ! » Jamais peut-être, mais certains scientifiques refusent ce choix éthique (11).

Cela pose la question de l'amont : à quel moment intervient la commande sociale ? Quelle recherche appliquée est-elle poursuivie ? Quelle recherche est suspendue de manière à ne pas en arriver au stade technologique ?

## Recherche et commande sociale

En fait, lorsqu'on parle de la recherche, on évoque trois choses différentes : la recherche fondamentale, la recherche appliquée, et la recherche liée à l'application technologique.

- La recherche fondamentale participe de la construction de l'arbre de la connaissance. Je ne vois pas qui – et au nom de quoi – pourrait interdire que l'on fasse de la recherche pour apprendre et pour comprendre. Ou, alors, on rentre dans des logiques qui ne sont pas les nôtres.

- Quand on en arrive à la recherche appliquée, c'est très différent, d'autant plus que, aujourd'hui, l'ordre chronologique entre application technologique et recherche appliquée est inversé. Dans les sociétés issues des Lumières (du XVIIIe au début du XXe siècle), une découverte en recherche fondamentale permettait de rechercher ensuite des applications que l'on pourrait en faire (12). Puis, on passait de la recherche appliquée à l'application. Aujourd'hui, le système est inversé : ce sont les très grands groupes qui ont les moyens de recherche que le secteur public n'a plus, au moins au niveau de l'Europe. Pour des considérations liées à l'économie, ils vont déterminer le type de recherche qu'il faudrait entreprendre, de manière à parvenir à une application concrète qu'ils envisagent.

Même si cette nouvelle chronologie participe de la connaissance plus générale, il s'agit d'une logique très différente. Ce qui pose la question de l'intervention démocratique sur ces applications. Ce qu'explique très bien Ulrich Beck, c'est que nous sommes dans des sociétés où les États ne sont plus là que pour légitimer – c'est-à-dire prendre la responsabilité juridique et financière – des choix technologiques qu'ils n'ont pas faits. Les choix technologiques sont présentés pour être légitimés ; s'ils ne le sont pas, leurs promoteurs exerceront la pression nécessaire jusqu'à ce qu'ils le soient.

(9) Autorisées par L. Jospin, elles ont conduit à un recours. Le Conseil d'État a sursis à l'application de la décision, puis a renvoyé le dossier à la Cour de Justice des Communautés européennes. Finalement, le Conseil d'État a validé l'autorisation.

(10) Ce qui est vrai pour les OGM l'est pour le clonage ; les nanotechnologies, dont personne ne parle, vont avoir un impact aussi considérable que celui des OGM.

(11) Une médecin chinoise paraît la plus avancée sur le sujet ; elle est déjà parvenue à un nombre important de divisions cellulaires.

(12) Voir, par exemple, la thèse de la relativité d'Einstein et la bombe atomique.

Parce que la recherche a porté sur l'application qui pouvait en être faite, l'avantage économique qu'elle pouvait procurer, mais parce qu'elle n'a pas porté sur les inconvénients et les coûts collectifs qu'elle pouvait générer, elle laisse des zones de très grande incertitude. Aujourd'hui, le risque non avéré est donc le plus souvent le risque non recherché ; on ne s'est pas donné la peine de savoir s'il était avéré ou non.

### Quelle recherche publique ?

À quoi sert donc, dans la société contemporaine, la recherche publique ? A-t-elle à encadrer la recherche privée ? Doit-elle être capable (je pense que c'est un minimum) de poser des questions pour lesquelles elle doit exiger une réponse, contrôler la qualité de cette réponse et la manière dont elle a été obtenue – ce qui est rarement le cas – à défaut de susciter elle-même la recherche ?

Nous nous rendons compte que des choix scientifiques opérés entre disciplines depuis vingt-cinq à trente ans nous rendent quelque part infirmes. En voici deux exemples. Nous avons une remarquable École française des sciences naturelles, avec de grands professeurs : Ramade, Lefeuvre, Pelt. Elle n'existe plus. Ces professeurs n'ont pas eu de successeurs du fait des choix effectués depuis trente ans : il n'y a pas eu d'argent pour les thésards et progressivement les postes de maîtres de conférence et de chercheurs ont été supprimés. Dans les Facultés, la discipline « sciences naturelles » est devenue très ténue. Pourquoi ? Parce que les spécialistes de sciences naturelles risquaient de poser de bonnes questions sur l'impact des progrès technologiques, et précisément dans leurs domaines de connaissances.

Autre exemple : l'éco-toxicologie. Celle-ci permet d'appréhender les conséquences, éventuellement toxiques, d'un certain nombre de produits. Nous sommes en train d'organiser la disparition programmée de l'éco-toxicologie : il n'y a plus d'argent pour elle. Or, nous avons un besoin urgent de spécialistes de cette discipline.

Dans le programme communautaire, la France a été chargée d'évaluer vingt-cinq produits. Elle n'a même pas réalisé dix évaluations, parce qu'elle n'a pas souhaité disposer des moyens pour le faire. Les Allemands, eux, ont procédé aux quarante-cinq évaluations prévues. Pendant ce temps, nos crédits – quand il y en a – sont affectés à l'énergie nucléaire et à la biologie moléculaire.

Cette recherche est sans doute passionnante et peut faire faire des progrès en médecine, mais il n'y a pas que cela ! Le choix des programmes de recherche peut occulter des domaines sur lesquels on ne saura jamais rien, puisqu'on n'aura pas de chercheurs.

### Les OGM, défi majeur

Tous les secteurs du champ social sont interpellés par ces questions : la recherche, l'industrie, la science, la démocratie, la responsabilité, la géostratégie. Le combat qui se mène aujourd'hui autour des OGM est un combat majeur. Lever le moratoire, « ouvrir les vannes », comme le veulent les Américains, serait une erreur. Pour la première fois, un comté de Californie vient de décider de supprimer les OGM et a ordonné la destruction de tous les champs OGM de son territoire. Quand on pense que la Californie est généralement en avance de dix ans sur les évolutions du reste de États-Unis, qui précèdent généralement l'Europe de dix ans, cela veut dire que nous sommes en train de faire ce qu'ils ne feront plus dans vingt ans !

Opter pour les OGM c'est s'orienter vers quelque chose que l'on ne connaît pas. Et ce, avec une organisation juridique telle que nous serons, à la fois, les expérimentateurs (les cobayes) et les payeurs. Si nous déclenchons un drame médical, c'est la collectivité qui paiera, puisque le risque n'est pas prévu et qu'il n'y a pas d'assurances possibles.

Les OGM constituent un sujet majeur pour l'avenir ; les débats sur les OGM sont les premiers du XXI<sup>e</sup> siècle. Le rapport de forces qui sera établi entre la société civile, les industriels et les États sur ce sujet, porte en lui des réponses futures. Il est clair que l'humanité dispose, aujourd'hui, de capacités absolument fantastiques. Le problème est que nous sommes restés à minima sur le plan éthique, et que nous avons beaucoup de difficultés à appréhender les effets de ce que nous faisons sur le moyen et le long terme.

Ce qui se passe aujourd'hui pour les OGM, ce sera demain le cas pour les nanotechnologies, après-demain, pour ce que j'ignore encore. Ce combat est donc majeur et déterminant.

Corinne LEPAGE



## Le débat

Les premières questions concernent les aspects éthiques de l'exposé. Sur les produits français, la mention non-OGM est interdite. Corinne Lepage le confirme. Elle revient sur la fabrication même des plantes OGM en précisant la différence entre semences sans OGM et semences avec OGM, les premières se vendant actuellement en plus grand nombre que les secondes, mais toute la stratégie est de procéder progressivement à une substitution au profit des semences à OGM au fur et à mesure de l'acceptation de leur pénétration dans les différents marchés de production alimentaire. L'intégration de la substance génétique dans la plante est une opération de haute technologie, maîtrisée seulement par quelques grandes entreprises qui constituent un oligopole très influent.

### Qui sont les bénéficiaires des OGM ?

La question éthique est de savoir à qui bénéficie cette nouvelle technique : à la population ou à l'oligopole ?

Il est clair que ce n'est pas à la population : l'Eurobaromètre montre que les populations des pays européens sont entre 60 et 85% opposées aux OGM. Les OGM ne sont un progrès que pour les profits de quelques multinationales. Le contribuable va payer pour un produit qu'il n'a pas demandé et qui est potentiellement dangereux. Les OGM ne résolvent pas la question de la faim dans le monde, contrairement à ce que dit une publicité mensongère. La faim dans le monde (environ un milliard d'individus) n'est pas causée par l'insuffisance de la production alimentaire, mais par un déficit de moyens d'approvisionnement (routes, réfrigération...), par les injustices de la répartition et l'ampleur de la corruption.

L'éthique de la recherche n'est pas respectée. Il ne faut certes pas abandonner la recherche sur les OGM qui peuvent éventuellement apporter des éléments positifs, mais ne pas se lancer dans des applications dont l'utilité socia-

le est, au mieux, douteuse. On dit que la Chine développe les OGM. C'est vrai. Mais elle les développe pour le coton, pas pour les produits de l'alimentation. Le drame actuel vient de l'inversion de la logique de la recherche. La logique traditionnelle suit l'ordre : recherche fondamentale, puis recherche appliquée, enfin mise en œuvre économique des découvertes. Or, aujourd'hui, le circuit s'est inversé : la finalité c'est la mise sur le marché de nouveaux produits et le développement de la recherche appliquée par les firmes elles-mêmes, en utilisant la recherche fondamentale financée par l'État. La recherche fondamentale non directement utilitaire est négligée à cause de la pression à la rentabilité marchande impulsée par les firmes.

À une question sur la régulation des marchés financiers, l'oratrice répond qu'elle y est favorable, ainsi qu'au contrôle des paradis fiscaux. Le développement de l'économie grise et le blanchiment des capitaux sont une réelle menace, mais elle fait remarquer que sa conférence est centrée sur la question des OGM et que tout ne peut pas être traité en même temps.

### L'indispensable régulation politique

Corinne Lepage ne voit guère de différence entre la droite et la gauche en matière écologique. L'écologie se situe « entre imposture et opportunisme », pour reprendre le titre de son livre paru récemment aux Éditions Raphaël. Elle répond ainsi à une série de questions de nature plus politique. Elle croit à un État fort, mais moins interventionniste, car, fait-elle remarquer, la majorité des lois ne sont pas appliquées. Elle plaide pour une réappropriation de l'économie par le politique, mais cela ne peut se faire qu'au niveau de l'Europe. À son seul niveau, l'État français est impuissant. C'est seulement au niveau de l'Europe que le politique peut affirmer ses capacités de régulation de l'économie. D'où la force de sa conviction en faveur de la construction européenne et d'une

Europe fédérale. Nous vivons désormais dans une société du risque, comme l'a montré le sociologue allemand Ulrich Beck (Aubier, 2001). Face à cette situation, nous avons besoin d'un État fort au niveau européen, édictant un petit nombre de règles, mais en les appliquant.

Sur la question de l'expertise face à la démocratie, l'oratrice se réfère à l'article de Philippe Roqueplo paru dans *Economie & Humanisme* n° 368, mars-avril 2004. Se situant comme juriste, elle souligne l'importance des procédures. Il faut que les experts relèvent de disciplines différentes. Ils n'ont pas le même langage, les mêmes concepts, ni les mêmes références. C'est une première garantie. Il faut aussi que les experts soient indépendants. Si on lui fait remarquer que les experts indépendants n'existent pas, elle répond que l'on sait parfaitement ce que sont les experts dépendants d'intérêts économiques ou financiers. Les experts indépendants sont des experts non dépendants. Il faut admettre enfin le pluralisme des visions quant au progrès, qui vont de la prudence soupçonneuse à l'audace optimiste, et susciter le débat contradictoire. Les pays scandinaves nous montrent la voie avec l'organisation de conférences de consensus sur des sujets techniques au niveau national.

### **On ne brevète pas le vivant**

On revient ensuite sur la question des brevets. Faut-il déclarer fermement que le vivant n'est pas brevetable, affirme une intervenante ? L'oratrice répond qu'elle en est bien d'accord et que l'Europe l'a fait en 1998, mais de façon hypocrite. Le vivant n'est pas brevetable, mais la modification apportée au vivant, quant à elle, l'est.

Telle plante a reçu un élément trans-génique. Ce n'est pas la plante qui est brevetée, mais l'élément qu'on y a introduit. Mais on ne peut plus alors séparer la plante et le gène ainsi greffé, et cela revient à breveter la plante elle-même et à dépouiller les peuples de certaines régions de leur production traditionnelle. La Cour Suprême des États-Unis a, en 1980, à une seule voix de majorité des magistrats, autorisé la « brevetabilité » du vivant. Face à la concurrence américaine, l'Europe n'a pas respecté dans sa rigueur le principe « on ne brevète pas le vivant ». D'où son hypocrisie due à son impuissance politique. Face à la défaillance du politique, ne reste plus que le consommateur qui se doit de refuser d'acheter des produits avec OGM. Ces produits n'apportent pas d'avantages collectifs et ils risquent d'engendrer des coûts qui ne sont pas assumés par les firmes, mais par la collectivité.

Le malheur est la faiblesse et la division des associations de consommateurs en France, où l'action des lobbies n'est pas acceptée, alors qu'elle existe. Il vaudrait mieux le reconnaître et accepter tous les lobbies en vue d'organiser leur débat dans l'espace public, comme cela se fait à Bruxelles et dans de nombreux pays. Mais il faut aussi mieux soutenir la vie associative afin qu'elle puisse jouer le rôle de contre-pouvoir face aux lobbies des grands industriels.

# Indications bibliographiques

## Pauvretés et solidarités

CASTEL Robert, *L'insécurité sociale*, Paris, Éd. du Seuil, « La République des idées », 2003.

CLERC Denis, « Protection sociale : une croissance à risques », *Alternatives économiques* n° 227, juillet-août 2004.

MAURIN Éric, *L'égalité des possibles*, Paris, Éd. du Seuil, « La République des idées », 2002.

Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, *Rapport 2004*, La Documentation Française.

« Les inégalités », *Comprendre* n° 4, 2003, PUF.

« La société française et ses fractures », *Les Cahiers français* n° 314, mai-juin 2003.

Site de l'Observatoire des inégalités ([www.inegalites.org](http://www.inegalites.org)) : indispensable !

## Guerres et paix

AVRAN Isabelle, *Les inventeurs de la paix (Israël-Palestine)*, Paris, Éd. de l'Atelier, 2001.

BALIBAR Etienne, *L'Europe, l'Amérique, la Guerre*, Paris, Éd. La Découverte, 2003.

Centre tricontinental / Forum mondial des alternatives, *Mondialisation des résistances*, Paris, Éd. Sylepse, 2004.

DREANO Bernard, *Dépression sur le Sud Caucase*, Paris, Éd. Paris Méditerranée, 2003.

JOXE Alain, *L'empire du Chaos*, Paris, Éd. La Découverte, 2002.

MAKKI Sami, « Militarisation de l'humanitaire, privatisation du militaire », *Cahiers d'études stratégiques* n° 36-37, EHESS / CIRPES, Paris, 2004.

## Islam et rencontre inter-culturelle

CARATINI Roger, *L'islam cet inconnu*, Paris, Éditions Michel Lafon, 2001.

CHARFI Mohamed, *Islam et Liberté. Le malentendu historique*, Paris Éditions Albin Michel, 1999.

FILALI-ANSARY Abdou, *Réformer l'islam ? Une introduction aux débats contemporains*, Paris, Éditions La Découverte, « Textes à l'appui », 2003.

TALBI Mohamed, *Plaidoyer pour un islam moderne*, Paris, Cérès Éditions, Desclée de Brouwer, 1998.

TALBI Mohamed, *Penseur libre en islam*, Paris, Éditions Albin Michel, 2002.

## La démocratie à l'épreuve

BECK Ulrich, *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Paris, Aubier, 2003.

CASTEL Robert, *L'insécurité sociale*, Paris, Le Seuil, 2003.

DE FELICE Renzo, *Les interprétations du fascisme*, Paris, Éditions des Syrtes, 2000.

FITOUSSI Jean-Paul, ROSANVALLON Pierre, *Le nouvel âge des inégalités*, Paris, Le Seuil, 1996.

GAUCHET Marcel, *La religion dans la démocratie*, Paris, Gallimard, 1998.

HABERMAS Jurgen, *Après l'État-nation*, Paris, Fayard, 2000.

MESURE Sylvie, RENAUT Alain, *Alter Ego. Les paradoxes de l'identité démocratique*, Paris, Aubier, 2000.

## Menaces sur l'environnement

Commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Notre Avenir à tous*, Montréal Éditions du Fleuve, 1988.

DE JOUVENEL Bertrand, *Arcadie, essais sur le mieux vivre*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », réédition, 2002.

DUCROUX Anne-Marie (dir.), *Les Nouveaux utopistes du développement durable*, Paris, Éditions Autrement, 2002.

ERKMAN Suren, *Vers l'écologie industrielle*, Paris, Éditions Charles-Léopold Mayer, 1998.

REEVES Hubert, *Mal de Terre*, Paris, Le Seuil, 2003.

## Révolution du vivant

BECK Ulrich, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, trad. de l'all. par L. Bernardi, Paris, Aubier, 2001.

KEMPF Hervé, *La guerre secrète des OGM*, Paris, Éditions du Seuil, 2003.

LEPAGE Corinne, GUÉRY François, *La Politique de précaution*, Paris, PUF, 2001.

SERALINI Gilles-Éric, *OGM. Le Vrai Débat*, Paris, Flammarion, « Dominos », 2000.

## Humanisation de humain

BATAILLE Georges, *La part maudite*, Paris, Éditions de Minuit, 1967.

FREUD Sigmund, *Le malaise dans la culture*, Paris, PUF, « Quadrige », 2002.

KEYNES John Maynard, *Essais sur la monnaie et l'économie*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 1990.

VIVERET Patrick, *Démocratie, passions et frontières*, Paris, Éd. FPH, 1995.

VIVERET Patrick, *Reconsidérer la richesse*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2004.